THIES 2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Thiès

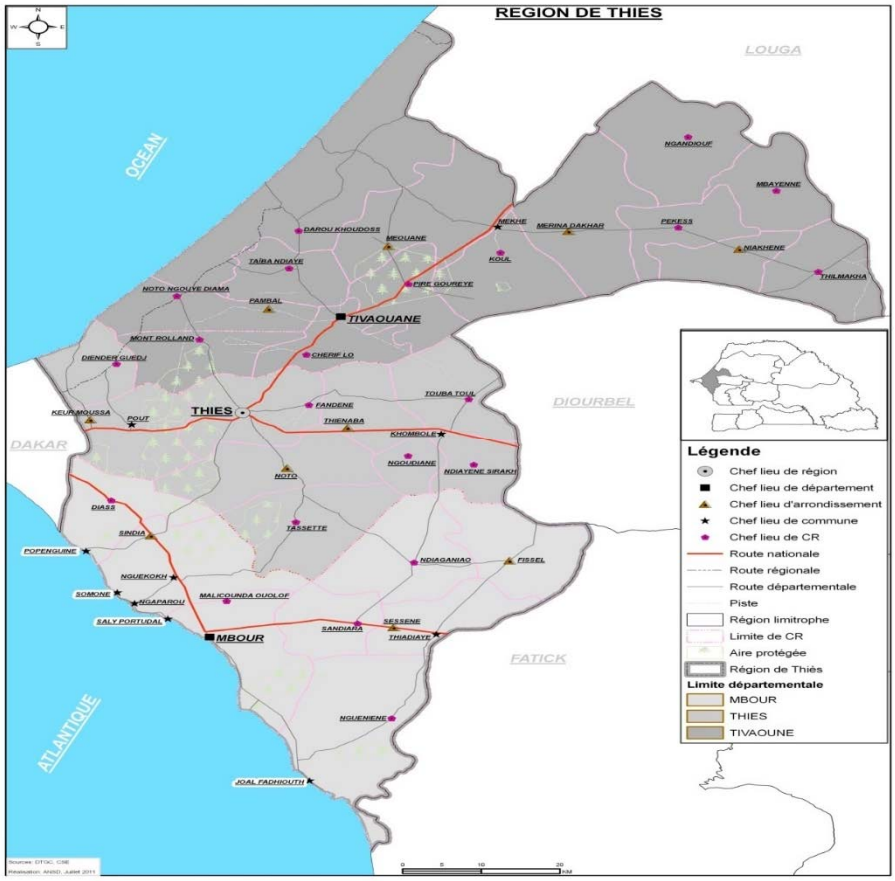

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE THIES 2019

Septembre 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Ndèye Sokhor SENE
Expert 1	Ababacar NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction générale
Mamadou THIOUB	DSECN
Mambodj FALL	DSECN
Mamadou Diang BA	DSECN
Ibrahima THIAM	DSECN
Macoumba DIOUF	OPCV
Ndiouma FAYE	DSDS
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar DIOP	ENSAE
Souleymane DIAKITE	ENSAE
Djiby DIOP	DSDS
Amy Colle CISSE	DSDS
Alioune TAMBOURA	DSDS
Mbene LO	DSDS
Maguette SARR	DSDS
Aida Ngom DIOP	DSDS
Mouhamadou Bassirou DIOUF	DSECN
Ndeye Marème dite Maguette DIOP	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain Francois DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann-Bel Air _Cerf Volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de THIES
Cité Malick SY, près de la mosquée, Thiès
Email: srsdthies@gmail.com BP : 173-A - TEL 33 952 00 40

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES GRAPHIQUES 14
SIGLES ET ABREVIATIONS 15
AVANT PROPOS 18
RESUME EXECUTIF 19
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 20
I.1. DONNEES PHYSIQUES 20
I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL 20
I.3. VEGETATION ET FAUNE 20
I.4. ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES 21
I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 21
I.5.1. PLUVIOMETRIE *21*
I.5.2. VENTS *22*
I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 22
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 22
I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 24
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 26
II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 26
II.1.1. Niveau et évolution de la population *26*
II.1.2. Structure par âge et par sexe *27*
II.1.2.1. Pyramide des âges 27
II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges 28
II.1.3. Répartition spatiale de la population et densité *28*
II.1.3.1. Répartition spatiale 28
II.1.3.2. Densités de population 29
CHAPITRE III : EDUCATION 31
III.1. LA PETITE ENFANCE 31
III.1.1. Les infrastructures *31*
III.1.2. Le Personnel *33*
III.1.3. Les effectifs *37*
III.1.4. Intensité de la fréquentation scolaire du préscolaire *39*
III.2. L'ELEMENTAIRE 39
III.2.1.1. Les infrastructures 39
III.2.2. Le Personnel *41*
III.2.3. Les effectifs *43*
III.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire *43*
III.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 46
III.3.1. Les infrastructures *46*
III.3.2. Le personnel *47*
III.3.3. Les effectifs *51*
III.3.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances au niveau du moyen secondaire général *53*
CHAPITRE IV : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 56
IV.1. URBANISATION 56
IV.1.1. Taux d'urbanisation *56*
IV.1.2. Répartition de la population urbaine *57*

IV.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles *57*
IV.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 58
IV.2.1. Les autorisations de construire *58*

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 61

V.1. SANTE 61
V.1.1. Les infrastructures de santé *62*
V.1.2. Le personnel de santé *64*
V.1.2.1. Santé de la reproduction 66
V.1.2.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV) 67
V.1.2.3. Programme national de lutte contre le paludisme 68
V.1.2.4. Programme de lutte contre la tuberculose 69
V.1.2.5. Programme de lutte contre le VIH/sida 69
V.1.2.6. Surveillance des maladies à potentiel épidémique 70
V.1.2.7. Activités de nutrition 70
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 71
V.2.1. Les visites domiciliaires *71*
V.2.2. Les inspections des ERP *72*
V.2.3. Les activités d'IEC *74*

CHAPITRE VI : ASSISTANCE 77

VI.1. ACTION SOCIALE 77
VI.1.1. L'appui-conseil-orientation *78*
VI.1.2. Les secours aux personnes nécessiteuses *80*
VI.1.3. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées *80*
VI.2. SAPEURS POMPIERS 80
VI.2.1. Les sorties *81*
VI.2.2. Le secours aux victimes *81*
VI.2.3. L'assistance aux personnes *81*
VI.2.4. Les sorties pour opérations diverses *82*
VI.2.5. La lutte contre les incendies *82*

CHAPITRE VII : JUSTICE 83

VII.1. VII.1 SITUATION CARCERALE 83
VII.1.1. La population carcérale *83*
VII.1.2. Les écroués *84*
VII.1.3. La structure par âge des détenus *85*
VII.1.4. Les sorties *87*
VII.1.5. Les conditions de détention *88*
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 88
VII.2.1. Infrastructures et personnels *88*
VII.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger *91*
VII.2.3. Effectifs scolaires *92*

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 94

VIII.1. L'EAU 94
VIII.1.1. Les services techniques et infrastructures *94*
VIII.1.1.1. Les services techniques 94
VIII.1.1.2. Les infrastructures 95
VIII.1.2. Les ressources en eau *95*
VIII.1.2.1. Les eaux de surface 95
VIII.1.2.2. Les eaux souterraines 95
VIII.1.3. L'accès à l'eau *96*
VIII.1.3.1. En milieu urbain 96
VIII.1.4. La qualité de l'eau *98*
VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 98
VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *99*

VIII.2.1.1. Les services techniques 99
VIII.2.1.2. Les autres intervenants 99
VIII.2.1.3. Les infrastructures 99
VIII.2.2. L'accès 100
VIII.2.2.1. En milieu urbain 100
VIII.2.2.2. En milieu rural 101

CHAPITRE IX : AGRICULTURE 104

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 105
IX.1.1. Les services techniques 105
IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 105
IX.2.1. La mise en place des semences 105
IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 107
IX.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires 108
IX.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles 108
IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 109
IX.3.1. Les cultures vivrières 109
IX.3.2. Les cultures industrielles 110

CHAPITRE X : ELEVAGE 112

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 112
X.1.1. Les services techniques 112
X.1.2. Les autres intervenants 113
X.1.3. Les infrastructures et équipements 114
X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 114
X.3. LES PRODUCTIONS 115
X.3.1. La production de viande et d'œufs 115
X.3.2. La production contrôlée de lait 117
X.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 117
X.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 118
X.4.1. Les entrées et sorties 118

CHAPITRE XI : PECHE 120

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 120
XI.1.1. Les services techniques 120
XI.1.2. Les autres intervenants 121
XI.2. LA PECHE ARTISANALE 122
XI.2.1. Les sites et l'armement de pêche 122
XI.2.2. La production 123
XI.2.3. La ventilation de la production 124

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES 127

XII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 127
XII.1.1. Les services techniques 127
XII.1.2. Les autres intervenants 128
XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 129
XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional 129
XII.2.2. Lutte contre les feux de brousse 130
XII.2.2.1. Lutte préventive 130
XII.2.2.2. Lutte active 131
XII.2.3. Reboisement et conservation des sols 133
XII.2.3.1. Production de plants 133
XII.2.3.2. Plantations réalisées 134
XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES 135
XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 136
XII.4.1. Potentiel faunique 136
XII.4.2. Résultats des campagnes de chasse 136

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT 138

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 138
XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 138
XIII.1.2. La gestion de déchets 139
XIII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 139
XIII.2.1. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(ICPE) 140
XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIONNEMENTAL (EIE) 141
XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 142

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 143

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL 143
XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 143
XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 146
XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 147
XIV.4.1. Contrat de travail 147

CHAPITRE XV : TRANSPORT 149

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 149
XV.1.1. Le transport routier 149
XV.1.1.1. Le parc automobile 149
XV.1.1.2. Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules 151
XV.1.1.3. Les permis de conduire 152

CHAPITRE XVI : MINES ET ENERGIE 154

XVI.1. MINES 154
XVI.1.1. Situation des carrières et des mines 154
XVI.1.2. Production des mines et carrières 156
XVI.2. ENERGIE 157
XVI.2.1. Energie électrique 157
XVI.2.1.1. Les abonnés 157
XVI.2.1.2. La consommation 158

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 160

XVII.1. COMMERCE 160
XVII.1.1. Les marchés 160
XVII.1.2. Les commerçants 161
XVII.1.3. Le commerce des principales denrées consommées 161
XVII.1.3.1. Les stocks 161
XVII.1.3.2. Les prix 162
XVII.1.4. La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 163
XVII.1.4.1. La vérification des instruments de mesure 163
XVII.1.4.2. Le contrôle de la qualité des produits 163
XVII.2. ARTISANAT 164
XVII.2.1. Les infrastructures 164
XVII.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 164

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS 166

XVIII.1. JEUNESSE 166
XVIII.1.1. Les infrastructures de jeunesse 166
XVIII.2. SPORT 167

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 169

XIX.1. TOURISME 169
XIX.2. CULTURE 170
XIX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES 170
XIX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL 171
XIX.2.2.1. Patrimoine matériel 171

XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel 171

CHAPITRE XX : POSTE ET SFD 173

XX.1. POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT 173
XX.1.1. Couverture 173
XX.1.2. Mandats émis 174
XX.1.3. Mandats payés 175
XX.1.4. Origine et destination des mandats 176
XX.1.5. Trafic postal 178
XX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 179
XX.2.1. Couverture en SFD de la région 179
XX.2.2. L'épargne et les crédits 180
XX.2.3. L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 182

CHAPITRE XXI : ANNEXE 184

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Thiès entre 1988 et l'année 2019..... 27

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Thiès selon le département..... 29

Tableau II-3 : Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence et par sexe 29

Tableau III-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 32

Tableau III-2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le département 33

Tableau III-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 34

Tableau III-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative..... 35

Tableau III-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative..... 36

Tableau III-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 37

Tableau III-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 38

Tableau III-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative..... 38

Tableau III-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 39

Tableau III-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 40

Tableau III-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 40

Tableau III-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative..... 41

Tableau III-13 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 42

Tableau III-14 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Thiès selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 43

Tableau III-15 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative ... 44

Tableau III-16 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 44

Tableau III-17 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 45

Tableau III-18 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative 45

Tableau III-19 : Répartition des établissements d'enseignement du Moyen/Secondaire selon le cycle 46

Tableau III-20 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative..... 48

Tableau III-21 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative..... 49

Tableau III-22 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 50

Tableau III-23 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 50

Tableau III-24 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 51

Tableau III-25 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 52

Tableau III-26 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 53

Tableau III-27 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 54

Tableau III-28 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 54

Tableau IV-1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Thiès selon la circonscription administrative 56

Tableau IV-2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles..... 58

Tableau IV-3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire..... 58

Tableau IV-4 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 59

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques selon le type, par circonscription administrative 62

Tableau V-2 : Partenaires de la région et les domaines d'interventions..... 63

Tableau V-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 63

Tableau V-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations..... 64

Tableau V-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative..... 65

Tableau V-6 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture..... 65

Tableau V-7 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts. 66

Tableau V-8 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2018 et 2019..... 68

Tableau V-9 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district..... 68

Tableau V-10 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme..... 69

Tableau V-11 : Evolution des indicateurs VIH/sida..... 70

Tableau V-12 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Thiès. 70

Tableau V-13 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Thiès..... 71

Tableau V-14 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées..... 72

Tableau V-15 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département. 73

Tableau V-16 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département..... 75

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande 79

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 84

Tableau VII-2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2019 86

Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 86

Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 87

Tableau VII-5 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Thiès en 2019 89

Tableau VII-6 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Thiès selon la formation et le sexe, par circonscription administrative 89

Tableau VII-7 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative 90

Tableau VII-8 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 91

Tableau VII-9 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 92

Tableau VIII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 97

Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 97

Tableau VIII-3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative 101

Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès 106

Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais distribuées dans la région de Thiès 107

Tableau IX-3 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traités selon la circonscription administrative 108

Tableau IX-4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 109

Tableau IX-5 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 109

Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 110

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 113

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants 114

Tableau X-3 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 115

Tableau X-4 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par circonscription administrative 116

Tableau X-5 : Répartition et évolution de la production d'œufs selon la circonscription administrative .. 117

Tableau X-6 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative 117

Tableau X-7 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative 118

Tableau X-8 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 118

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service..... 121

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région . 122

Tableau XI-3 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 122

Tableau XI-4 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 123

Tableau XI-5 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 124

Tableau XI-6 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 125

Tableau XI-7 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative 125

Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme ... 128

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 129

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 129

Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 130

Tableau XII-5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative 131

Tableau XII-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative 132

Tableau XII-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 133

Tableau XII-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 133

Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 134

Tableau XII-10 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 135

Tableau XII-11 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative 135

Tableau XII-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative... 136

Tableau XIV-1 : Répartition des établissements ouverts et du nombre d'emplois créés en fonction des branches d'activités 144

Tableau XIV-2 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique 145

Tableau XIV-3 : Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises selon le sexe..... 146

Tableau XIV-4 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail 147

Tableau XV-1 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture en 2019. 149

Tableau XV-2 : Evolution des immatriculations selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2019... 150

Tableau XV-3 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type en 2019 151

Tableau XV-4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état en 2019 151

Tableau XV-5 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis en 2019 152

Tableau XVI-1 : Situation des carrières en 2019 155
Tableau XVI-2 : Situation des mines en 2019 155
Tableau XVI-3 : situation des titres miniers et l'évolution par rapport à l'année 2019 156
Tableau XVI-4 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 156
Tableau XVI-5 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur 157
Tableau XVI-6 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 157
Tableau XVI-7 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 158
Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 161
Tableau XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 161
Tableau XVII-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 162
Tableau XVII-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 163
Tableau XVII-5 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative 164
Tableau XVII-6 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 164
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative. 167
Tableau XVIII-2 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018 167
Tableau XIX-1 : Evolution du nombre de réceptifs entre 2018 et 2019 170
Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative 174
Tableau XX-2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative 174
Tableau XX-3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 175
Tableau XX-4 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative 176
Tableau XX-5 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative 176
Tableau XX-6 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative 177
Tableau XX-7 : Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative 177
Tableau XX-8 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative 179
Tableau XX-9 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative.. 180
Tableau XX-10 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative 180
Tableau XX-11 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 181
Tableau XX-12 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire 181

Tableau XX-13 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative 182
Tableau XX-14 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités 183
Tableau XXI-1 : Organisation administrative de la région de Thiès 184
Tableau XXI-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe. 184
Tableau XXI-3 : Evolution du nombre d'admis au BFEM : 186
Tableau XXI-4 : Liste des sites historiques de la région, par département 186

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Découpage Administratif de la région de Thiès..... 23

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Thiès 2019 27

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2019..... 28

Graphique II-3 : Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2019 30

Graphique III-1 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2019 34

Graphique III-2 : Evolution de l'indice de parité fille/garçon dans le préscolaire de 2008 à 2019..... 37

Graphique III-3 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 42

Graphique V-1 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type 2019 74

Graphique VI-1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Thiès selon la nature en 2019 81

Graphique VII-1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Thiès selon la classe d'âges en 2019 85

Graphique VIII-1 : Répartition des ménages par type de toilettes utilisées de la région de Thiès en (%) 102

Graphique XIII-1 : Evolution des dossiers d'ouverture des ICPE selon la nature et la classe 141

Graphique XIV-1 : Répartition des établissements fermes et/ou en cessation d'activités..... 145

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
APIX	Agence Nationale Chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
ARV	Antirétroviraux
AS	Agent Sanitaire
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BARVAFOR	Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyens
BIT	Bureau International du Travail
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEAP	Certificat d'Aptitude Elémentaire Pédagogique
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CHRT	Centre Hospitalier Régional de Thiès
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNEPS	Centre National d'Education Populaire et Sportive
CPN	Consultation Pré Natale
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CS	Centre de Santé
DASP	Direction d'Appui au Secteur Privé
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DS	District Sanitaire
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

ECOWAP	Politique Régionale Agricole de la CEDEAO
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ESSTE	Ecole Supérieure des Sciences de la Terre et de l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FENAS	Fédération Nationale des Artisans du Sénégal
FNR	Fonds National de Retraite
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	Formation Professionnelle et Technique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIS	Groupement d'Incendie et de Secours
IB	Infirmier Breveté
IA	Inspection d'Académie
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IEC	Information Education Communication
IP	Indice de Parité
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IRT	Inspection Régionale du Travail
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISFAR	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
JED	Jeunesse Enfance en Difficulté
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MSPM	Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONAS	Office National de l'Assainissement
OSB	Opération de Sauvetage du Bétail
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement de Niayes
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PAPEL II	Projet d'Appui à l'Elevage phase II
PARFOB	Projet Autonome de Reboisement de la Forêt de Bandia
PAIP	Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires
PDDAA	Programme Détaillé de l'Agriculture Africaine
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination

PELT	Projet Eau à Long Terme
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNBSF	Programme National des Bourses de Sécurité Familiale
PNE	Plan National de Développement de l'Elevage
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PS	Poste de Santé
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'élevage
RN	Route Nationale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SFD	Système Financier Décentralisé
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOCOCIM	Société de commercialisation du ciment
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SSPT	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TPM	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR SADR	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Agronomiques et Développement Rural
UFR SES	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et Sociales
UFR SET	Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologie
UFR SS	Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USPA	Unité de suivi des programmes d'Alphabétisation
UT	Université de Thiès
VAR	Vaccin Anti-Rougeoleux
VAT	Vaccin Anti-Tétanique

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique;
ii. assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours de 2019 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2018. Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Allé Nar DIOP

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME EXECUTIF

Thiès est l'une des 14 régions administratives du Sénégal, elle est située à 70 Km de la capitale (Dakar). Elle se trouve dans l'ouest du pays en couronne autour de la presqu'ile du Cap-Vert. Elle s'étend sur une superficie de 6.601 Km², soit 3,4% du territoire national. Elle est découpée en trois (03) départements à savoir Mbour, Thiès et Tivaouane. La ville de Thiès est le chef-lieu de la région et du département du même nom. Avec un potentiel économique important, combiné à sa rente de position par rapport à la capital sénégalaise, la région occupe la deuxième place, sur le plan économique, après Dakar du fait du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de la pèche, du tourisme, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et du commerce. Elle occupe la première place en matière de pêche artisanale (plus 40% de la production nationale) et de l'horticulture (avec un tiers de la production nationale). Les différents secteurs de l'économie de la région ont connu un fort dynamisme entre 2018 et 2019 dont nous allons essayer de résumer dans les lignes qui suivent.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Thiès est située à 70 km de Dakar. Elle est l'une des 14 régions administratives du Sénégal, et se situe à l'ouest du pays, en couronne autour de la presqu'île du Cap-Vert. Elle s'étend sur une superficie de 6 601 km^2, soit 3,4% du territoire national, et est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick et à l'Ouest par la région de Dakar et l'Océan Atlantique.

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

La région présente un relief relativement plat excepté le plateau de Thiès qui culmine à 105 m d'altitude, le massif de Diass qui s'élève à 90 m d'altitude et la cuvette de Thiès qui s'étend sur une superficie de 65 km² et mesure 128 m d'altitude. Ces formes géologiques renferment beaucoup de richesses (calcaire, basalte, phosphate attapulgite, etc.). Les principaux types de sols qu'on y retrouve sont :

- les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture sableuse, appelés « sols dior » qui constituent 70% des superficies cultivables ;
- les sols ferrugineux tropicaux à texture argilo-sableuse appelés « deckdior » qui représentent 15% des superficies cultivables ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture argilo-humifère dits « deck » représentant 10% des superficies cultivables et ;
- les sols hydro morphes à texture humifère appelés sols de bas-fonds qui représentent 5% des superficies cultivables.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

La végétation est constituée de :

- la savane arbustive dégradée parsemée de peuplements mono-spécifiques d'Acacia seyal, de Baobabs, d'un parc à Kad et de rôniers ;
- la bande de filao dans les Niayes et les plantations du PARFOB dans la forêt classée de Bandia (Eucalyptus et Prosopis juliflora) ;
- treize (13) forêts classées d'une superficie de 94 473,6 ha soit un taux de classement de 14,3%.

La faune, quant à elle, peut être subdivisée en deux classes :

- la faune à poils constituée de petits ruminants et de rongeurs ;
- la faune aviaire représentée par des oiseaux migrateurs paléarctiques aux abords des points d'eau.

I.4. ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES

Dans la région de Thiès, quatre zones éco géographiques ont été identifiées ; il s'agit de :

- **la grande côte dite zone du littoral nord ou zone côtière des Niayes :**

Elle renferme d'importantes potentialités hydro agricoles qui en font une zone d'intenses activités maraîchères. La grande côte abrite également des activités d'industries extractives et chimiques, de pêche (Cayar, Fass Boye), d'élevage.

- **La petite côte :**

Son ouverture à la mer, ses températures clémentes lui ont conféré une vocation touristique. C'est aussi une importante zone de pêche avec des points de débarquement considérables comme : Mbour, Joal, Ndayane. Il occupe principalement la partie Est d'un tracé qui passe par les localités de Méckhé, Tivaouane, Thiès, Nguékokh et Mbour. Les sols sont dégradés par la pratique d'une longue monoculture arachidière.

- **La zone dite des massifs :**

Elle est enserrée à l'intérieur d'un espace compris entre les localités de Thiès, Mont-Rolland, Pout, Sébikotane, Diass, Sindia et le Diobass. Elle est caractérisée par un relief accidenté ; cette zone abrite les points les plus culminants de la région (massif de Diass et le plateau de Thiès...) et plusieurs forêts classées (Thiès, Pout, Bandia, Diass). La richesse du sous-sol a favorisé l'implantation de sociétés d'extraction minière.

I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est influencé par des courants marins et bénéficie d'un climat doux et favorable avec une température moyenne avoisinant les 32°C. En effet, la région se situe dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan. Elle présente un climat de type soudano sahélien (Sud, Sud-est), et plus sahélien au Nord et Nord-est. La zone Ouest, quant à elle, présente un climat Sub-canarien. Les températures les plus basses sont enregistrées durant les mois de janvier et février alors que les températures les plus fortes sont notées durant les mois de mars à octobre (35°C).

I.5.1. PLUVIOMETRIE

Les précipitations moyennes annuelles de la région sont de l'ordre de 400 à 600 mm d'eau par an. La proximité de l'océan, procure à la région une humidité relative moyenne de 62%. Cependant, cette humidité demeure très variable avec un maximum qui se situe à

87% et un minimum à 37%. Les teneurs en eau dans l'air sont plus fortes durant la saison des pluies.

I.5.2. VENTS

Les vents d'Est circulent durant les mois d'avril à juillet et ils restent très affaiblis ou pas du tout perceptible au niveau de la zone littorale.

I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région possède d'importantes nappes souterraines (nappe du continental terminal, nappe du Paléocène, nappe de l'éocène, le maestrichtien, la nappe des sables du littoral) et des eaux superficielles (le lac Tanma, la lagune de la Somone et deux bassins de rétention). L'eau des puits est relativement de bonne qualité (salinité inférieure à 0,3 g/ l) mais contient à certains endroits un excès de fer et de fluor (zone de Fissel, Ndiaganiao).

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Avec la mise en exécution de l'acte III de la décentralisation lancé officiellement le 19 mars 2013, l'organisation territoriale a été complètement modifiée. Avec cette réforme, l'État du Sénégal envisage d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux. L'objectif général visé par cette réforme est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Cette première phase va se dérouler dans le respect des limites territoriales actuelles des entités administratives concernées. Avec cette réforme, un nouveau code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois n°96-06, n°96-07 et 96-09 a été adopté. On assiste dorénavant à une communalisation intégrale, une départementalisation et à l'érection des régions territoires. Thiès comporte trois (03) départements administrés par des conseils départementaux : Mbour, Thiès et Tivaouane. Le département de Thiès compte 15 communes, Mbour en compte 16 et le département de Tivaouane 18.

Graphique I-1 : Découpage Administratif de la région de Thiès

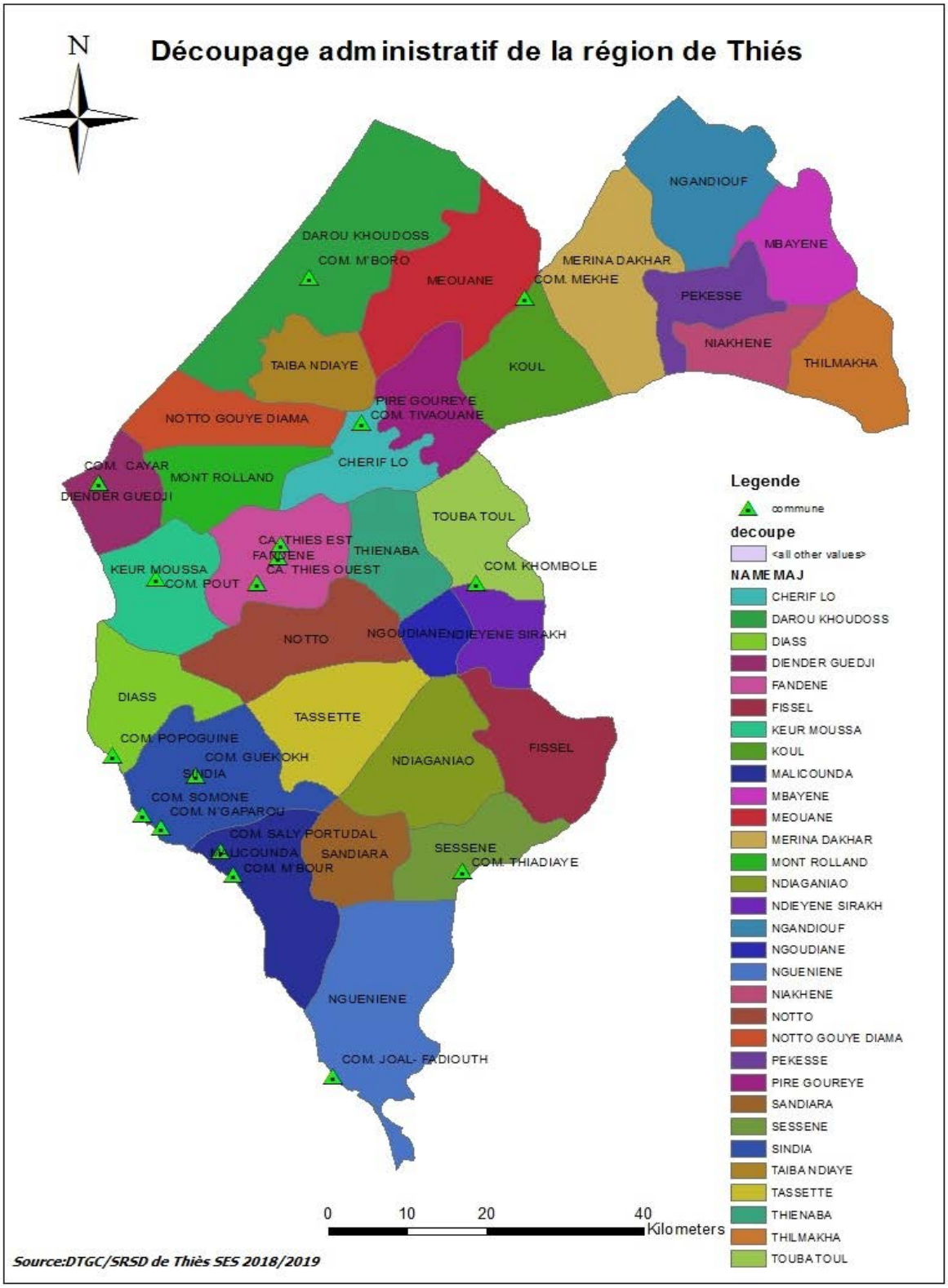

I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Après celle de Dakar, la région de Thiès se positionne comme la région du Sénégal ayant le potentiel économique le plus important. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et des mines.

- Agriculture

La région peut être subdivisée en trois zones agricoles spécifiques que sont :

- la zone côtière des Niayes à vocation maraîchère et fruitière ;
- la zone centre à vocation arachidière, arboricole et aussi de manioc ;
- la zone sud à vocation maraîchère et vivrière.

La région dispose d'atouts non négligeables dans le domaine fruitier liés à l'existence de conditions pédologiques et climatiques favorables à l'arboriculture, de projets forestiers et de pépinières de production de plants, d'un centre de formation et de recyclage dans le domaine forestier.

Les légumes proviennent de la zone des Niayes (Cayar, Notto, M'boro) ; sans oublier les tubercules de Taïba N'Diaye, N'Domaure, Kerr N'Diomba; les mangues, melons et oranges de Pout, Tivaouane.

- Pêche artisanale

La région de Thiès occupe la première place en matière de pêche artisanale. Ces performances découlent d'une activité de pêche quasi-permanente en raison des atouts dont elle dispose : près de 200 km de côtes, comprenant deux (2) façades maritimes : une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo et une façade Sud, communément appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal), la largeur de son plateau continental lui conférant une surabondance et une diversité des espèces pélagiques côtières, des conditions hydrologiques favorables avec l'upwelling, phénomène de remontée des eaux profondes riches en éléments nutritifs pour les poissons.

- Art et culture

L'artisanat est caractérisé par le dynamisme et la créativité des artisans locaux, notamment dans la zone de Méckhé qui bénéficie de la proximité d'un important marché touristique et d'une promotion de plus en plus grande de l'utilisation de produits locaux. L'acquisition d'une certaine technicité et, surtout, le développement de la créativité locale sont des atouts réels de l'artisanat régional. La région est renommée pour la qualité de ses produits artisanaux (la chaussure, la ceinture, le panier de Meckhé ; la poterie de Pire ou Celko ; la

sculpture ou le tableau d'art plastique du centre artisanal de Thiès ou de la Manufacture des Arts ; les colliers ou parures en or de la bijouterie sont des exemples qui intéressent le monde des collectionneurs). En outre, Thiès est connue comme la cité des œuvres théâtrales et artistiques du Sénégal.

Le centre artisanal de Thiès regorge d'artisans qui essaient de s'organiser suivant leurs moyens et limites. Une quinzaine de corps de métiers peuvent être recensés dans la région : Maroquinerie ; Art de la peinture ; Sculpture ; Vannerie ; Bijouterie ; Cordonnerie ; Couture ; Menuiserie métallique ; Tissage ; Menuiserie ébénisterie ; Sculpture sur calebasse ; Tôlerie ; Mécanique auto ; Coiffure ; Electricité bâtiment. Déjà, avec un excellent redressement du secteur autour d'une chambre de commerce, la promotion industrielle, artisanale et des métiers, de réels atouts économiques et des promesses d'emploi peuvent naître.

- Tourisme

La région dispose d'un potentiel touristique important avec la présence de beaucoup d'hôtels et de plages pouvant accueillir un nombre important de touristes. Elle est dotée de deux façades maritimes, l'une au nord avec la Grande Côte abritant la zone maraîchère et fruitière des Niayes. Au Sud, la Petite Côte est la zone touristique la plus fréquentée au Sénégal. M'Bour, Toubab Dialaw et Saly sont visités par des touristes venant de partout dans le monde ; de grands hôtels bordent les plages. Le tourisme religieux occupe une place très importante dans la région avec l'organisation des Maouloud et Gamous grâce à l'implantation de la confrérie Tidiane autour de Tivaouane, Thiénaba et Pire mais aussi avec le pèlerinage de Popenguine et de Ndiassane.

- Industries et mines

La région de Thiès dispose des potentialités minières immenses pouvant assurer une création de richesses qui pourrait bénéficier à tout le Sénégal, le sous-sol offre une grande diversité de substances minérales comprenant des minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, barytine etc.), des minéraux lourds (zircon, titane), des pierres ornementales et des matériaux de construction (cimenteries etc.) qui se localisent surtout dans les réserves de Allou Kagne, Diogo et à Taïba. Il existe aussi d'importantes réserves de phosphates alumino-calciques à Lam Lam (environ 80 millions de tonnes), valorisables par calcination dans les filières engrais et alimentation animale. A Pallo Comme à Taïba, le phosphate s'est formé durant le tertiaire, les roches-mères étant du phosphate de chaux et une argile riche en alumina.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré et adopté en avril 1988, suite à de larges consultations, une déclaration de politique de population qui traduit entre autres objectifs sa volonté d'assurer une meilleure maîtrise des phénomènes et problèmes démographiques dans une approche intégrée du développement. La politique de population fixe sept objectifs à réaliser dans le cadre de Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP). Les objectifs généraux de cette déclaration ont porté, entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la vie et l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population, la réduction de la morbidité et de la mortalité, en particulier celle des mères et des enfants par la mise en œuvre de programmes de santé maternelle et infantile incluant la planification familiale, la réduction du taux de fécondité et le rythme de croissance démographique par l'adoption de mesures appropriées. Avec les données démographiques fournies par les projections effectuées à partir des données collectées lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) réalisé en 2013, l'Etat du Sénégal est à même de juger de l'atteinte des objectifs de la politique nationale de la population et de pouvoir au besoin formuler de nouvelles politiques.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les caractéristiques sociodémographiques de la population de la région de Thiès entre 2018 et 2019.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Les données obtenues en 2019 sont issues des projections obtenues à partir des données du dernier recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013). Ces projections ont été obtenues à l'aide du taux de croissance moyenne annuelle (à compter de 2014) qui calcule pour chaque année un taux de croissance qui tient compte des mouvements naturels tels que les naissances, décès, émigrations et immigrations survenus au cours d'une année. Pour la région de Thiès, la population est estimée en 2 105 707 habitants en 2019 contre 2 049 764 habitants en 2018.

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Thiès entre 1988 et l'année 2019

Désignation \ Année	1988	2002	2013	2017	2018	2019
Population résidente	941 151	1 331 916	1 788 864	1 995 037	2 049 764	2 105 707
Taux d'accroissement en %	2,7	2,5	2,5			

Source : ANSD., Projections de 2019

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Pyramide des âges

La pyramide des âges est caractérisée par une base large et un sommet qui se rétrécit, ce qui révèle une population régionale jeune. En effet, un peu plus de la moitié de la population (50,6%) est âgé de moins de 20 ans, dont 35,1% sont dans la tranche d'âge allant de zéro (0) à cinq (5 ans). Ceci est la conséquence d'une forte fécondité et d'un faible taux de mortalité infantile.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Thiès 2019

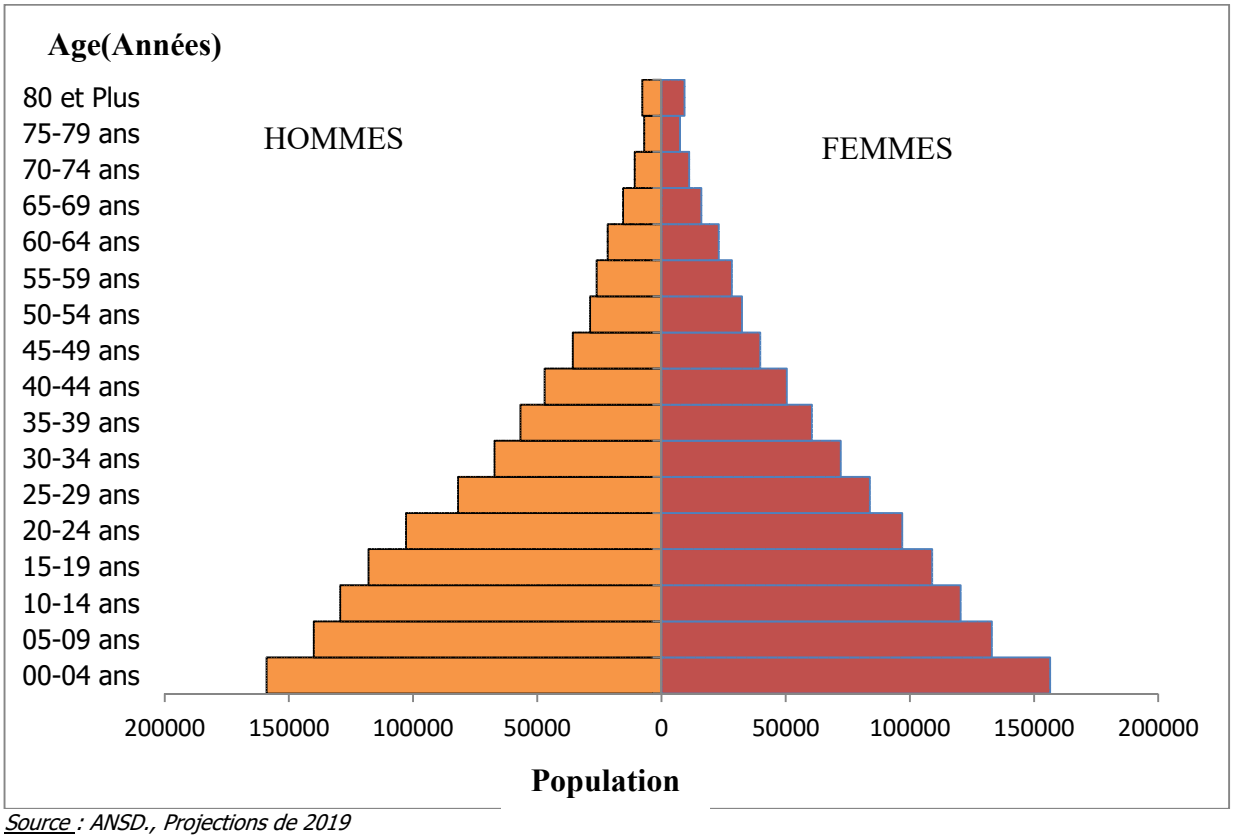

Source : ANSD., Projections de 2019

Cette jeunesse de la population de la région influe sur le rapport de dépendance démographique qui désigne le rapport du nombre d'individus supposés dépendre des

autres pour leur vie quotidienne (moins de 15 ans et 65 ans et plus) au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans. En effet, les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 39,8% de la population de la région en 2019 et les plus de 64 ans représentent 4%.

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Il donne une indication sur le niveau d'équilibre entre les effectifs des deux sexes. Dans la région de Thiès, le nombre d'hommes est un peu plus important que celui des femmes. En effet, le rapport de masculinité est de 101 hommes pour 100 femmes. En effet de zéro à 19 ans le rapport de masculinité est de 105 hommes pour 100 femmes. A partir de l'âge adulte (20 à 54 ans), la tendance est inversée, qui se situe autour de 96 hommes pour 100 femmes. De même qu'au-delà de 55 ans, les femmes restent plus nombreuses que les hommes avec 100 femmes pour 93 hommes).

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2019

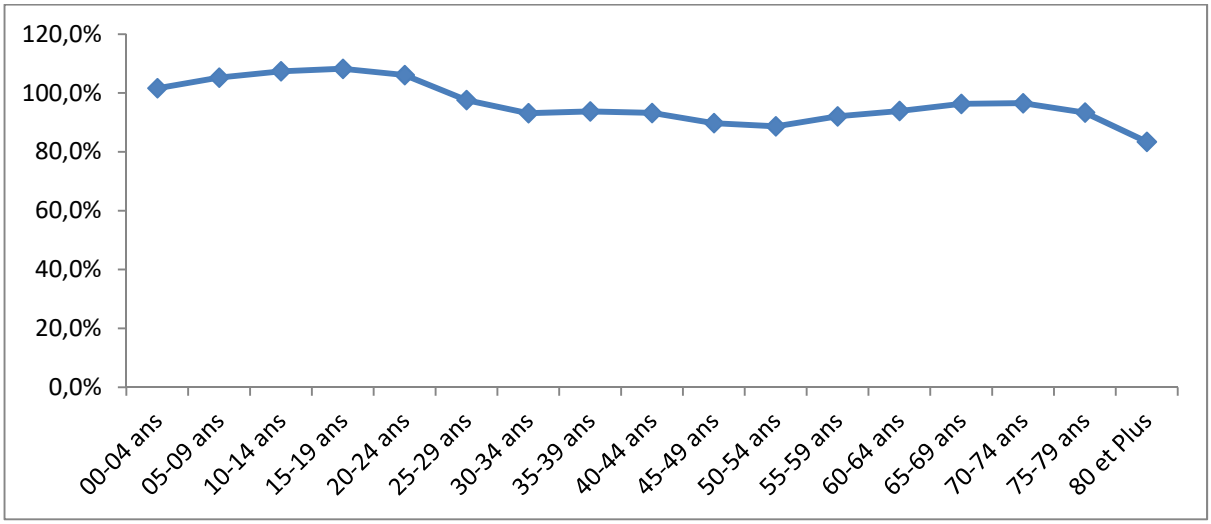

Source : ANSD., Projections de 2019

II.1.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.1.3.1. Répartition spatiale

Les données issues des projections faites à partir du recensement de 2013 montrent que la population est inégalement répartie sur le territoire régional. L'essentiel de la population de la région de Thiès soit 74,7% est concentré dans les départements de Mbour et Thiès qui occupent respectivement 37,4% et 37,3% de la population. Le département de Tivaouane abrite 25,3% de la population. Il convient de souligner qu'entre les recensements de 2002 et de 2013, la population du département de Mbour a dépassé celle de Thiès, faisant ainsi de Mbour le département le plus peuplé de la région.

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Thiès selon le département

Départements	Année 2019		
	Homme	Femme	Ensemble
Mbour	398896	388453	787349
Thiès	390116	395981	786097
Tivaouane	266360	265901	532261
Région de Thiès	**1055372**	**1050335**	**2105707**

Source : ANSD., Projections de 2019

Cette inégale répartition de la population régionale en faveur des départements de Thiès et Mbour témoigne du caractère attractif de ces deux départements du fait de la concentration des services, des infrastructures, des industries et d'un tourisme très développé particulièrement à Mbour.

Par ailleurs, Thiès est la deuxième région la plus urbanisée après Dakar. Avec un taux d'urbanisation de 48,75%, elle concentre 14,3% de la population urbaine du Sénégal.

Tableau II-3 : Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence et par sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensemble.	Masc.	Fém.	Ensemble.	Masc.	Fém.	Ensemble
Thiès	220069	228017	448086	170047	167964	338011	390116	395981	786097
Mbour	222640	214372	437012	176256	174081	350337	398896	388453	787349
Tivaouane	70379	71103	141482	195981	194798	390779	266360	265901	532261
Région	513089	513493	1026582	542284	536843	1079127	1055373	1050336	2105709

Source : ANSD., Projections de 2019

En ce qui concerne la population qui vit en milieu rural, elle est estimée à 51,24% en 2019. S'agissant de la répartition par sexe, il est observé que dans la zone urbaine le nombre de femmes est plus important que celui des hommes avec respectivement 513 493 femmes contre 513 089 hommes. Par Contre, dans le milieu rural c'est l'inverse qui est observé avec un nombre de femmes inférieur à celui des hommes. Cette tendance est aussi observée dans tous les départements de la région.

II.1.3.2. Densités de population

Avec une superficie de 6.601 km^2, Thiès est la troisième région la plus densément peuplée, avec 319 hbts/km^2, après Dakar et Diourbel. Cependant, cette densité diffère selon les départements. En 2019, Tivaouane qui est le département le plus vaste de la région (2 fois la superficie de Mbour) et le moins peuplé, fait une densité de 171 habitants au km^2 tandis

que les départements de Mbour et Thiès concentrent plus de population au km^2 avec respectivement 490 habitants et 420 habitants/km^2.

Graphique II-3 : Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2019

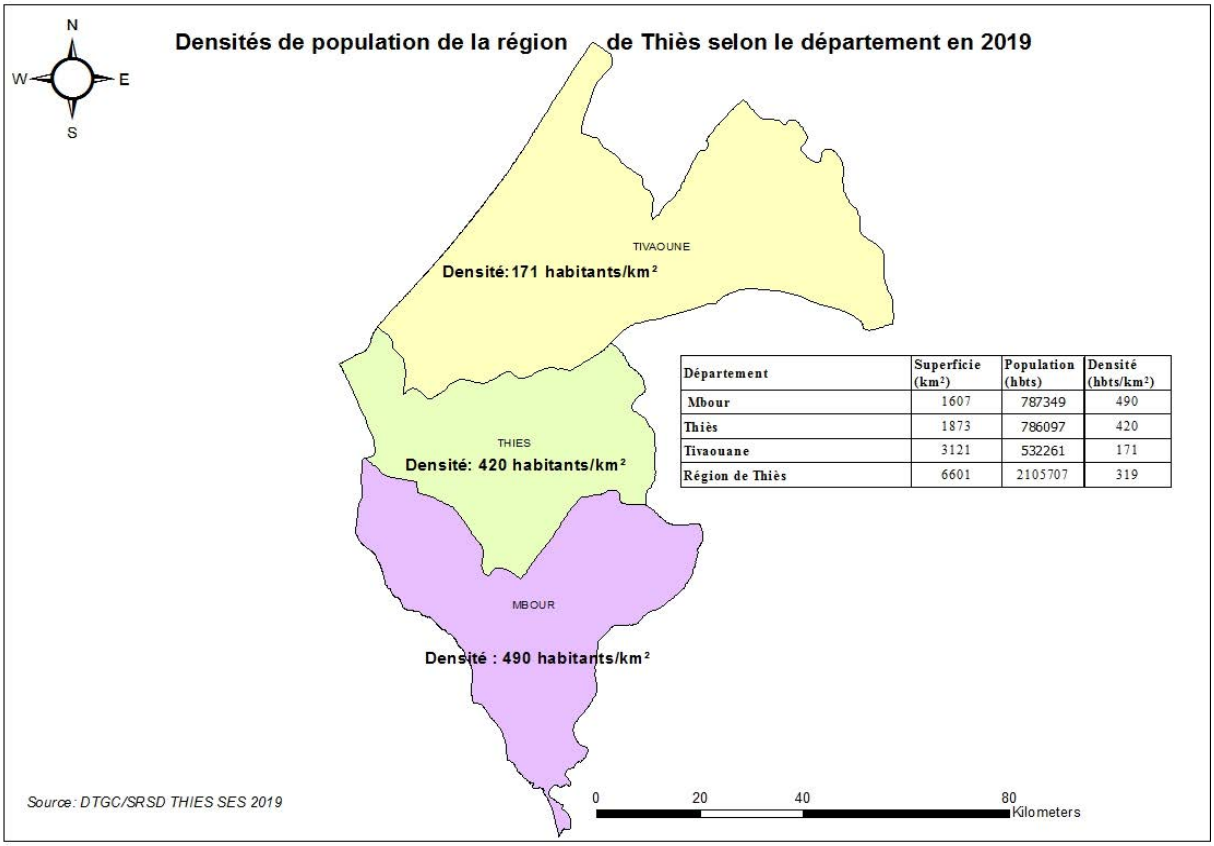

Département	Superficie (km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)
Mbour	1607	787349	490
Thiès	1873	786097	420
Tivaouane	3121	532261	171
Région de Thiès	6601	2105707	319

Source : ANSD., Projections de 2019

Conclusion

La région de Thiès a connu une augmentation de sa population qui est passée de 2 049 764 en 2018 à 2 105 709 habitants en 2019. Cette population est inégalement répartie sur l'étendue de la région avec les départements de Mbour et de Thiès, qui sont des pôles d'attraction (tourisme, pêche, transport et services) et qui concentrent près de 74,6% de la population de la région. Le département de Tivaouane qui fait un peu plus de la moitié du territoire de la région concentre le quart de la population.

CHAPITRE III : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation est le socle du développement économique et social. Sans une éducation de qualité, un pays ne peut disposer d'un capital humain capable de le propulser au rang des nations émergentes. Dès lors, les Gouvernements qui se sont succédés de l'indépendance à nos jours ont eu à mener des programmes visant à instaurer une éducation de qualité au Sénégal. Ainsi, des efforts considérables ont été menés par le gouvernement par l'augmentation des dépenses publiques allouées à l'éducation et la construction d'infrastructures ces dernières décennies pour répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter d'année en année. L'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence des enseignements a été au cœur de la politique éducative à travers le Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité de l'Education de Base (PAQUEEB). Dans ce cadre, la subvention accordée aux écoles élémentaires a été renforcée avec une implication plus active des communautés dans la gestion des établissements scolaires.

Ce chapitre abordera l'éducation dans la région de Thiès à travers une analyse des cycles préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire.

III.1. LA PETITE ENFANCE

III.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Thiès, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance s'élève en 2019 à 424 structures dont 214 du privés (soit 50,47%), 146 du public (soit 34,4%) et 64 communautaires (15%). Les garderies représentent un peu plus du quart des établissements d'accueil (187) avec 181 garderies de type privé. Elles sont suivies par les écoles maternelles (128), les cases des tout-petits (58). Les cases communautaires sont les moins représentées parmi les structures avec 51 cases (soit 12% des structures). Par rapport au statut de l'établissement à savoir privée ou publique, à l'exception des garderies où on note une présence massive du secteur privée, l'essentiel des établissements d'accueil est composé d'établissement public et d'écoles communautaires.

Tableau III-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Case communautaire	Public	0	0	0	0
	Privé	0	3	1	4
	Com/Ass	0	45	2	47
	Total	0	48	3	51
Case des Tout Petits	Public	19	17	12	48
	Privé	0	0	0	0
	Com/Ass	0	10	0	10
	Total	19	27	12	58
Ecole maternelle	Public	10	77	8	95
	Privé	3	18	18	29
	Com/Ass	0	4	0	4
	Total	13	99	26	128
Garderie d'enfants	Public	2	1	0	3
	Privé	109	71	1	181
	Com/Ass	1	2	0	3
	Total	112	74	1	187
Total	Public	31	95	20	146
	Privé	112	92	20	214
	Com/Ass	1	61	2	64
	Total	144	248	42	424

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Au niveau départemental, Mbour compte plus d'infrastructures de la petite enfance (248), suivi du département de Thiès avec 144 structures. Le département de Tivaouane, quant à lui, ne compte que 42 structures.

Pour le département de Mbour, on note une répartition assez homogène des types de structures avec 39,9% d'écoles maternelle, 29,8% de garderies d'enfants, 19,3% de cases communautaires et 10,8% de cases des tout-petits.

Par rapport au département de Mbour, le département de Thiès est marqué par une répartition très hétérogène des types de structures avec 77,7% de garderies, 13,1% de cases des tous petits. Le fait notable dans ce département est l'absence de cases communautaires.

Tableau III-2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le département

Type d'établissement	Année	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Case communautaire	2017 / 2018	8	60	0	68
	2018 / 2019	0	48	3	51
	Variation en %	-100%	-20%	-	-25%
Case des Tout Petits	2017 / 2018	19	20	12	51
	2018 / 2019	19	27	12	58
	Variation en %	0%	35%	0%	13,7%
Ecole maternelle	2017 / 2018	13	88	16	117
	2018 / 2019	13	99	26	138
	Variation en %	0%	12,5%	62,5%	17,9%
Garderie d'enfants	2017 / 2018	108	61	1	170
	2018 / 2019	112	74	1	187
	Variation en %	3,7%	21,3%	0%	10%
Total	2017 / 2018	140	169	29	338
	2018 / 2019	144	248	42	434
	Variation en %	2,8%	46,7%	44,8%	28,4%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Au niveau régional, les établissements d'accueil de la petite enfance ont connu une hausse de 28,4% entre les années 2017/2018 et 2018/2019. Cette hausse est le résultat des augmentations respectives en pourcentage des écoles maternelles (17,9%), des cases des tout-petits (13,7%) et des garderies d'enfants (10%). Seule la catégorie des cases communautaires a enregistré une baisse de 25% entre ces années. De manière générale, la même tendance est observée au niveau des différents départements avec certaines exceptions. Pour le département de Thiès, le nombre de case de tous petits et d'école maternelle n'a pas connu d'évolution tandis que pour le département de Tivaouane, les cases des tout-petits et les garderies d'enfants n'ont également pas varié.

III.1.2. LE PERSONNEL

Le niveau de qualification est apprécié à partir des diplômes académiques et professionnels. Au Sénégal, le niveau académique exigé des enseignants du préscolaire est le BAC. La formation professionnelle des enseignants du préscolaire est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Graphique III-1 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2019

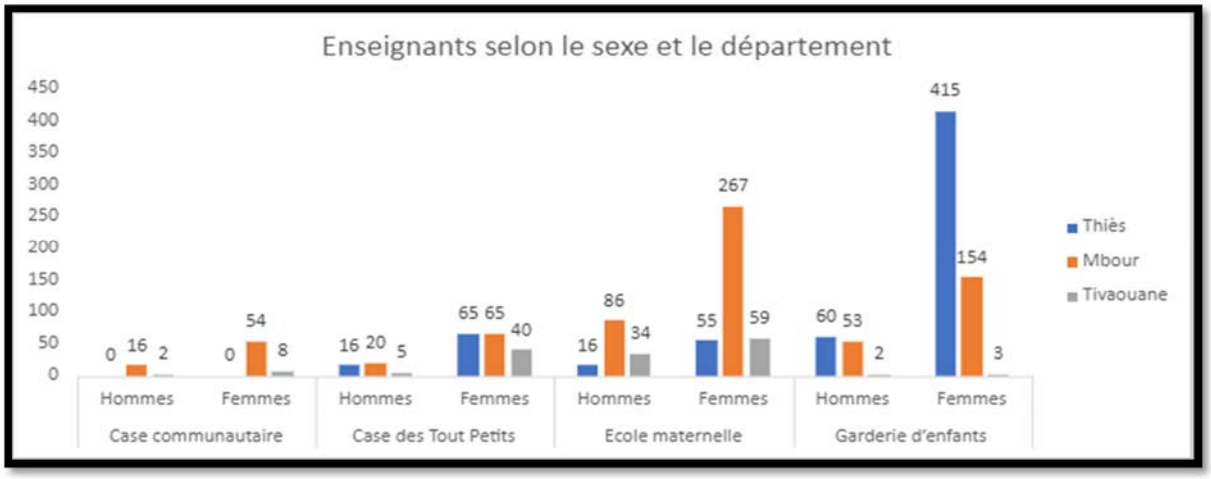

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Au niveau régional, le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance est évalué à 1495 individus dont 1185 femmes (79,2%) et 310 hommes (20,7%).

Par rapport au type d'établissement, les garderies comptent le plus de personnel avec 687 individus (45,95%), suivies par les écoles maternelles avec 517 individus (34,58%) et les cases des tout-petits avec 211 individus (14,1%). Les cases communautaires comptabilisent le moins de personnel avec seulement 5,3%.

Suivant les départements, le département de Mbour compte le plus de personnels 715 individus (soit 47, 8%) suivis respectivement des départements de Thiès et de Mbour avec 627 (41,9 %) et 153 individus (10,2%).

Tableau III-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Case communautaire	**Hommes**	0	16	2	18
	Femmes	0	54	8	62
	Ensemble	0	70	10	80
Case des Tout Petits	**Hommes**	16	20	5	41
	Femmes	65	65	40	170
	Ensemble	81	85	45	211
Ecole maternelle	**Hommes**	16	86	34	136
	Femmes	55	267	59	381
	Ensemble	71	353	93	517
Garderie d'enfants	**Hommes**	60	53	2	115
	Femmes	415	154	3	572
	Ensemble	475	207	5	687
Total	**Hommes**	92	175	43	310
	Femmes	535	540	110	1185
	Ensemble	627	715	153	1495

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Entre les années 2017/2018 et 2018/2019, le personnel des établissements de la petite enfance a augmenté de 13,9% avec des hausses respectives du personnel des écoles maternelles (+12,8%), des cases des tout-petits (+12,2%) et des garderies d'enfants (+3,15%) comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau III-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
	2017 / 2018	-	-	-	-
	2018 / 2019	0	70	10	80
Case communautaire	Variation en %	-	-	-	-
	2017 / 2018	82	65	41	188
	2018 / 2019	81	85	45	211
Case des Tout Petits	Variation en %	-1,2%	30,7%	9,7%	12,2%
	2017 / 2018	70	327	61	458
	2018 / 2019	71	353	93	517
Ecole maternelle	Variation en %	1,43%	7,9%	52,4%	12,8%
	2017 / 2018	453	211	2	666
	2018 / 2019	475	207	5	687
Garderie d'enfants	Variation en %	4,8%	-1,90%	150%	3,1%
	2017 / 2018	605	603	104	1312
	2018 / 2019	627	715	153	1495
Total	Variation en %	3,6%	18,5%	47,1%	13,9%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

La répartition du personnel suivant la fonction montre que ce dernier est majoritairement constitué d'éducateur "craie en main" (72,4%) et de directeurs (26,6%). Les autres corps administratifs ne représentent qu'environ 1% du personnel.

La répartition suivant le niveau d'éducation montre que 63,3% du personnel d'éducateur "craie en main" ont le BFEM, 18,4% le BAC et 10,3% le CFEE. Par ailleurs, 2,1% de ces éducateurs ont un diplôme d'étude supérieur (Maitrise, licence, Deug) et 5,7% sont sans diplôme.

Tableau III-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction	Maitrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	total
Département de Thiès								
Directeur	5	4	3	46	69	13	2	142
Educateur " craie en main"	3	4	3	94	328	58	22	512
Autre personnel administratif				3	3			6
Département de Mbour								
Directeur	5	17	10	75	110	15	3	235
Educateur " craie en main"	3	8	1	91	300	53	35	491
Autre personnel administratif		1		1	1			3
Département de Tivaouane								
Directeur				17	18			35
Educateur " craie en main"		1	1	21	81	5	7	116
Autre personnel administratif					4	1		5
Région de Thiès								
Directeur	10	21	13	138	197	28	5	412
Educateur " craie en main"	6	13	5	206	709	116	64	1119
Autre personnel administratif	0	1	0	4	8	1	0	14

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

La répartition du personnel suivant le statut de l'établissement montre qu'au niveau régional, environ 60% du personnel exerce dans le privé et contre 40% dans le public. La même tendance est observée au niveau du département de Thiès avec 74% pour le public et 26% pour le privé. Pour les départements de Mbour et Tivaouane, une situation inverse est notée, avec plus de personnel dans le public (53% pour le public et 48% pour le privé).

Pour les diplômes d'enseignements professionnels, environ 22% du personnel enseignant dispose du CAP, 25% du CEAP et 53% sont sans diplôme.

Tableau III-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Département de Thiès	Public	70	81	15	166
	Privé	38	44	395	477
	Total	108	125	410	643
Département de Mbour	Public	130	122	74	326
	Privé	45	55	193	293
	Total	175	177	267	619
Département de Tivaouane	Public	20	47	12	79
	Privé	6	10	55	71
	Total	26	57	67	150
Région de Thiès	Public	220	250	101	571
	Privé	89	109	643	841
	Total	309	359	744	1412

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.1.3. LES EFFECTIFS

L'effectif des filles rapporté à celui des garçons dans le préscolaire (indice de parité fille/garçon) est resté supérieur à 1 sur la période allant de 2008 à 2019. Autrement dit les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire. De plus l'indice a connu une évolution en dents de scie sur la période. Sa valeur la plus faible est enregistrée entre 2012 et 2013 (1,1) et sa valeur la plus élevée en 2008/2009 (1,1).

Graphique III-2 : Evolution de l'indice de parité fille/garçon dans le préscolaire de 2008 à 2019

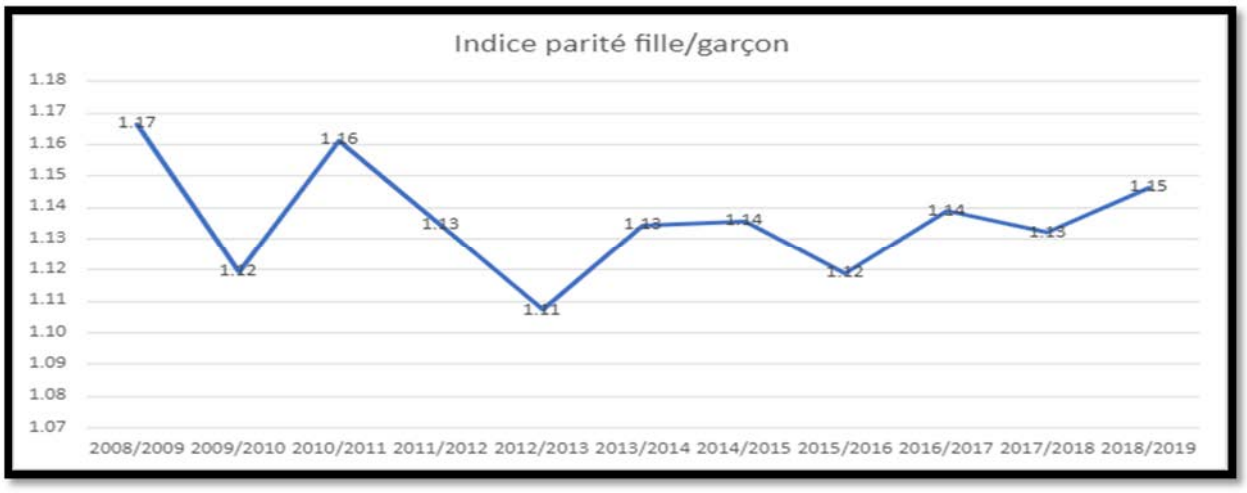

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

En 2019, l'effectif de la petite enfance se chiffre à 33600 individus dont 17946 filles et 15654 garçons. La plus grande partie des effectifs se retrouvent dans les garderies d'enfants (39,6%) et les écoles maternelles (38,7%). Les cases des tout-petits et les cases communautaires comptent les plus petits effectifs avec respectivement 14% et 7,6%.

Tableau III-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Case communautaire	Garçons	0	1125	49	1174
	Filles	0	1308	71	1379
	Ensemble	0	2433	120	2553
Case des Tout Petits	Garçons	701	1035	414	2150
	Filles	851	1144	580	2575
	Ensemble	1552	2179	994	4725
Ecole maternelle	Garçons	545	4701	809	6055
	Filles	667	5242	1054	6963
	Ensemble	1212	9943	1863	13018
Garderie d'enfants	Garçons	3904	2344	27	6275
	Filles	4375	2623	31	7029
	Ensemble	8279	4967	58	13304
Total	Garçons	5150	9205	1299	15654
	Filles	5893	10317	1736	17946
	Ensemble	11043	19522	3035	33600

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

L'effectif des établissements d'accueil de la petite enfance a connu un accroissement de 22,8% entre 2017/2018 et 2018/2019 passant de 27347 à 33600 individus.

En effet, pour les départements, celui de Mbour enregistre la plus grande augmentation avec 35,6% suivi celui de Tivaouane avec 27,6%. Le département de Thiès a la plus faible augmentation avec 4,6%.

Pour les types d'établissement, les écoles maternelles enregistrent la plus grande hausse avec 22% suivi respectivement des cases des Tout Petits, 9,3% et des garderies d'enfants, 7,6%.

Tableau III-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Case communautaire	2017 / 2018	-	-	-	-
	2018 / 2019	0	2433	120	2553
	Variation en %	-	-	-	-
Case des Tout Petits	2017 / 2018	1597	1765	959	4321
	2018 / 2019	1552	2179	994	4725
	Variation en %	-2,8	23,4	3,6	9,3
Ecole maternelle	2017 / 2018	1108	8187	1375	10670
	2018 / 2019	1212	9943	1863	13018
	Variation en %	9,3	21,4	35,4	22
Garderie d'enfants	2017 / 2018	7851	4445	60	12356
	2018 / 2019	8279	4967	58	13304
	Variation en %	5,4	11,7	-3,3	7,6
Total	2017 / 2018	10556	14397	2394	27347
	2018 / 2019	11043	19522	3055	33600
	Variation en %	4,6	35,6	27,6	22,8

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.1.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE DU PRESCOLAIRE

Le taux brut de Préscolarisation global (TBPS) en 2019 est de 19,5% avec une valeur plus élevée chez les filles (21,2%) que chez les garçons (17,8%). Comparé à l'année 2018 (18,3%), une légère hausse est notée.

Tableau III-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

	Année	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global
Région de Thiès	2017/2018	16,9%	19,8%	18,3%
	2018/2019	17,8%	21,2%	19,5%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire vise à accueillir les enfants de la tranche d'âge allant de 6 à 11 ans. La région de Thiès est caractérisée par un réseau très dynamique, de l'enseignement primaire, dominé par l'enseignement dispensé dans les structures publiques.

III.2.1.1. Les infrastructures

Pour répondre à la demande d'éducation, le système éducatif a mis en place divers modes d'organisation dont les classes à Double Flux et les classes Multigrades en plus des classes à Flux Unique. Le premier type de regroupement constitue la principale stratégie pour répondre à la demande croissante d'éducation dans les zones à forte concentration de population. Le deuxième type (les Multigrades) permet d'offrir un service éducatif complet dans les zones peu peuplées où la structure classique de l'école ne permet pas de rationaliser les ressources matérielles et humaines.

En 2019, les établissements d'enseignement élémentaires se chiffrent à 1176 établissements contre 1133 en 2017/2018 soit une augmentation de 3%. Suivant le statut, 8 établissements sur 10 sont du public contre 20% du privé. Cependant, les établissements du privé ont enregistré une plus grande augmentation entre 2017/2018 et 2018/2019 avec une hausse de 12,7% alors que pour ceux du public, elle est de 1,8%. Les mêmes tendances sont observées au niveau des départements avec une remarque pour le département de Mbour qui compte plus d'établissements privés que les autres départements avec un taux de 26%.

Tableau III-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2017/ 2018			2018 / 2019			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Thiès	282	69	351	285	78	363	1	13	3,4
Département de Mbour	335	105	440	338	120	458	0,9	14,2	4
Département de Tivaouane	312	30	342	323	32	355	3,5	6,67	3,8
Région de Thiès	929	204	1133	946	230	1176	1,8	12,7	3,8

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

En 2019 la région de Thiès compte 8172 groupes pédagogiques dont 81,4% constituent des groupes pédagogiques du public et 18,5% des groupes du secteur privé. Un peu plus de sept (7) groupes pédagogiques sur dix (10) sont des Flux simples (74,1%). Les classes à double flux et celles multigrades représentent respectivement 8,8% et 17,02% du total des groupes pédagogiques.

Tableau III-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total Général
		Simple	Double flux	Multigrade	
Département de Thiès	**Public**	1878	245	212	2335
	Privé	488	2	74	564
	Total	2366	247	286	2899
Département de Mbour	**Public**	1783	401	223	2407
	Privé	689	31	28	748
	Total	2472	432	251	3155
Département de Tivaouane	**Public**	1016	45	854	1915
	Privé	203			203
	Total	1219	45	854	2118
Région de Thiès	**Public**	4677	691	1289	6657
	Privé	1380	33	102	1515
	Total	6057	724	1391	8172

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

L'analyse par département montre que pour Thiès et Mbour, environ huit (8) groupes pédagogiques sur dix (10) sont des flux de type simple alors que pour Tivaouane, cette proportion est de six groupes pédagogiques sur dix (10). Le département de Mbour s'illustre avec un pourcentage plus élevé de groupes pédagogiques de type double flux (13,6%) tandis que pour Tivaouane, la part des groupes de type multigrade y est assez élevé avec (40,3%).

III.2.2. LE PERSONNEL

Dans le souci de répondre à la forte demande d'éducation et au développement fulgurant du sous-secteur de l'enseignement élémentaire, le Gouvernement du Sénégal a opté pour une politique de recrutement de contractuels afin de subvenir aux besoins en enseignants. Ainsi une importante évolution a été notée aussi bien en termes de nombre que dans la prise en compte du genre.

En 2019, l'effectif du personnel des établissements d'enseignement élémentaire compte 9245 individus composé de 63% d'hommes et de 37% de femmes. Par rapport au statut d'établissement, 78% du personnel exerce dans le public et 22% dans le privé. Le département de Mbour compte plus de personnel exerçant dans l'élémentaire avec 39% suivi respectivement des départements de Thiès et de Tivaouane avec 37% et 24%.

Tableau III-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative.

Circonscription administrative	Sexe	2017 / 2018			2018 / 2019			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Thiès	Hommes	1586	373	1959	1577	355	1932	-0,5	-4,8	-1,3
	Femmes	1110	351	1461	1118	374	1492	0,7	6,5	2,1
	Ensemble	2696	724	3420	2695	729	3424	-0,04	0,6	0,1
Département de Mbour	Hommes	1804	557	2361	1777	575	2352	-1,5	3,2	-0,3
	Femmes	812	421	1233	828	422	1250	1,9	0,2	1,3
	Ensemble	2616	978	3594	2605	997	3602	-0,4	1,9	0,2
Département de Tivaouane	Hommes	1312	131	1443	1378	161	1539	5	22,9	6,6
	Femmes	539	76	615	570	110	680	5,7	44,7	10,5
	Ensemble	1851	207	2058	1948	271	2219	5,2	30,9	7,8
Région de Thiès	Hommes	4702	1061	5763	4732	1091	5823	0,6	2,8	1,04
	Femmes	2461	848	3309	2516	906	3422	2,2	6,8	3,4
	Ensemble	7163	1909	9072	7248	1997	9245	1,1	4,6	1,9

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Entre 2017/2018 et 2018/2019, ces effectifs ont enregistré une hausse générale de 1,9% (3,4% chez les femmes et 1,04% chez les hommes). Le département de Tivaouane enregistre la plus grande hausse avec 7,8% (dont 10,5% chez les femmes et 6,6% chez les hommes). Les départements de Mbour et Tivaouane s'illustrent par des baisses d'effectifs chez les hommes (1,3% pour Thiès et 0,3% pour Mbour).

En 2019, la moitié des enseignants de l'élémentaire disposent le BAC et 43%, le BFEM. Par rapport à 2017/2018 on note une augmentation remarquable des enseignants disposant des diplômes d'étude supérieur (150% pour la maitrise, 83,7% pour la licence et 38,8% pour le DEUG).

Tableau III-13 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif 2017/2018	Effectif 2018/2019	Variation en %
Maîtrise et +	30	75	150
Licence	92	169	83,7
DEUG	152	211	38,8
BAC	3597	4648	29,2
BFEM	3153	4015	27,3
CFEE	27	51	88,8
Autre	28	0	-100
Sans diplôme	84	79	-5,9
Total	7163	9248	29,1

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Une plus grande partie des enseignants de l'élémentaire sont constitué de fonctionnaires (67%). Les contractuels et les décisionnaires représentent respectivement de 14,3% et 11,5% tandis que les permanents ne représentent que 7%. Les mêmes tendances s'observent au niveau départemental avec une part importante des contractuels dans le département de Tivaouane (24,5%).

Graphique III-3 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

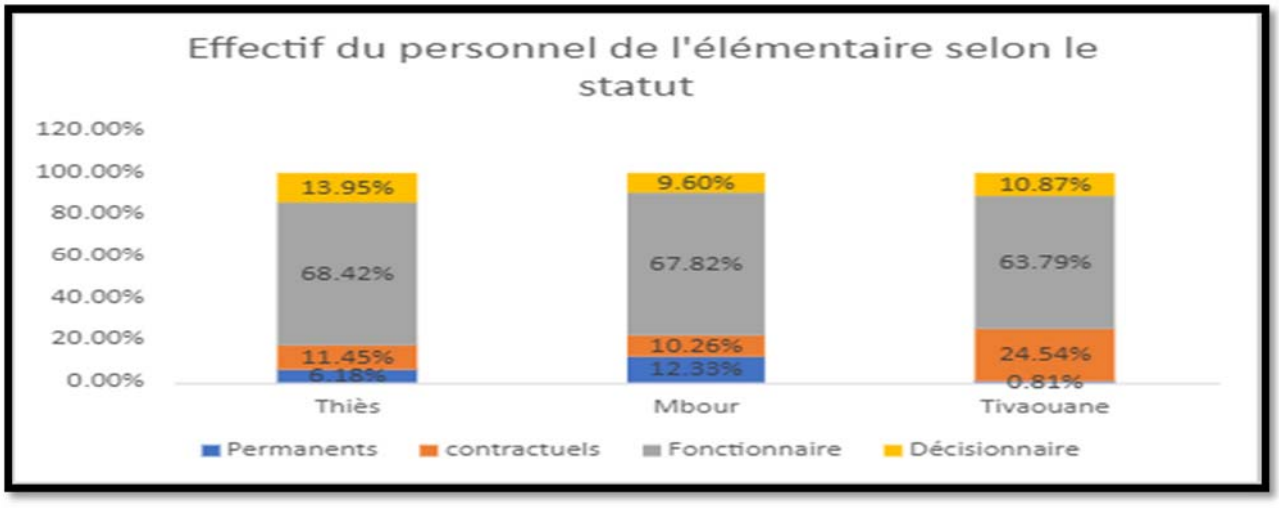

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.2.3. LES EFFECTIFS

En 2019, les effectifs d'élèves de l'élémentaire se dénombrent à 347094 individus dont 52% de filles et 48% de garçons. Au niveau régional, ces effectifs ont connu une hausse de 4,19% entre 2017/2018 et 2018/2019. De plus 85% des élèves de l'élémentaire sont dans le public et 15% dans le privé. Au niveau départemental, Mbour enregistre les effectifs les plus élevés avec 42% de la région suivis respectivement de Thiès (37%) et de Tivaouane (21%).

Tableau III-14 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Thiès selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2017 / 2018			2018 / 2019			Variation en %		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Département de Thiès	Public	49811	54994	104805	50971	57046	108017	2,3	3,7	3
	Privé	8731	8897	17628	9517	9875	19392	9	10,9	10
	Total	58542	63891	122433	60488	66921	127409	3,3	4,7	4
Département de Mbour	Public	55090	59473	114563	56149	61168	117317	1,9	2,8	2,4
	Privé	12722	13015	25737	13440	14093	27533	5,6	8,2	6,9
	Total	67812	72488	140300	69589	75261	144850	2,6	3,8	3,2
Département de Tivaouane	Public	31045	33241	64286	32772	35386	68158	5,5	6,4	6
	Privé	3211	2899	6110	3532	3145	6677	10	8,4	9,2
	Total	34256	36140	70396	36304	38531	74835	5,9	6,6	6,3
Région de Thiès	Public	135946	147708	283654	139892	153600	293492	2,9	3,9	3,4
	Privé	24664	24811	49475	26489	27113	53602	7,4	9,2	8,3
	Total	160610	172519	333129	166381	180713	347094	3,5	4,7	4,1

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Le taux brut d'admission ou taux brut d'accès se définit comme le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Il indique le niveau général d'accès à l'enseignement primaire, autrement dit, la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école. En 2019, au niveau de la région de Thiès, le taux brut d'admission est évalué à 122,2% et est plus élevée chez les filles (128,5%) que chez les garçons (116,1%). Comparé à l'année 2018, ce taux est en légère hausse puisque sa valeur en 2018 est égale à 120%.

Tableau III-15 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

	Année	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global
Région de Thiès	2017/2018	114,1%	126,2%	120,0%
	2018/2019	116,1%	128,5%	122,2%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Concernant le taux brut de scolarisation qui est le nombre total d'inscrits dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il montre le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation et indique la capacité du système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe d'âge particulier. Dans la région de Thiès, ce taux est de 106,9% dans l'élémentaire. Ce qui indique, de manière générale, que la région est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école.

Par rapport au sexe, ce taux est assez élevé chez les filles (114,4%) ce qui traduit un degré élevé de participation des filles à l'enseignement élémentaire. Pour les garçons, ce taux frôle la barre des 100% (avec une valeur de 99,8%). Comparativement à l'année 2018 (où il est égal à 104,7%), le taux brut de scolarisation a connu une légère hausse.

Tableau III-16 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

	Année	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global
Région de Thiès	2017/2018	98%	111,8%	104,7%
	2018/2019	99,8%	114,4%	106,9%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Le flux des élèves ou le mouvement des élèves avec lequel ils progressent ou abandonnent dans chaque niveau d'études du cycle d'enseignement moyen général est déterminé par quatre événements au cours ou à la fin d'une année scolaire donnée.

Le tableau ci-après, présente les taux de flux par niveau dans l'élémentaire en 2019.

Un premier constat permet de voir que pour les classes de début de cycle, ce taux est assez élevé (92,8% au CI et 97,2% au CP) alors qu'en fin de cycle, ils le sont moins(78,7% au CM1 et 75,4% au CM2). Pour le taux de redoublement, il est généralement plus élevé

chez les élèves de classes CM2 (5,9%), CE2 (4,8%) et CP (4,3%). En revanche, il est moins significatif chez les élèves de classes CI (0,8%) CE1 (1,3%) et CM1 (1,6%).

Les abandons sont beaucoup fréquents chez les élèves en classes de fin de cycle (19,6% au CM1 et 18,6% au CM2).

Tableau III-17 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Département de Thiès	taux de promotion	95,6%	97,9%	89,7%	93,5%	79,4%	83,6%
	taux de redoublement	0,3%	3,5%	0,6%	3,8%	0,8%	4,3%
	taux d'abandon	3,9%	-1,4%	9,6%	2,5%	19,7%	12%
Département de Mbour	taux de promotion	93,5%	97,3%	90%	93,2%	79%	68,8%
	taux de redoublement	1,1%	4,8%	1,7%	5,4%	1,9%	6,2%
	taux d'abandon	5,3%	-2,1%	8,2%	1,3%	18,9%	24,9%
Département de Tivaouane	taux de promotion	87,1%	95,9%	89,5%	94,1%	76,6%	75,6%
	taux de redoublement	1%	4,6%	1,9%	5,1%	2,5%	8,2%
	taux d'abandon	11,8%	-0,5%	8,5%	0,7%	20,7%	16%
Région de Thiès	taux de promotion	92,8%	97,2%	89,8%	93,5%	78,7%	75,4%
	taux de redoublement	0,8%	4,3%	1,3%	4,8%	1,6%	5,9%
	taux d'abandon	6,3%	-1,5%	8,8%	1,6%	19,6%	18,6%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Toutefois, ce taux a connu une légère hausse comparativement à celui de l'année 2018 (104,7%).

Le taux d'achèvement en 2019 est estimé à 75,2% au niveau régional. L'analyse suivant le sexe montre qu'il est plus élevé chez les filles (84,8%) que chez les garçons (66,1%). Ce taux est également ressorti en hausse par rapport à l'année 2018 (70,6%).

Tableau III-18 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Année	Région de Thiès
TAP garçons	2017/2018	61,7%
	2018/2019	66,1%
TAP filles	2017/2018	80,1%
	2018/2019	84,8%
TAP Global	2017/2018	70,6%
	2018/2019	75,2%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement moyen est le cycle de prolongement de l'enseignement élémentaire avec une demande potentielle constituée de la tranche d'âge de la population allant de 12 à 15 ans. Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyen (CEM) dont le cycle dure quatre ans (de la Sixième à la Troisième). Quant à l'enseignement secondaire, c'est un prolongement de l'enseignement moyen avec un cycle qui dure trois ans (de la Seconde à la Terminale) et dont l'objectif est de renforcer le niveau des élèves afin de leur permettre de mener des études supérieures de qualité ou d'effectuer une formation professionnelle de cadre moyen. La demande potentielle pour le Secondaire se définit comme étant le nombre d'enfants âgées de 16 à 18 ans.

III.3.1. LES INFRASTRUCTURES

En 2019, la région de Thiès compte 159 établissements du moyen dont 79% du public et 21% du privé. Par rapport à l'année 2018, ces établissements ont enregistré un accroissement de 5% notamment avec une augmentation des établissements du privé de 13% et ceux du public de 2%.

Par rapport au département, Mbour compte le plus d'établissements du moyen avec 74 établissements suivi du département de Thiès avec 55 établissements. Tivaouane dispose du plus petit nombre avec 31 établissements. Toutefois, en observant les taux de variation, Tivaouane enregistre la plus grande augmentation avec 11% suivi respectivement des départements de Mbour (6%) et de Thiès (2%).

Tableau III-19 : Répartition des établissements d'enseignement du Moyen/Secondaire selon le cycle

Cycle	scolaire	Statut	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
Moyen	2017 / 2018	Public	46	49	27	122
		Privé	8	21	1	30
		Total	54	70	28	152
	2018 / 2019	Public	46	51	28	125
		Privé	9	23	2	34
		Total	55	74	31	159
	Variation en %	Public	0	4	4	2
		Privé	13	10	100	13
		Total	2	6	11	5
Secondaire	2017 / 2018	Public	15	17	12	44
		Privé	49	53	15	117
		Total	64	70	27	161

Cycle	scolaire	Statut	Thiès	Mbour	Tivaouane	Région de Thiès
	2018 / 2019	Public	15	18	12	45
		Privé	48	65	12	125
		Total	63	83	24	170
	Variation en %	Public	0	6	0	2
		Privé	-2	23	-20	7
		Total	-2	19	-11	6

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Pour ce qui est du secondaire, on dénombre 170 établissements dans la région en 2019 avec 26% d'établissement du public et 74% du privé. Par rapport à l'année 2018, ces établissements ont enregistré une augmentation de 6% dont 7% pour le privé et 2% pour le public.

Au niveau départemental le département de Mbour compte le plus d'établissement avec 83 établissements suivi respectivement des départements de Thiès et de Tivaouane avec 63 et 24 établissements. Par rapport à 2018 les établissements du département de Mbour ont connu une augmentation de 19% tandis que pour ceux de Thiès et de Tivaouane on note des baisses respectives de 2% et de 11%.

III.3.2. LE PERSONNEL

En 2019, le moyen général compte 766 personnels enseignants dont 55% de contractuels, 32% de vacataires et 14% de permanents. La répartition par genre montre que 81% des enseignants sont des hommes et 19% de femmes. Environ 6 enseignants sur 10 du moyen exercent au dans le privé.

Au niveau départemental, 46% des enseignants du moyen exercent au niveau du département de Thiès, 44% dans le département de Mbour et 10% dans celui de Tivaouane. Le département de Thiès est marqué par un nombre important de contractuel (63%) suivi des vacataires (23%) et des permanents (14%).

Pour celui de Mbour, on note presque les mêmes proportions de contractuels (41%) et de vacataires (44%) alors que les permanents ne représentent que 15%.

Et enfin pour celui de Tivaouane, sept (7) enseignants sur dix (10) sont des vacataires, les permanents représentent 24% des enseignants et les contractuels 6%.

Tableau III-20 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Département de Thiès	**Permanents**	1	0	1	42	8	50	43	8	51
	Contractuels	78	56	134	82	7	89	160	63	223
	Vacataires	3	2	5	66	10	76	69	12	81
	Total	82	58	140	190	25	215	272	83	355
Département de Mbour	**Permanents**	1	0	1	44	5	49	45	5	50
	Contractuels	69	17	86	44	9	53	113	26	139
	Vacataires	5	2	7	128	11	139	133	13	146
	Total	75	19	94	216	25	241	291	44	335
Département de Tivaouane	**Permanents**	1		1	17	1	18	18	1	19
	Contractuels	1		1	3	1	4	4	1	5
	Vacataires	38	11	49	7		7	45	11	56
	Total	40	11	51	27	2	29	67	13	80
Région de Thiès	**Permanents**	3	0	3	89	14	103	92	14	106
	Contractuels	185	84	269	133	16	149	318	100	418
	Vacataires	11	6	17	203	22	225	214	28	242
	Total	199	90	289	425	52	477	624	142	766

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Le secondaire compte 965 enseignants du secondaire en 2019 dont 45% de vacataires, 38% de contractuels et 18% de permanents. La répartition par genre montre que 91% de ces enseignants sont des hommes et 9% de femmes. Une grande partie de ces enseignants exercent dans le privé (85%) et le reste au niveau du public (15%).

Sur le plan départemental, 52% du personnel enseignant du secondaire exercent à Mbour, 34% au niveau du département de Thiès et 14% à Tivaouane. Pour ce dernier, le personnel est composé majoritairement de vacataires (45,3%) et de contractuels (44,5%) alors que les permanents ne représentent que 10,2% du personnel.

Pour le département de Mbour, les vacataires sont plus nombreux avec 48%, suivi des contractuels 30% et des permanents de 22%.

Le département de Thiès se caractérise par un nombre important de contractuels (46%) suivi des vacataires (39%) et des permanents (15%).

Tableau III-21 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Département de Thiès	Permanents	0	0	0	43	6	49	43	6	49
	Contractuels	36	10	46	99	5	104	135	15	150
	Vacataires	3	0	3	114	9	123	117	9	126
	Total	39	10	49	256	20	276	295	30	325
Département de Mbour	Permanents	0	0	0	98	12	110	98	12	110
	Contractuels	43	10	53	90	8	98	133	18	151
	Vacataires	3	0	3	225	14	239	228	14	242
	Total	46	10	56	413	34	447	459	44	503
Département de Tivaouane	Permanents				14		14	14	0	14
	Contractuels	28	3	31	25	5	30	53	8	61
	Vacataires	2	2	4	51	7	58	53	9	62
	Total	30	5	35	90	12	102	120	17	137
Région de Thiès	Permanents	0	0	0	155	18	173	155	18	173
	Contractuels	107	23	130	214	18	232	321	41	362
	Vacataires	8	2	10	390	30	420	398	32	430
	Total	115	25	140	759	66	825	874	91	965

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Par rapport à l'année 2018, le nombre d'enseignants du moyen a connu une hausse de 6% en 2019 au niveau régional avec des augmentations de 8% dans le département de Thiès, 7% dans le département Mbour et 3% à Tivaouane.

Par rapport au statut, on observe une augmentation importante de ces enseignants exerçant au niveau privé (22%) alors que pour le public elle est de 3%.

Pour ce qui est du secondaire, au niveau de la région on note une augmentation de 4% du personnel des enseignants en 2019 par rapport à 2018. Toutefois sur le plan départemental, seul le département de Mbour enregistre une hausse de 23% de ces enseignants alors que Thiès et Tivaouane enregistrent des baisses respectives de 5% et de 13%. Pour ce qui est du statut, les enseignants exerçant dans le privé ont augmenté de 13% alors que ceux du public ont connu une baisse de 1%.

Tableau III-22 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	2017 / 2018			2018 / 2019			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Département de Thiès	1018	190	1208	1055	246	1301	4	29	8
	Département de Mbour	978	310	1288	1002	375	1377	2	21	7
	Département de Tivaouane	600	46	646	617	47	664	3	2	3
	Région de Thiès	2596	546	3142	2674	668	3342	3	22	6
Secondaire	Département de Thiès	734	349	1083	676	348	1024	-8	0	-5
	Département de Mbour	643	429	1072	682	640	1322	6	49	23
	Département de Tivaouane	399	198	597	404	115	519	1	-42	-13
	Région de Thiès	1776	976	2752	1762	1103	2865	-1	13	4

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

La répartition des effectifs du corps enseignant du moyen montre que six (6) enseignants sur dix (10) ont comme diplôme académique le BAC représentant la part la plus importante. Ensuite suivent respectivement ceux qui disposent d'une licence (19%) et d'un DEUG (12%). Par ailleurs on remarque que 5% des enseignants du moyen dispose d'une maitrise et également 5% et du BFEM. Pratiquement les mêmes proportions sont observées par rapport au genre.

Pour le secondaire, 46% des enseignants disposent de la licence, 40% de la maitrise et 3% du DEUG. On observe également que 11% de ces enseignants ont juste le BAC et 1% le BFEM.

Tableau III-23 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe

Diplôme académique	Moyen			Secondaire		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Maîtrise et +	146	19	165	975	147	1122
Licence	528	111	639	961	169	1130
DEUG	318	77	395	123	12	135
BAC	1512	477	1989	371	39	410
BFEM	131	23	154	65	3	68
CFEE	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-
Sans diplôme	-	-	-	-	-	-
Total	**2635**	**707**	**3342**	**2495**	**370**	**2865**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.3.3. LES EFFECTIFS

En 2019, les effectifs d'élèves du cycle moyen se chiffrent à 123813 individus avec 54% de filles et 46% de garçons. De plus 84% de ces élèves fréquentent le public et 16% le privé. La répartition de ces effectifs suivant les départements, indiquent que celui de Mbour dispose de la plus grande proportion avec 41% suivi respectivement des départements de Thiès avec 39% et de Tivaouane 20%. Par rapport à 2018, ces effectifs ont augmenté de 2,66% au niveau de la région avec une hausse de 7,29% dans le privé et 1,82% au niveau du public. La même tendance est notée au niveau des départements à la différence de celui de Tivaouane où les effectifs du privé ont enregistré une baisse de 25,86%.

Pour le cycle secondaire, les effectifs se chiffrent à 61141 individus dont 68% pour le public et 32% pour le privé. La répartition par genre montre que ces effectifs sont composés de 53% de filles et de 47% de garçons. Suivant les départements, on note 44% des effectifs à Mbour, 40% à Thiès et 17% dans celui de Tivaouane. Par rapport à 2018 ces effectifs ont enregistré une augmentation de 1,72% avec des hausses de 2,69% dans le privé et 1,28% dans le public. Toutefois au niveau départemental, pour celui de Thiès et de Tivaouane les effectifs ont enregistré des baisses respectives de 3,17% et de 2,42%. Seul le département de Mbour a connu un accroissement de ces effectifs de 8,5%.

Tableau III-24 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Thiès							
2017 / 2018	**Public**	17943	21801	39744	7541	8705	16246
	Privé	4096	4267	8363	4406	4514	8920
	Total	22039	26068	48107	11947	13219	25166
2018 /2019	**Public**	17903	22144	40047	7366	9083	16449
	Privé	4013	4459	8472	3823	4097	7920
	Total	21916	26603	48519	11189	13180	24369
Variation en %	**Public**	-0,2	1,5	0,7	-2,3	4,3	1,2
	Privé	-2	4,5	1,3	-13,2	-9,2	-11,2
	Total	-0,5	2	0,8	-6,3	-0,3	-3,1
Département de Mbour							
2017 / 2018	**Public**	18290	21954	40244	8270	8722	16992
	Privé	4041	4362	8403	3588	3959	7547
	Total	22331	26316	48647	11858	12681	24539
2018 /2019	**Public**	18555	22417	40972	8083	8951	17034
	Privé	4903	5161	10064	4664	4926	9590
	Total	23458	27578	51036	12747	13877	26624
Variation en %	**Public**	1,4	2,1	1,8	-2,2	2,6	0,2
	Privé	21,3	18,3	19,7	29,9	24,4	27
	Total	5	4,8	4,9	7,5	9,4	8

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Tivaouane							
2017 / 2018	**Public**	10541	11660	22201	3877	3962	7839
	Privé	872	783	1655	1323	1238	2561
	Total	11413	12443	23856	5200	5200	10400
2018 /2019	**Public**	10905	12126	23031	4005	4113	8118
	Privé	633	594	1227	1032	998	2030
	Total	11538	12720	24258	5037	5111	10148
Variation en %	**Public**	3,4	4,	3,7	3,3	3,8	3,5
	Privé	-27,4	-24,1	-25,8	-22	-19,3	-20,7
	Total	1,1	2,2	1,6	-3,1	-1,7	-2,4
Région de Thiès							
2017 / 2018	**Public**	46774	55415	102189	19688	21389	41077
	Privé	9009	9412	18421	9317	9711	19028
	Total	55783	64827	120610	29005	31100	60105
2018 /2019	**Public**	47363	56687	104050	19454	22147	41601
	Privé	9549	10214	19763	9519	10021	19540
	Total	56912	66901	123813	28973	32168	61141
Variation en %	**Public**	1,2	2,3	1,8	-1,1	3,5	1,2
	Privé	5,9	8,5	7,2	2,1	3,1	2,6
	Total	2	3,2	2,6	-0,1	3,4	1,7

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Toutefois au niveau départemental, pour celui de Thiès et de Tivaouane les effectifs ont enregistré des baisses respectives de 3,17% et de 2,42%. Seul le département de Mbour a connu un accroissement de ces effectifs de 8,5%. Il ressort que pour l'enseignement secondaire, la région de Thiès compte 8 élèves sur 10 au niveau des séries littéraires.

Tableau III-25 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	total
Département de Thiès										
Séries littéraires	**Seconde**	2144	2829	4973	859	903	1762	3003	3732	6735
	Première	1460	1965	3425	928	1061	1989	2388	3026	5414
	Terminale	1767	2360	4127	1470	1666	3136	3237	4026	7263
Séries scientifiques	**Seconde**	784	762	1546	178	146	324	962	908	1870
	Première	641	504	1145	124	114	238	765	618	1383
	Terminale	570	663	1233	264	207	471	834	870	1704
Département de Mbour										
Séries littéraires	**Seconde**	2080	2569	4649	1081	1143	2224	3161	3712	6873
	Première	1748	2144	3892	1140	1229	2369	2888	3373	6261
	Terminale	1929	2271	4200	1982	2207	4189	3911	4478	8389
Séries scientifiques	**Seconde**	865	780	1645	154	133	287	1019	913	1932
	Première	723	627	1350	133	91	224	856	718	1574
	Terminale	738	560	1298	174	123	297	912	683	1595

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	total
Département de Tivaouane										
Séries littéraires	**Seconde**	1148	1246	2394	259	249	508	1407	1495	2902
	Première	794	986	1780	296	291	587	1090	1277	2367
	Terminale	938	1054	1992	361	353	714	1299	1407	2706
Séries scientifiques	**Seconde**	500	378	878	40	31	71	540	409	949
	Première	275	210	485	46	42	88	321	252	573
	Terminale	350	239	589	30	32	62	380	271	651
Région de Thiès										
Séries littéraires	**Seconde**	5372	6644	12016	2199	2295	4494	7571	8939	16510
	Première	4002	5095	9097	2364	2581	4945	6366	7676	14042
	Terminale	4634	5685	10319	3813	4226	8039	8447	9911	18358
Séries scientifiques	**Seconde**	2149	1920	4069	372	310	682	2521	2230	4751
	Première	1639	1341	2980	303	247	550	1942	1588	3530
	Terminale	1658	1462	3120	468	362	830	2126	1824	3950

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

III.3.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES AU NIVEAU DU MOYEN SECONDAIRE GENERAL

En 2019, le taux brut de scolarisation globale au cycle moyen est égal à 63,8% avec une valeur de 71,3% chez les filles et 56,7% chez les garçons.

Au niveau du secondaire, il est de 45,5% avec 49,5% chez les filles et 41,7% au niveau des garçons.

Tableau III-26 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année	TBS garçons	TBS filles	TBS globales
Moyen	2017/2018	56%	70,7%	63,4%
	2018/2019	56,7%	71,3%	63,8%
Secondaire	2017/2018	42,6%	49%	45,7%
	2018/2019	41,7%	49,5%	45,5%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Au niveau du secondaire, il est de 45,5% avec 49,5% chez les filles et 41,7% au niveau des garçons.

La répartition des flux selon le niveau d'étude montre que ce soit le cycle moyen et le cycle secondaire, le taux de promotion évolue de manière décroissante en fonction des classes. En effet pour le cycle moyen, il est passé de 87,5% en 6ème à 62,2% en 3ème. De même que pour le secondaire, il passe de 69,9% en classe de seconde à 50,20% en terminal. Ce

qui se traduit par un faible taux de redoublement en classes de début de cycle et un fort taux de redoublement en classe de fin de cycle. Les taux d'abandons les plus élevés sont notées dans les classes de fin de cycle avec 17,3% en troisième et 20,3% en terminal.

Tableau III-27 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
Département de Thiès	**taux de promotion**	83,8%	89,2%	69,9%	63,2%	65,7%	92,2%	ND
	taux de redoublement	10,4%	12,1%	15,8%	20,3%	18,5%	14,4%	ND
	taux d'abandon	5,9%	-1,3%	14,3%	16,5%	15,8%	-6,6%	ND
Département de Mbour	**taux de promotion**	92%	86,2%	72,6%	64,3%	76,3%	87,8%	ND
	taux de redoublement	10,9%	13,7%	19,7%	21,2%	17,9%	19,5%	ND
	taux d'abandon	-2,9%	0,1%	7,6%	14,5%	5,8%	-7,2%	ND
Département de Tivaouane	**taux de promotion**	86,6%	80,7%	77,9%	55,8%	65,3%	76,30%	ND
	taux de redoublement	12,1%	14,8%	15%	19,5%	20%	15,1%	ND
	taux d'abandon	1,40%	4,50%	7,10%	24,70%	14,70%	8,60%	ND
Région de Thiès	**taux de promotion**	87,5%	86,3%	72,5%	62,2%	69,9%	87,6%	50,2%
	taux de redoublement	10,9%	13,3%	17,3%	20,5%	18,5%	16,7%	29,5%
	taux d'abandon	1,6%	0,4%	10,2%	17,3%	11,6%	-4,20	20,3%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Les nombres d'admis au BFEM et au BAC en 2019 s'élèvent respectivement à 14617 et 10506 élèves. Pour le BAC par rapport à l'année 2018, ce nombre a augmenté de 13,3% alors que pour le BFEM ce nombre a enregistré une baisse de 5,8% imputée à la baisse de 6,2% pour les garçons et 5,5% chez les filles.

Tableau III-28 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2017 / 2018	2018 / 2019	Variation en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Variation en %
Région de Thiès	**Garçons**	7227	6779	-6,2	4753	ND	-
	Filles	8295	7838	-5,5	4517	ND	-
	Ensemble	15522	14617	-5,8	9270	10506	13,3

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Conclusion

En 2019, l'effectif de la petite enfance est de 33600 apprenants et l'effectif des filles rapportées à celui des garçons (indice de parité fille/garçon) est resté supérieur à 1. Autrement dit les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire. Les établissements du préscolaire sont dominés en majeur partie par le secteur privé. Par ailleurs le personnel de la petite enfance se distingue par une présence plus importante des femmes par rapport aux hommes.

Pour l'élémentaire en 2019, l'effectif est 347094 apprenants dont 85% inscrits dans le public et majoritairement constitués de filles. De plus l'effectif du personnel de ces établissements est composé de 9245 individus et a augmenté de 1,91% par rapport à 2018. La région de Thiès compte également 8172 groupes pédagogiques à l'élémentaire dont 81,46% constituent des groupes pédagogiques du public et 18,54% des groupes du secteur privé.

Pour le moyen secondaire, la région compte 159 établissements dont 79% dans le public et 21% dans le privé. L'effectif des élèves du moyen secondaire est de 123813 apprenants dont 54% de filles. Concernant le secondaire, la répartition des effectifs est assez homogène et le nombre d'apprenant est de 61141 individus. Par rapport aux indicateurs régionaux, il est noté que le taux brut d'admission est assez élevé (116,2%) et le taux brut de scolarisation est évalué à 100,71%, ce qui indique que la région est en principe capable de scolariser la totalité de sa population scolarisable.

CHAPITRE IV : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

La croissance urbaine de la région de Thiès se caractérise par une accélération de la croissance démographique. En effet, cette croissance démographique s'explique, d'une part, par sa proximité avec la région de Dakar et l'implantation de l'aéroport Blaise Diagne et d'autre part, par le mouvement migratoire. C'est ainsi que l'Etat conscient de cela a entrepris une politique de promotion immobilière et foncière, qui favorise la restructuration urbaine avec la mise en place d'un système de financement. Il s'agira de voir dans un premier temps, l'urbanisation, ensuite le secteur de la construction et de l'Habitat.

IV.1. URBANISATION

IV.1.1. TAUX D'URBANISATION

La population urbaine de la région de Thiès représentait 195 906 individus en 1976, soit un taux d'urbanisation de 29%, une dizaine d'année plus tard, ce taux avait atteint 34%. Entre 1976 et 2019, le taux d'urbanisation régional a connu une progression continue en passant de 29% à 51,7%. Toutefois, un ralentissement de sa progression est observé à partir des années 2000. L'exode rural, l'attractivité des communes de Thiès et celles touristiques de la petite côte et les nombreux découpages des collectivités territoriales expliqueraient en partie cette évolution. Dans les départements, les découpages successifs intervenus entre deux recensements ne permettent pas d'analyser l'évolution du taux. La population urbaine s'élevait à 51,7% en 2018 et est inégalement répartie entre les départements. Thiès, avec un taux d'urbanisation de 57% en 2018, est le département le plus urbanisé de la région. Viennent ensuite, le département de Mbour avec un taux d'urbanisation de 55% et le département de Tivaouane qui enregistre la population urbaine la plus faible de la région soit 26,58%.

Tableau IV-1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Thiès selon la circonscription administrative

DEPARTEMENTS	1976	1988	2002	2013	2017	2018	2019
THIES	-	-	-	57	57	57	57
MBOUR	-	-	-	55,5	55,5	55,5	55,5
TIVAOUANE	-	-	-	26,58	26,58	26,58	26,58
REGION THIES	29	34	42,7	48,75	51,2	51,7	52,19

Source : ANSD

IV.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

Entre 2018 et 2019, la population urbaine de la région de Thiès passe de 1 059 728 à 1 099 179 habitants, soit un accroissement de 3,7%.

En 2019, la population urbaine au niveau départemental est plus importante dans le département de Thiès avec un effectif de 448 086 personnes dont 220 069 hommes et 228 017 femmes, avec un taux d'urbanisation de 57% plus important que la moyenne régionale qui s'établit à 51,7%. En outre, les départements de Mbour et Tivaouane enregistrent respectivement une population urbaine de 437 074 et 141 482 personnes. Dans le département de Thiès c'est la commune de Thiès Est qui est la plus urbanisée avec 155474 habitants, soit 34,7% de la population urbaine du département. Elle est suivie de la commune de Thiès Nord et Thiès Ouest. Les communes de Pout, Cayar, Khombole enregistrent les parts les plus faibles.

Concernant le département de Mbour, la commune de Mbour capitalise l'essentiel de la population urbaine du département soit 62,7%. Suivie de loin de la commune de Joal-Fadiouth qui accapare 12,4% de la population urbaine. Les communes de Guekokh, Thiadiaye, N'gaparou, Popoguine, Saly portudal, Somone enregistrent les parts les moins importantes de populations urbaines.

Au niveau du département de Tivaouane, la Commune de Tivaouane est plus urbanisée avec une proportion de 57,9% de la population urbaine. Les communes de M'boro et Mekhé enregistrent respectivement 23% et 19,1% de population urbaine.

IV.1.3. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

Le lotissement est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité.

Dans le département de Thiès, le nombre de parcelles loties passe de 2683 parcelles en 2018 (dans 2 localités) à 10399 parcelles en 2019, soit un effectif multiplié par 3.

En ce qui concerne le département de Tivaouane, 3102 parcelles ont été loties en 2018. Concernant l'année 2019 le nombre de terrains lotis n'est pas disponible, mais un effectif de 9524 parcelles est attribué. Il est important de noter que les procédures d'attributions desdites parcelles sont toujours en cours.

Tableau IV-2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Thiès	2018	2683	2683	2
	2019	10 399	nd	-
	Variation %			-
Mbour	2018	nd	nd	-
	2019	nd	nd	-
	Variation %	-	-	
Tivaouane	2018	3102	nd	2
	2019	nd	9524	
	Variation %	-	-	-

Source : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat

IV.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

Le nombre de demandes d'autorisation de construire enregistré est de l'ordre de 1533 en 2018 contre 1918 en 2019, soit une augmentation de 25%. Cette hausse est observée au niveau de tous les départements de la région avec respectivement 35% à Thiès, 23% à Mbour et 33% à Tivaouane. Ces hausses, s'expliqueraient par le fait que Thiès et Mbour sont plus proches de la capitale (Dakar) qui ne dispose presque plus de réserves foncières.

Par ailleurs, il est constaté que sur 1 533 demandes enregistrées, seulement 561 demandes sont autorisées en 2018, ce qui est relativement faible.

IV.2.1. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Tableau IV-3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Variation en %
Thiès	2018	271	129	-52
	2019	367	207	-44
	Variation en %	35	60	71
Mbour	2018	1213	387	-68
	2019	1486	nd	-
	Variation en %	23	-	-
Tivaouane	2018	49	45	-8
	2019	65	57	-12
	Variation en %	33	27	-18
Région Thiès	2018	1533	561	-63
	2019	1918	-	-
	Variation %	25	-	-

Source : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat

Dans la région de Thiès, plus de la moitié des autorisations de construire est attribuée à des constructions à étage soit 58%. S'agissant des autorisations de construire de type rez-

de-chaussée, la région enregistre une proportion de 42% pour l'année 2019. Par rapport à 2018, les autorisations pour les constructions à étage et au rez-de-chaussée ont connu des hausses respectives de 43,5% et de 43%.

Tableau IV-4 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
Lieux d'habitation	Rez de chaussée	30	52	73,3	463	554	19,7	18	20	11	511	626	22,5
	Etage	179	215	20,1	496	764	54,	13	18	38,5	688	997	44,9
	Total	209	267	27,8	959	1318	37,4	31	43	38,7	1199	1628	35,8
Etablissements commerciaux	Rez de chaussée	12	28	133,3	4	8	100	10	8	-20	26	44	69,2
	Etage	42	68	61,9	33	30	-9,1	0	1	-	75	99	32
	Total	54	96	77,8	37	38	2,7	10	9	-10,0	101	143	41,6
Lieux de culte	Rez de chaussée	3	0	-100	2	0	-100	4	5	25	9	5	-44,4
	Etage	1	2	100	2	0	-100	0	0	0	3	2	-33,3
	Total	4	2	-50	4	0	-100	4	5	25,	12	7	-41,7
Etablissements touristiques	Rez de chaussée	0	0	0	1	8	700	0	0	0	1	8	700
	Etage	0	0	0	1	0	-100	0	0	0	1	0	-100
	Total	0	0	0	2	8	300	0	0	0	2	8	300
Autres	Rez de chaussée	3	2	-33,3	8	113	1312,5	0	3	-	11	118	972
	Etage	1	0	-100	0	0	0	0	0	0	1	0	-100
	Total	4	2	-50,0	8	113	1312,5	0	3	-	12	118	883,3
Total	Rez de chaussée	48	82	70,8	478	683	42,9	32	36	12,5	558	801	43,5
	Etage	223	285	27,8	532	794	49,2	13	19	46,2	768	1098	43,0
	Total	271	367	35,4	1010	1486	47,1	45	55	22,2	1326	1908	43,9

Source : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat

Par ailleurs, il convient de noter que 85% des autorisations de construire délivrées concernent des lieux d'habitation. Les autorisations de construire pour les établissements commerciaux ne représentent que 7%. Les lieux de culte, les établissements touristiques, et autres représentent respectivement 0,4%, 0,4% et 6%.

Il est important de signaler que la répartition des autorisations de construire du département de Mbour est faite selon l'effectif des demandes enregistrées.

Conclusion

Le taux d'urbanisation de la région de Thiès est de 52,1% en 2019. La population urbaine est plus importante dans le département de Thiès avec un effectif de 448 086 personnes, soit un taux d'urbanisation de 57%. Par contre, elle est plus faible dans le département de Tivaouane avec un taux d'urbanisation de 27%.

Pour l'année 2019, le nombre de lotissements enregistré n'est pas exhaustif, le département de Thiès en a enregistré 10399. Les types d'autorisation les plus fréquents concernent les lieux d'habitation, soit 85%. En somme, l'urbanisation devient de plus en plus galopante dans la région, mais la politique d'urbanisation est confrontée à un certain nombre de problèmes à savoir les lotissements irréguliers qui ne permettent pas de faire l'état exhaustif de la situation régionale.

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Le Sénégal a institué dans la Constitution en son article 17 que « l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ». Cette importance accordée au secteur de la santé s'est également traduite par la ratification par les autorités sénégalaises des textes internationaux tels que la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la charte de l'UA et la Convention des Droits de l'Enfant. Les orientations de la politique de santé et d'appui social ont été déclinées à travers le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS). La mise en œuvre de ce plan a permis d'enregistrer d'importants progrès dans différents domaines tels que la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infanto juvénile et la maitrise de la fécondité ainsi que dans la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA. L'amélioration de la santé et de la nutrition passera donc par la mise en œuvre adéquate du Plan National de Développement Sanitaire et social (PNDSS) qui couvre la période 2009-2019. Ce plan s'inscrit dans la perspective d'accélération de l'exécution des différents programmes de prévention et d'offres de services de santé. Dans ce chapitre, il sera abordé le secteur de la santé puis celui de l'hygiène publique.

V.1. SANTE

Le système sanitaire peut être décliné en trois niveaux : d'abord l'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire, ensuite l'échelon régional qui correspond à la région médicale et enfin l'échelon central. Le district sanitaire regroupe au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département. La région de Thiès compte actuellement 9 districts sanitaires. Les postes de santé sont implantés dans les communes, les chefs-lieux de communautés rurales ou les villages relativement peuplés. La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale dirigée par un médecin de santé publique correspond à une région administrative.

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

L'analyse de la carte sanitaire en 2019 montre que la région de Thiès est relativement bien fournie en infrastructures. En effet, elle compte 513 infrastructures publiques dont 335 cases de santé, 166 postes de santé, 9 centres de santé et 3 hôpitaux. Les départements de Thiès et Mbour sont les plus équipés en infrastructures avec respectivement 65 structures à Thiès et 64 à Mbour. S'agissant du département de Tivaouane, il enregistre 49 infrastructures de santé. Par rapport à l'année précédente le nombre d'infrastructures n'a pas évolué.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	THIES	MBOUR	TIVAOUANE	Région de THIES
Hôpital	2018	1	1	1	3
	2019	1	1	1	3
	Variation en %	0	0	0	0
Centre de santé	2018	3	4	2	9
	2019	3	4	2	9
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé	2018	61	59	46	166
	2019	61	59	46	166
	Variation en %	0	0	0	0
Case de santé	2018	-	-	-	335
	2019	-	-	-	335
	Variation en %	0	0	0	0
Total	2018	65	64	49	513
	2019	65	64	49	513
	Variation en %	0	0	0	0

Source : Région médicale de Thiès 2019

Il convient de noter que la région de Thiès capitalise un certain nombre de partenaires qui accompagnent la mise en œuvre des différents programmes de santé.

Tableau V-2 : Partenaires de la région et les domaines d'interventions

Partenaires	Domaines d'intervention
USAID (Abt/RSS+)	Renforcement du système de santé, - Appui aux programmes (Santé de la mère et de l'enfant) - Financement de la santé et mutuelles de santé
Fonds Mondial	Appui à la mise en œuvre des programmes prioritaires (paludisme, tuberculose, VIH)
UNICEF	- Investissements (équipement), - Amélioration offres de service et référence - Survie de l'enfant
PRN	- Renforcement de la nutrition communautaire
Plan international	Appui aux programmes de santé - Santé communautaire
Croix Rouge	Appui à la gestion des grands rassemblements
AMREF	- Appui aux programmes de santé - Renforcement des capacités du personnel (PRECIS)
UNFPA	Santé de mère, de l'enfant et de l'adolescent dans le district de Popenguine
Nutrition International	- Survie de l'enfant
FHI 360	- Lutte contre les MTN
SIGHTSAVERS	- Santé oculaire
GAVI	- PEV
OMS	Appui aux programmes de santé
USAID/NEEMA	- Lutte contre le VIH/SIDA au niveau du département de Mbour
JICA	- Renforcement du système de santé (OGRIS) - Couverture Maladie Universelle
SHOPS	- Appui au secteur privé de santé

Source : Région médicale de Thiès 2019

La région de Thiès capitalise deux (2) hôpitaux privés (Saint Jean de Dieu et Barthimée) qui sont abrités dans le département de Thiès. S'agissant des départements de Mbour et Tivaouane, il est noté une absence d'hôpitaux privés. Par ailleurs, d'autres structures sanitaires sont logées dans la région notamment 10 cliniques privées dont 6 à Mbour et 4 structures à Thiès, 77 postes de santé privé, 71 cabinets de soins infirmiers et 165 officines de pharmacie.

Tableau V-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	THIES	MBOUR	TIVAOUANE	Région de THIES
Hôpital	**2018**	2	0	0	2
	2019	2	0	0	2
	Variation en %	0	0	0	0
Clinique	**2018**	4	6	0	10
	2019	4	6	0	10
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé connu	**2018**	27	48	2	77
	2019	27	48	2	77
	Variation en %	0	0	0	0

Structures sanitaires privées	Année	THIES	MBOUR	TIVAOUANE	Région de THIES
Cabinet médicaux	2018	-	-	-	27
	2019	-	-	-	27
	Variation en %	-	-	-	0
Cabinet de soins infirmiers	2018	-	-	-	71
	2019	-	-	-	71
	Variation en %	-	-	-	0
Officine de Pharmacie	2018	-	-	-	165
	2019	-	-	-	165
	Variation en %	-	-	-	0

Source : Région médicale de Thiès 2019

Au plan de la couverture en hôpitaux, centre et poste de santé où la norme fixée dans le cadre du PNDSS était d'un centre de santé pour 50.000 habitants, d'un poste de santé pour 10.000 habitants en zone urbaine et d'un poste de santé pour 5.000 habitants en zone rurale, et un hôpital pour 150 000 habitants, la région est loin d'atteindre ces objectifs.

Tableau V-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	nombre	2018	2019	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé public	166	12 348	12 685	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé public	9	227 752	233 967	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital public	3	683 255	701 902	1/150 000 hts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	27	75 917	77 989	
Nombre d'habitants par clinique privée	10	204 976	210 570	

Source : Région médicale de Thiès 2019

Le nombre d'habitants par centre de santé est de 233 967 et le nombre d'habitants par hôpital est de 701 902, soit respectivement 4,67 fois plus élevé que les normes fixées par l'OMS. Le nombre d'habitants pour un poste de santé est de 12 685 habitants (soit 1,26 fois plus élevé que les normes de l'OMS). Au vu de ces chiffres, des efforts restent à fournir pour assurer une bonne couverture sanitaire des populations de la région et être au niveau des normes de l'OMS.

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

L'effectif du personnel de santé de la région de Thiès se chiffrait à 987 travailleurs en 2019, accusant une hausse de 5,22% par rapport à l'année précédente. Le personnel de santé est constitué de 130 médecins, tous spécialistes confondus, 243 infirmiers d'Etat, 165 assistants infirmiers, 293 sages-femmes et 150 techniciens supérieurs de la santé.

Tableau V-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

	AI	IDE	Médecin	Pharm.	SFE	TSS	Total
Joal	5	11	3	0	14	5	38
Khombole	16	9	2	0	20	2	49
Mbour	25	25	3	0	39	10	102
Méckhé	15	23	3	0	20	3	64
Popenguine	9	7	3	0	11	5	35
Pout	14	3	3	0	19	3	42
Thiadiaye	12	18	4	0	17	6	57
Thiès	20	24	5	0	51	9	109
Tivaouane	14	17	2	0	30	4	67
EPS Thiès	10	29	33	1	26	45	144
EPS Mbour	16	10	16	1	21	21	85
EPS Tivaouane	2	5	14	1	12	7	41
HSJD	0	54	16	2	6	16	94
PRA Thiès	0	0	0	1	0	0	1
H.Barthimée	7	7	20	0	5	9	48
Région Médicale	0	1	3	0	2	5	11
Total général	**165**	**243**	**130**	**6**	**293**	**150**	**987**

Source : Région médicale de Thiès 2019

Les départements de Thiès et de Mbour concentrent le plus de personnel avec respectivement 498 et 317 travailleurs, cela s'explique par l'importance de la population dans ces départements. Le département de Tivaouane ne compte que 172 travailleurs.

La couverture en personnel de santé au niveau de la région de Thiès est loin d'être atteinte avec un médecin pour 18 310 personnes, un infirmier diplômé d'Etat pour 8922 personnes et une sage-femme pour 1764 femmes en âge de reproduction, ce qui ne respecte pas les normes de l'OMS. Comparativement à l'année précédente une amélioration de l'effectif du personnel de santé a connu une légère amélioration.

Tableau V-6 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Médecins	**2018**	-	-	115	17824	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	2019	94	36	130	18310	
Sages femmes	**2018**	-	-	288	1722 FAR	**1 SFE/1500 à 3000 FAR (PNDSS)**
	2019	282	11	293	1764 FAR	
Infirmier Diplômé d'Etat	**2018**	-	-	236	8685	**1 IDE/5000 hbts (PNDSS)**
	2019	182	61	243	8922	

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Tech. Sup. de Santé.	**2018**	-	-	141	-	-
	2019	125	25	150	-	
Pharmaciens	**2018**	-	-	-	-	-
	2019	-	-	6	-	
Assistants infirmiers	**2018**	-	-	158	-	-
	2019	-	-	165	-	
Total	**2018**	-	-		-	-
	2019	-	-	-	-	

Source : Région médicale de Thiès 2019

En effet, l'effort combiné de l'Etat, des comités de développement sanitaire, des collectivités territoriales et des partenaires se poursuit en prenant des initiatives allant dans le sens du renforcement des ressources humaines en procédant à du recrutement de personnel de santé qualifié.

Cette situation globale des ressources humaines ne prend pas en compte le personnel de santé qui se trouve dans les cabinets et cliniques privés.

V.1.2.1. Santé de la reproduction

L'organisation mondiale de la santé préconise d'effectuer au moins quatre visites prénatales à intervalles réguliers durant la grossesse, afin de rendre efficaces les soins prénatals. D'ailleurs, le taux d'utilisation des services de consultations prénatales passe de 89% en 2018 pour s'établir à 97,2% en 2019 soit une hausse de 8,2 points qui a dépassé la cible attendue de 90%. Par contre, le taux d'achèvement des CPN est de 58,7%.

Pour ce qui est de la proportion d'accouchements effectuée dans les structures sanitaires, elle a connu une hausse de 10,7 points par rapport à l'année précédente. De même que la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié avec partogramme a connu une hausse de 3,8 points entre 2018 et 2019.

Tableau V-7 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.

Libellé d'indicateurs	2018	2019
Taux d'utilisation pour la consultation prénatale	89%	97,2%
Taux de couverture en CPN1	31,2%	65,3%
Taux d'achèvement pour la consultation prénatale	52,2%	58 ,7%
Taux de couverture adéquate en CPN	33,3%	40,8%
Proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires	78%	88,7%

Libellé d'indicateurs	2018	2019
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	73,7%	86,1%
Proportion d'accouchements effectués avec un partogramme	79%	82,8%
Nombre de nouveaux nés ayant bénéficié des soins essentiels	79,7%	79,7%
Taux de césarienne	5,8%	6,5%
Taux d'avortements pris en charge par AMIU	37,7%	39,7%
Taux de PF après avortement	52,7%	54,8%
Taux de recrutement PF	4%	6,4%
Taux de prévalence contraceptive	11,8%	15%
Nombre de décès maternels notifiés	63	66
Pourcentage de décès maternels audités	35%	88%
Nombre de décès néonatals notifiés	288	306
Pourcentage de décès néonatals audités	0%	0%

Source : Région médicale de Thiès 2019

Entre autres, cette situation peut s'expliquer par une amélioration de la qualité des services d'accouchement avec le renforcement de capacité des prestataires sur l'utilisation du partogramme et sur la mise en place des kits de ventouse.

La proportion de nouveaux nés ayant bénéficié des soins essentiels, reste constante à 80%. Le Taux de Prévalence Contraceptive (TPC) a progressé de 11,8% en 2018 à 15% en 2019.

Le nombre de décès maternels a connu une légère augmentation entre 2018 et 2019 passant de 63 à 66 décès.

V.1.2.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

La vaccination est un acte qui vise à conférer à un organisme la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée. C'est ainsi que l'OMS a mis en œuvre le programme élargi de vaccination pour assurer l'immunisation totale des enfants de moins d'un an, contre certaines maladies, dans tous les pays.

Pour l'année 2019, dans l'ensemble des antigènes, la région a vacciné plus d'enfants par rapport à l'année précédente et l'objectif national de 90% est atteint ou dépassé pour tous les antigènes excepté le RR2 qui est à 85%.

La seule faiblesse en 2019 demeure le taux d'abandon RR1/RR2 qui a connu une régression par rapport à l'année précédente et reste toujours élevé car supérieur au 10% admis par le programme.

Tableau V-8 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2018 et 2019

Indicateurs	2018	Cibles 2019	2019
Taux de complétudes des RMVS	98%	90%	99%
Taux de promptitude des RMVS	28,60%	90%	92%
Taux de couverture en BCG	83%	90%	109%
Taux de couverture en HepB-0	66%	90%	90%
Taux de couverture en Penta3	80%	90%	102%
Taux de couverture en RR1	83%	90%	99%
Taux de couverture en RR2	60%	90%	86%
Taux de couverture en VAA	74%	90%	90%
Proportion d'ECV	70%	90%	95%
Taux de couverture en HPV1	-	90%	105%
Taux d'abandon Penta3/RR1	-5,1%	>5%	2,9%
Taux d'abandon RR1/RR2	23,9%	>5%	13,1%

Source : Région médicale de Thiès 2019

V.1.2.3. Programme national de lutte contre le paludisme

Le maintien des acquis dans la lutte contre le paludisme s'est poursuivi dans la région eu égard aux performances qui sont en parfaite adéquation avec les normes du PNLP. A ce titre, l'incidence du paludisme se situe à moins de 5 cas pour mille durant l'année 2019.

Tableau V-9 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

Indicateurs	Cible atteinte en 2018	Cible attendue en 2019	Cible Atteinte en 2019	Ecart
Complétude des rapports paludisme	98,8%	100%	93,4%	-6,6
Pourcentage de cas Correctement pris en charge	100%	100%	100%	0
Taux de réalisation des Tests	98,3%	100	98,9%	0 ,6
Taux incidence du Paludisme	2 ‰	<5 ‰	2,7 ‰	0,6 ‰

Source : Région médicale de Thiès 2019

Concernant la prise en charge des cas en consultation externe, les TDR sont réalisés à 98,97% sur tous les cas vus et 100% des cas sont correctement pris en charge selon les normes.

Ces résultats positifs sont consécutifs à l'application effective des nouvelles directives de prise en charge du paludisme après l'exécution des programmes de renforcement des capacités dans tous les districts.

Tableau V-10 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Indicateurs	2018	2019	Variation en %
Morbidité proportionnelle palustre	0,3 %	0,3 %	
Taux de mortalité palustre	3,5%	3,1%	
Pourcentage des femmes sous TPI3	45,9%	54%	

Source : Région médicale de Thiès 2019

La morbidité proportionnelle palustre est passée de 0,3 % en 2018 à 0,3 % en 2019, soit une légère hausse de 0,03%. Quant à la mortalité palustre, la région a enregistré 5 décès chez les hospitalisés, contre 10 en 2018 d'où une diminution de la mortalité palustre qui passe de 3,5 % en 2018 à 3,1% en 2019.

S'agissant de la couverture en TPI3 des femmes enceintes, elle s'est beaucoup améliorée entre 2018 et 2019 en passant de 45,9% à 54%. Cette hausse est liée à une bonne disponibilité en sulfadoxine pyrimétamine (SP) au niveau de l'ensemble des points de prestation des structures.

V.1.2.4. Programme de lutte contre la tuberculose

En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, le taux de détection a connu une hausse passant de 62,1% en 2018 à 72% en 2019. Ainsi, avec l'étude de la cohorte, le taux de succès thérapeutique qui associe le taux de guérison et le taux de traitement terminé est de 94% en 2019 contre 92% en 2018.

Par ailleurs, le taux de perdu de vue a aussi baissé, passant de 6% en 2018 à 5,2% en 2019 et cela est due à la participation des acteurs communautaires qui aide à la recherche active des irréguliers.

V.1.2.5. Programme de lutte contre le VIH/sida

La mise en œuvre du programme VIH/Sida dans la région s'inscrit dans le déroulement du plan TATARSEN, soutenu par un important volet communication.

Tableau V-11 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	Cible atteinte en 2018	Cible attendue en 2019	Cible atteinte en 2019
Taux de réalisation du test VIH chez les femmes enceintes	63,2%	95%	90,3%
Proportion de femmes enceintes séropositives mises sous ARV	146,5%	90%	61,57%
Proportion d'enfants nés de mères séropositives mises sous ARV	80,5%	90%	97%
Proportion d'enfants diagnostiqués au PCR	83,6%	90%	84%

Source : Région médicale de Thiès 2019

Le taux de réalisation du test VIH a connu une hausse considérable de 63,28% en 2018 à 90,32% en 2019, ce qui se rapproche de l'objectif fixé à 95%. Quant à la mise sous ARV des femmes enceintes séropositives, elle a connu une grande baisse passant de 146,5% en 2018 à 61,5% en 2019.

En revanche, la proportion d'enfants diagnostiqués au PCR a connu une légère hausse entre 2018 et 2019 en passant de 83,6% à 84% pour un objectif de 90%.

V.1.2.6. Surveillance des maladies à potentiel épidémique

Dans le cadre de la surveillance de la rougeole, en 2019, la région a atteint de belles performances pour tous les indicateurs majeurs. En effet sur 42 cas attendus, la région a notifié 99 cas contrairement en 2018 où e 35 cas ont été notifiés. Toutefois, seulement 6 cas notifiés étaient confirmés positifs.

Tableau V-12 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Thiès.

Département / District	Année	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	D + Sg	Choléra	PFA	Tétanos	MAPI
District	2018	-	35	45	-	-	77%	-	-
	2019	48	99	24	-	-	96,1%	-	143

Source : Région médicale de Thiès 2019

V.1.2.7. Activités de nutrition

La région médicale a procédé à la mise en œuvre des plans de routinisation dans les districts sanitaires qui consistent à intégrer la vitamine A dans les services déjà existants dans les postes et centres de santé.

Le nombre d'enfants de 6 à 11 mois qui ont fait l'objet de supplémentation en vitamine A passe de 68% en 2018 à 135% en 2019, soit un taux de couverture qui dépasse l'objectif

national fixé. Par contre, des performances faibles sont notées pour la supplémentation en vitamine A des enfants âgés de 12-59 mois en routine avec un taux de couverture qui se chiffrait à 53% en 2018, pour s'établir à 73% en 2019. Toutefois, l'objectif de 75% n'est pas encore atteint.

Tableau V-13 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Thiès

Indicateurs	Supplémentassions en vitamine A		Déparasitage
	Pourcentage enfants 6 – 11 mois supplémentés en vit A en routine	Pourcentage enfants 12– 59 mois supplémentés en vit A en routine	Pourcentage enfants 12– 59 mois déparasités en routine
Cible atteinte en 2018	68%	53%	31,40%
Cible attendue en 2019	95%	80%	80%
Cible atteinte en 2019	135%	73%	41%
Cible nationale	95%	75%	75%

Source : Région médicale de Thiès 2019

Le taux du déparasitage des enfants âgés de 12-59 mois reste toujours faible (41% en 2019 contre 31,4% en 2018). En effet, la cible attendue n'est pas atteint, de même que l'objectif national. Cela s'explique par la rupture d'Albendazole qui perdure depuis plus d'un an.

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

La Brigade Régionale de l'Hygiène de Thiès est une structure du service national de l'hygiène (SNH).

Elle est constituée par :

- Une Brigade Centrale qui a pour mission d'assurer la Coordination de l'ensemble des activités des Sous Brigades qui sont des unités opérationnelles. Elle assure également l'administration du personnel et la gestion du matériel.
- Des Sous Brigades d'Hygiène qui sont au nombre de huit (08) : dans les communes de Tivaouane, Mbour, Thiadiaye, Joal Fadiouth, Popenguine, Thiès, Mekhe, et Khombole.

V.2.1. LES VISITES DOMICILIAIRES

Le nombre de concessions visitées est passé de 28 174 à 35 027 concessions entre 2018 et 2019 soit un taux d'accroissement de 24%. Le département de Mbour arrive en tête avec 15 593 concessions représentant 45% de l'effectif total. Le département de Thiès

vient en deuxième position avec 12 527 concessions visitées, soit 36%. Le département de Tivaouane n'enregistre que 20% des concessions.

Comparativement à l'année précédente, le nombre de concessions visitées a augmenté dans tous les départements.

Tableau V-14 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2018		2019		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Thiès	11164	40	12527	36	12
Mbour	11373	40	15593	45	37
Tivaouane	5637	20	6907	20	23
Région de Thiès	28174	100	35027	100	24

Source : SRH

Concernant les infractions commises lors des visites domiciliaires, le défaut de poubelle réglementaire est la plus notée, soit 89% du total. Ensuite, viennent les défauts de balayage et les dépôts d'ordure avec respectivement 5,1% et 5%. Par ailleurs, l'infraction concernant le système d'évacuations non conformes est moins observée dans la région.

V.2.2. LES INSPECTIONS DES ERP1

Les établissements recevant du public (ERP) comme les boutiques, les restaurants, les dibiteries et autres doivent être contrôlés et surveillés pour assurer la sécurité alimentaire de la population. Par conséquent, la brigade de l'hygiène de Thiès a effectué des visites au niveau de ces établissements. Lors de cette activité, 13 465 établissements recevant du public ont été visités dans la région dont 5610 à Thiès, 4282 à Mbour et 3567 à Tivaouane.

S'agissant de la nature des établissements, il est constaté que la plupart de ces inspections s'effectuaient dans les boutiques, des gargotes, sur la voie publique représentant plus de la moitié des visites (54%).

Comparativement à l'année précédente, le nombre de visites est passé de 11 237 à 13 465 soit une augmentation de 19,8%.

[1] ERP = Etablissement Recevant du Public

Tableau V-15 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.

Nature ERP / Année	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
Boutiques	1742	2602	49,4	1308	1423	8,8	941	1032	9,7	3991	5057	26,7
Restaurants	163	203	24,5	111	157	41,4	114	132	15,8	388	492	26,8
Gargotes	327	501	53,2	227	308	35,7	301	326	8,3	855	1135	32,7
Cafétérias	92	113	22,8	88	84	-4,5	55	62	12,7	235	259	10,2
Dibiteries	103	107	3,9	104	135	29,8	136	186	36,8	343	428	24,8
Boulangeries	66	63	-4,5	19	23	21,1	18	23	27,8	103	109	5,8
Kiosques pain	11	12	9,1	7	12	71,4	15	17	13,3	33	41	24,2
Kiosques à lait	72	89	23,6	65	85	30,8	39	44	12,8	176	218	23,9
Tangana	204	302	48,0	214	266	24,3	203	271	33,5	621	839	35,1
Vente sur la voie publique	633	403	-36,3	299	317	6	276	308	11,6	1208	1028	-14,9
Boucheries	29	36	24,1	27	31	14,8	8	12	50,0	64	79	23,4
Cantines	63	87	38,1	33	48	45,5	39	47	20,5	135	188	39,3
Vente d'eau glacée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vente de gâteaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marchés	71	77	8,5	37	44	18,9	59	66	11,9	167	187	12
Etabl. de vente d'eau de table	1	2	100	2	6	200,0	1	1	0,0	4	9	125
Auberges	11	13	18,2	63	63	0,0	1	1	0,0	75	77	2,7
Bars	51	62	21,6	121	127	5,0	11	13	18,2	183	202	10,4
Hôtels	12	12	0	52	77	48,1	1	1	0,0	65	90	38,5
Ecoles	104	113	8,7	165	201	21,8	304	321	5,6	573	635	10,8
Daaras	202	254	25,7	204	236	15,7	217	297	36,9	623	787	26,3
EPS (hôpitaux, CS[1], PS[2], ...)	17	15	-11,8	11	9	-18,2	12	12	0,0	40	36	-10
Ateliers meuniers	58	63	8,6	27	18	-33,3	18	23	27,8	103	104	1
Epicerie	3	3	0	15	16	6,7	2	4	100	20	23	15
Buvettes	2	2	0	19	23	21,1	17	19	11,8	38	44	15,8
Vendeurs poissons	33	69	109,1	122	103	-15,6	33	41	24,2	188	213	13,3
Usines de glaces	1	3	200	36	35	-2,8	1	2	100	38	40	5,3
Usines de transformation (lait)	1	1	0	3	3	0,0	0	0	0	4	4	0
Pousses pousses	16	18	12,5	14	17	21,4	17	23	35,3	47	58	23,4
Vendeurs de fruits	21	32	52,4	4	11	175,0	8	9	12,5	33	52	57,6
Autres	311	353	13,5	363	404	11,3	210	274	30,5	884	1031	16,6
Total	**4420**	**5610**	26,9	**3760**	**4282**	13,9	**3057**	**3567**	16,7	**11237**	**13465**	19,8

Source : SRH

De nombreuses infractions ont été observées lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP dont les plus fréquentes sont relatives au défaut de poubelles réglementaires (6304 cas), aux jets d'eau sur la voie publique (4788 cas), aux dépôts d'ordures (3634 cas), et aux défauts de visite médicale (3305 cas).

En outre, d'autres infractions sont constatées comme la vente de produits périmés avec 1401 cas et le défaut de balayage qui s'établit de 833 cas. Par ailleurs, la non protection des aliments (202 cas), le dépôt de gravats (103 cas) sont les moins observées.

Graphique V-1 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type 2019

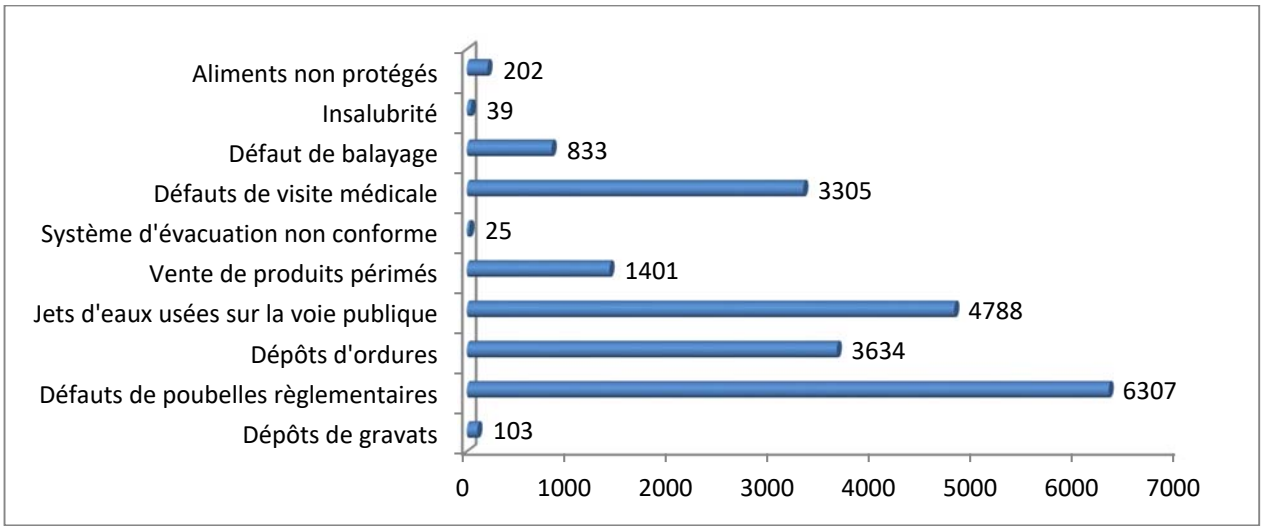

Source : SRH

V.2.3. LES ACTIVITES D'IEC

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi ces activités, les entretiens, les causeries, les réunions, les foras, les émissions radio sont les plus fréquentes..

Tableau V-16 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

Nature	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation en%	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation en %
Entretiens	4007	9730	142,8	5723	8160	42,6	8453	9020	6,7	18183	26910	48
Causeries	36	61	69,4	38	73	92,1	12	29	141,7	86	163	89,5
Projection de films	0	2	-	0	3	-	0	2	-	0	7	-
Radios crochets	0	20	-	0	0	-	0	0	0	-	20	-
Réunions	30	8	-73,3	2	5	150	8	8	0	40	21	-47,5
Fora	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emission radio	19	13	-31,6	1	31	3000	5	3	-40	25	47	88
Autres à spécifier	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4092	9834	140,3	5764	8272	43,5	8478	9062	6,9	18269	27100	48,3

Source : SRH

La région a enregistré 27 100 activités en 2019 contre 18 269 activités en 2018, soit une hausse de 48,3%. La quasi-totalité des activités (99%) concernent les entretiens avec la population, et se sont menées au niveau de tous les départements avec respectivement 9730 entretiens à Thiès, 8272 à Mbour et 9020 à Tivaouane.

D'autre part, 163 causeries, 47 émissions radio, 20 Radios crochets et 7 projections de films ont été menées en 2019.

Comparativement, à l'année précédente une hausse des activités selon toutes les natures est observée, excepté des réunions.

Conclusion

La carte sanitaire de la région de Thiès est composée 513 infrastructures publiques dont 335 cases de santé, 166 postes de santé public, 9 centres de santé et 3 hôpitaux publics. Le nombre d'habitants est de 233 967 par centre de santé, 701 902 par hôpital et 12 685 par poste de santé. Par conséquent, des efforts restent à fournir pour assurer une bonne couverture sanitaire des populations de la région et respecter les normes préconisées par l'OMS.

Le personnel de santé est constitué de 130 médecins, tous spécialistes confondus, 243 infirmiers d'Etat, 165 assistants infirmiers, 293 sages-femmes et 150 techniciens.

La couverture est loin d'être atteinte avec un médecin pour 18 310 personnes, un infirmier diplômé d'Etat pour 8922 personnes et une sage-femme pour 1764 femmes en âge de reproduction.

Pour ce qui est du secteur de l'hygiène, 35 027 concessions ont été visitées pour le contrôle de salubrité et le respect des normes d'hygiène. Ainsi, le défaut de poubelle réglementaire est l'infraction la plus observée lors de ces visites domiciliaires. Aussi, 13 465 établissements recevant du public ont été visités et les infractions les plus fréquentes étaient le défaut de poubelles réglementaires (6304 cas), les jets d'eau sur la voie publique (4788 cas). La région a enregistré 27100 activités d'éducation et de sensibilisation dont la quasi-totalité est relative aux entretiens avec la population.

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité physique et à leurs biens. Dans ce domaine, la région de Thiès abrite les deux plus grandes agglomérations de personnes affectées par la lèpre (les villages de reclassement social (VRS) de Touba Peycouck et de Mballing, l'unique Institut d'éducation et de formation des jeunes aveugles (INEFJA) du Sénégal. La région abrite de nombreuses autres structures spécifiques comme SOS sourds pour les sourds muets, le SERFA pour les déficients de motricité cérébrale, le Centre robinson house pour les albinos etc.

Le Groupement d'Incendie et de Secours (GIS) n°2 est chargé, dans les limites de son secteur d'intervention, des secours et de la protection contre les incendies et les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique et aussi de la prévention et de la prévision des risques pour la protection des personnes et des biens.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les programmes de prise en charge sociale dans la région et les statistiques d'intervention du GIS n°2.

Il sera question, dans un premier temps de voir les activités de l'action sociale, ensuite de faire le point sur les différentes activités menées par le Gis dans la région.

VI.1. ACTION SOCIALE

La politique sociale de prise en charge des groupes vulnérables et des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre global de la politique nationale d'action sociale initiée par le gouvernement du Sénégal et exécutée par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale à travers la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS). Cette politique de prise en charge s'articule autour des programmes suivants :

Le Programme national de réadaptation à base communautaire (PNRBC) qui cible les personnes handicapées. Il constitue une prise en charge holistique qui met l'accent sur la participation des populations, des bénéficiaires sur la base des ressources communautaires et des techniques en adéquation avec les besoins des groupes cibles ;

Le Programme d'autonomisation des personnes âgées (PAPA) destiné aux associations de personnes âgées. Il comprend les subventions aux OPA, l'appui, les secours d'urgence et les projets économiques ;

Le Programme enfance déshéritée (**PED**) qui cible les enfants en situation de vulnérabilité ;

Le programme d'autonomisation des personnes et familles affectées par la lèpre (PAPALF) conçu comme un programme sectoriel des villages (Touba Peycouck et Mballing). Le PAPALF comprend les axes suivants : appui scolaire, formation professionnelle, appui médical et alimentaire, secours d'urgence, projets économiques et carte d'égalité des chances (CEC) ;

Les services offerts par le PNRBC comprennent l'appui scolaire, la formation professionnelle, les projets économiques, l'appareillage, les subventions aux OPH, les activités socio culturelles, l'appui médical, les secours et la carte d'égalité des chances (CEC) ;

La carte d'égalité des chances est un mécanisme qui a pour objectif de faciliter l'accès des personnes handicapées aux programmes de filets sociaux avec l'enrôlement dans les mutuelles de santé et les bourses de sécurité familiale.

Les acteurs qui interviennent dans le secteur de l'action sociale sont principalement :

- les structures déconcentrées de l'Action sociale représentées par le service régional de l'action sociale, les services départementaux et les centres de promotion et de réinsertion sociale qui assurent l'encadrement et la mise en œuvre technique des programmes de la DGAS ;
- les centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS) pour personnes handicapées et les structures de formation professionnelle partenaires ;les organisations des personnes handicapées, des personnes âgées et des veuves ayant en charge des orphelins ;
- les collectivités locales qui développent de nombreuses actions à l'endroit des populations vulnérables en rapport avec les services déconcentrés de l'Action Sociale notamment avec les CPRS.

VI.1.1. L'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

Le service régional de l'action sociale a reçu 1 927 demandes en 2018 contre 2028 demandes en 2019, soit une hausse de 5,2%. Concernant les consultations effectuées, elles sont passées de 1 639 consultations en 2018 pour s'établir à 1654 consultations en 2019, accusant une légère augmentation de 0,9%. Les demandes enregistrées sont de différents types, notamment les secours, la prise en charge médicale, les demandes d'appareillage, la médiation familiale, l'appui et assistance aux « daaras », les bourses de

formation ou d'aides scolaires et aux financements des projets. A cet égard, il est observé que les demandes de secours sont les plus fréquentes avec 88,2%, suivies des demandes d'appareillage avec une proportion de 4,2%, viennent après les demandes de prise en charge médicales avec un pourcentage de 3,7% et les autres types de demande (2%) avec respectivement 38 demandes de financement de projet, 24 demandes de bourse de formation ou d'aide scolaire,15 demandes d'appui et d'assistance aux daaras et 3 demandes de médiation familiale.

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2018	1650	85,6	1425	86,9
	2019	1788	88,2	1533	92,7
	Variation en %	8,4	3	7,6	6,6
Prise en charge médicale	2018	98	5,1	87	5,3
	2019	75	3,7	25	1,5
	Variation en %	-23,5	-27,3	-71,3	-71,5
Demande d'appareillage	2018	99	5,1	76	4,6
	2019	85	4,2	50	3
	Variation en %	-14,1	-18,4	-34,2	-34,8
Médiation familiale	2018	0	0	0	0
	2019	3	0,1	1	0,1
	Variation en %	-	-	-	-
Appui et assistance aux "daara[1]"	2018	18	0,9	8	0,5
	2019	15	0,7	6	0,4
	Variation en %	-16,7	-20,8	-25	-25,7
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2018	17	0,9	15	0,9
	2019	24	1,2	18	1,1
	Variation en %	41,2	34,1	20	18,9
Demande de financement de projet	2018	45	2,3	28	1,7
	2019	38	1,9	21	1,3
	Variation en %	-15,6	-19,8	-25	-25,7
Total	2018	1927	100	1639	100
	2019	2028	100	1654	100
	Variation en %	5,2	0	0,9	0

Source : SRAS

Comparativement à l'année précédente, il est constaté que tous les types de demande ont enregistré une baisse à l'exception des demandes de secours, de bourse de formation ou d'aide scolaire et de la médiation familiale.

S'agissant des consultations effectuées, il est constaté que 8 sur 10 consultations concernent les demandes de secours (86,94%), ensuite, viennent les demandes d'appareillage avec une proportion de 3%. Et les autres types de consultations ont enregistré les parts les plus faibles.

VI.1.2. LES SECOURS AUX PERSONNES NECESSITEUSES

Ces secours se font sous la forme d'offre de moutons de Tabaski, de carcasses de viandes reçues d'Arabie saoudite après le Hadj. Lors des inondations ou de certains évènements qui affectent les populations, des dons en friperies, médicaments, et entre autres, en denrées alimentaires (riz, sucre, dattes …) etc. sont également effectués au profit des victimes.

VI.1.3. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA). Elle est caractérisée par l'adoption de la Loi orientation sociale (LOS), de la carte (CEC) et du programme (RBC) avec ses différents axes. La promotion des Ainés (PAPA) reste centrée autour des projets économiques comme les subventions ou les secours d'urgence.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

Le GIS n°2 est créé le 31 décembre 1992 par arrêté N° 1309/MINT/CAB/GNSP. Il intervient dans les régions de Thiès et Diourbel qui, par leurs positions géographiques, constituent des interfaces entre la capitale et les autres parties du pays et abritent les plus importants événements religieux du pays. Le GIS n°2 est chargé, dans les limites de son secteur d'intervention, des secours et de la protection contre les incendies et les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique et aussi de la prévention et de la prévision des risques pour la protection des personnes et des biens. Il concourt avec les autres services déconcentrés, à la gestion des catastrophes et à la protection de l'environnement. De surcroit, le GIS participe à la gestion des inondations, à l'exécution de séances de formation en matière de secourisme et d'extinction d'incendie, à la couverture sécuritaire des grands évènements religieux, sportifs et culturels. Il participe également au

ravitaillement en eau des populations lors des pénuries, à l'assainissement des sites publics ou privés aux revues, défilés et cérémonies officielles et militaires.

VI.2.1. LES SORTIES

Les sorties effectuées par le sous groupement n°2 de la région de Thiès du groupement national des sapeurs-pompiers s'élèvent à 2300 en 2018 contre 5865 sorties en 2019, soit le nombre de sorties multiplié par 2,5. Elles ont concerné : le secours aux victimes, l'assistance aux personnes, les opérations diverses, les autres activités et la lutte contre les incendies.

Graphique VI-1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Thiès selon la nature en 2019

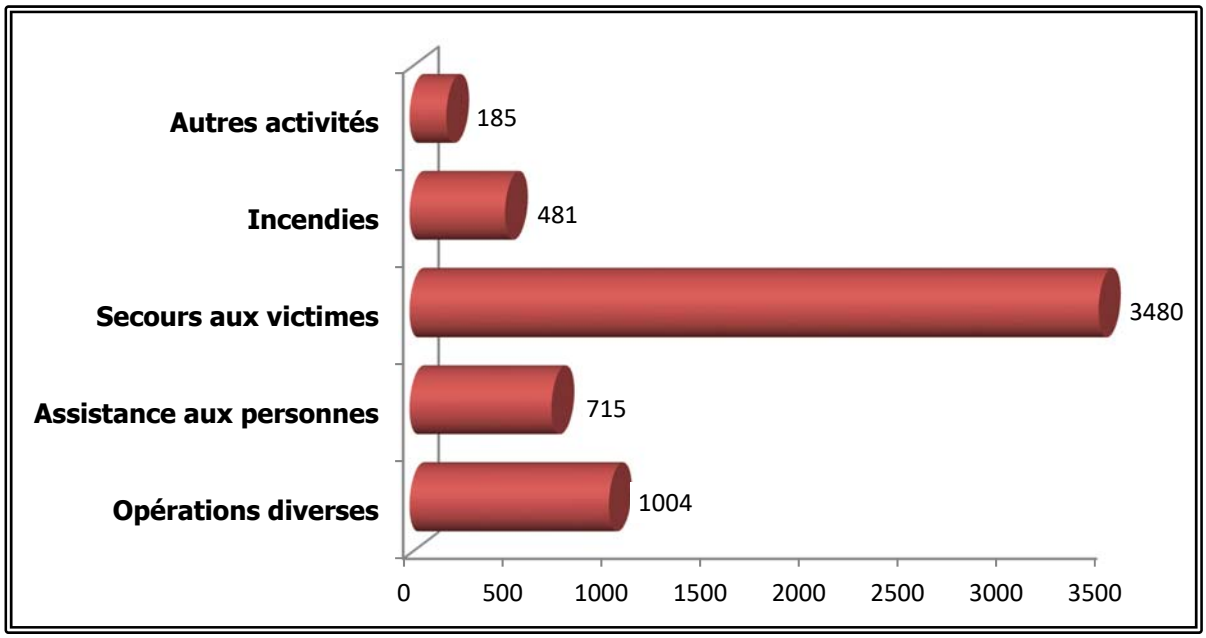

Source : Gis

VI.2.2. LE SECOURS AUX VICTIMES

Concernant, le nombre de sorties pour le secours aux victimes, la région a enregistré 3480 sorties en 2019. Pour la plupart des cas, cette sortie est occasionnée par un accident de la circulation (83%), suivis par les accidents divers (15%).

VI.2.3. L'ASSISTANCE AUX PERSONNES

L'assistance aux personnes fait partie intégrante des activités opérationnelles du GIS. Ainsi, 715 sorties sont effectuées par le GIS dans la région de Thiès pour venir en aide des victimes. Lors ces interventions, l'assistance concernait souvent des malades sur la voie publique, des personnes en danger.

VI.2.4. LES SORTIES POUR OPERATIONS DIVERSES

En ce qui concerne les sorties pour opérations diverses, les services de sécurité sont les motifs les plus observés avec 554 sorties représentant 55,2% des opérations diverses. Viennent ensuite les alertes motivées qui enregistraient une proportion de 28% de l'effectif, suivis des opérations d'assainissement et le ravitaillement en eau avec respectivement des proportions de 11,9% et 3,5%.

Par ailleurs, il est important de souligner que la région a enregistré 10 fausses alertes et 2 reconnaissances.

VI.2.5. LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Pour l'année 2019, les sorties relatives à lutte contre les incendies sont moins observées par rapport aux activités du groupement des sapeurs-pompiers de la région. En effet, 481 sorties seulement sont répertoriées représentant 8% du nombre total de sorties. Celles-ci concernent souvent les lieux d'habitations, les industries, les établissements publics, les espaces agricoles, etc.

Conclusion

Dans sa mission de veiller à la protection et à la promotion sociale des groupes vulnérables, le service régional de l'action sociale a enregistré 2028 demandes et a effectué 1654 consultations. En outre, les demandes de secours et d'appareillage sont les plus fréquentes, représentant 92,4 % des demandes reçues pour l'année 2019.

A cet effet, il importe d'accélérer les efforts consentis en améliorant le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables. Il est important également de noter que le programme des bourses de sécurité familiale qui est une réalité dans la région va participer à réduire les inégalités sociales.

Le sous groupement n°2 des sapeurs-pompiers assure une mission de service public d'une importance capitale. C'est ainsi qu'il a effectué 5865 sorties en 2019.

L'essentiel des sorties ont été provoquées par les accidents de la circulation (83%). Aussi, pour les opérations diverses, 1004 sorties ont été enregistrées et 715 parmi d'elles ont concerné l'assistance aux personnes. En revanche, les sorties relatives à lutte contre l'incendie sont moins observées.

CHAPITRE VII : JUSTICE

INTRODUCTION

Le système judiciaire occupe une place de choix dans la régulation des relations humaines, sociales et économiques. Pour réaliser ses missions, il s'appuie sur des juridictions chargées de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions et sur d'autres services comme l'administration pénitentiaire dont la mission s'articule autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 72 – 23 du 19 avril 1972 relative au statut du personnel de l'administration pénitentiaire et des articles 685 et 698 du code pénal.

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- affaires de simple police qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- affaires autres que de simple police qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- affaires à l'instruction : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire, on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes ;
- affaires jugées : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis et où le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Ces différentes affaires justifient les motifs de détention de la population carcérale. Elle est composée des écroués, des détenus provisoires, et des condamnés

VII.1. SITUATION CARCERALE

La mission de l'administration pénitentiaire s'articule essentiellement autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus.

La région de Thiès compte, en 2019, trois lieux de détention, dont un dans chaque département.

VII.1.1. LA POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.2. LES ECROUES

La population carcérale est l'ensemble des personnes détenues à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

Le nombre total des écroués dans la région de Thiès s'élevait à 4473 en 2018 et 5221 en 2019 soit une hausse de 16,7%.

La population carcérale dans le département de Thiès est passée de 2547 à 2345 entre 2018 et 2019, soit une hausse de 8,6%.%. A Mbour, elle est estimée à 1808 en 2018 contre 2400 en 2019, soit une baisse de 32,7%. Pour le département de Tivaouane, la population carcérale est passée de 320 à 274 entre 2018 et 2019, soit une chute de 14,4%.

En ce qui concerne, la répartition des écroués par sexe, les hommes sont les plus représentés avec une proportion de 96,8% contre 3,2% de filles en 2019.

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total		
		Effectif.	% ligne	% colonne	Effectif.	% ligne	% colonne	Effectif.	% ligne	% colonne
Thiès	2018	2276	97,1	53	69	3	44,8	2345	100	100
	2019	2480	97,4	49	67	3	39,9	2547	100	100
	Variation en %	8,96	0,3	-7,5	-2,9	0	-10,9	8,6	0	0
Mbour	2018	1736	96	40	72	4	46,8	1808	100	100
	2019	2303	96	46	97	4	57,7	2400	100	100
	Variation en %	32,66	0	15	34,7	0	23,3	32,7	0	0
Tivaouane	2018	307	95,9	7	13	4,1	8,4	320	100	100
	2019	270	98,5	5	4	1,5	2,4	274	100	100
	Variation en %	-12,1	2,7	-28,6	-69,2	-63,4	-71,4	-14,4	0	0
Région - Thiès	2018	4319	96,6	100	154	3,4	100	4473	100	100
	2019	5053	96,8	100	168	3,2	100	5221	100	100
	Variation en %	17	0,2	0	9,1	-5,9	0	16,7	0	0

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire

VII.1.3. LA STRUCTURE PAR AGE DES DETENUS

En visualisant la structure d'âge des écroués de la région de Thiès, il est observé que le groupe d'âges de 19 ans - 36 ans constitue 71,92 % des détenus au niveau des MAC. Ce groupe d'âge de la population est parmi, les plus vulnérables, car constituant de jeunes dont plus de 40% d'entre eux (2250) sont âgés entre 19 et 26 ans, et 22,83%, entre 37 et 56 ans.

Néanmoins les détenus mineurs et ceux dont les âges sont supérieurs à 56 ans sont minoritaires avec respectivement 3,8% (203) écroués de la tranche d'âge de 13 – 18 ans et 1,3% (71) de plus de 56 ans.

Graphique VII-1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Thiès selon la classe d'âges en 2019

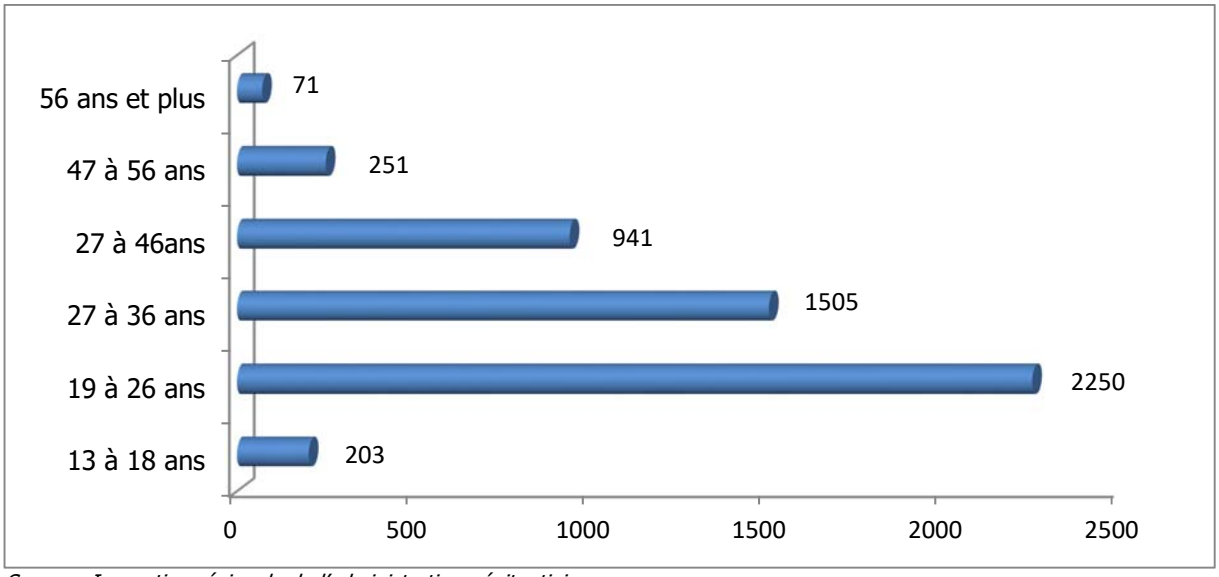

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire

Les effectifs des camps carcéraux de la région s'élèvent à 5221 détenus dont 5053 hommes représentant 96,78% de la population carcérale. Les femmes ne sont que 168 détenues, soit 3,21%. Cette population est composée de détenus provisoires et condamnés dans les trois lieux de détention de la région. Il est important de noter que dans l'ensemble, les détenus provisoires représentent 38,23% de la population carcérale tandis que les condamnés ne sont que 61,76%, soit un effectif de 3225 détenus.

Les détenus provisoires de la région sont composés de 1915 hommes contre 81 femmes.

En ce qui concerne les condamnés, ils sont répartis de 97,03% (3138) d'hommes et de 2,97% (87) de femmes.

Par ailleurs, il est constaté que le nombre de détenus a augmenté dans les départements de Thiès et Mbour entre 2018 et 2019. En revanche, une baisse du nombre de détenus est notée dans le département de Tivaouane.

Tableau VII-2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2019

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Thiès	2018	988	55	1043	1288	14	1303	2276	69	2345
	2019	1091	43	1134	1389	24	1413	2480	67	2547
	Variation en %	10,4	-21,8	8,7	7,8	71,4	8,4	9	-2,9	8,6
Mbour	2018	573	32	605	1163	40	1203	1736	72	1808
	2019	686	34	720	1617	63	1680	2303	97	2400
	Variation en %	19,7	6,3	19	39	57,5	39,7	32,7	34,7	32,7
Tivaouane	2018	238	13	251	69	0	69	307	13	320
	2019	138	4	142	132	0	132	270	4	274
	Variation en %	-42	-69,2	-43,4	91,3	0	91,3	-12,1	-69,2	-14,4
Région de Thiès	2018	1799	100	1899	2520	54	2574	4319	154	4473
	2019	1915	81	1996	3138	87	3225	5053	168	5221
	Variation en %	6,4	-19	5,1	24,5	61,1	25,3	17	9,1	16,7

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire

En 2019, au niveau des maisons d'arrêt de la région les types d'infraction enregistrés sont variés et le vol et tentative ; la détention – trafic usage de chanvre indien ; l'escroquerie, abus, faux et usage de faux sont les plus notés.

Ainsi, ,1415 personnes ont été arrêtées pour vol ou tentative de vol ; 1253 détenus pour motif détention – trafic usage de chanvre indien et 656 ont été appréhendés pour escroquerie, abus, faux et usage de faux.

Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2018			2019			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	55	4	59	52	8	60	-5,5	100	1,7
Coups et blessures volontaire	322	42	341	359	23	382	11,5	-45	12
homicide volontaire	156	0	156	177	2	179	13,5	-	14,7
Menaces de mort/VVF	89	1	58	106	3	109	19,1	200	87,9
Vol et tentative	1280	22	1189	1386	29	1415	8,3	32	19,0
Recel	142	6	139	159	4	163	12	-33	17,3
Détention, trafic, usage de chanvre indien	1057	12	1036	1244	9	1253	17,7	-25	20,9
Prostitution, attentat à la pudeur	13	35	67	29	34	63	123,1	-3	-6

Nature des infractions	2018			2019			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Outrage, injure, rébellion	55	4	51	65	1	66	18,2	-75	29,4
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	547	16	551	630	26	656	15,2	63	19,1
Vagabondage, vérification d'identité	30	0	26	30	4	34	0	-	30,8
détournement de deniers publics	9	0	9	3	0	2	-66,7	-	-77,8
Infanticide, abandon	0	2	2	0	3	3	-	50	50
Viol, enlèvement mineur	81	0	74	147	1	148	81,5	-	100
Incendie volontaire, destruction	12	0	12	5	2	7	-58,3	-	-41,7
Trafic et détention d'armes	23	0	23	10	0	10	-56,5	-	-56,5
Infractions douanières-fraudes	9	1	10	12	5	17	33,3	400	70
Infraction débits de boisson	31	3	33	80	12	92	158,1	300	178,8
Infraction au code de la route	23	0	23	28	0	28	21,7	-	21,7
Autres	325	6	326	536	2	535	64,9	-67	64,1
Total	4319	154	4473	5053	168	5221	17	9	16,7

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire

VII.1.4. LES SORTIES

Le tableau suivant donne la répartition des détenus selon leur motif de sortie. Il est constaté qu'en 2019, plus de la moitié des sorties de prison sont relatives aux expiations de peine, soit 52,3% (1942) individus et 25,3% en sursis. Les acquittements et relaxes ainsi que les libertés provisoires représentent respectivement 17,7% et 4,1% des sorties. Enfin, les motifs d'évasion et de décès sont moins observés au niveau des établissements de détention.

Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						Total	
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs	%
Département de Thiès	**2018**	882	88	277	273	1	5	1526	47,5
	2019	684	89	611	236	1	1	1622	43,7
	Variation en %	-22,4	1,1	120,6	-13,6	0	-80	6,3	
Département de Mbour	**2018**	939	42	187	280	0	0	1448	45,0
	2019	1170	57	295	390	1	2	1915	51,6
	Variation en %	24,6	35,7	57,8	39,3	-	-	32,3 %	
Département de Tivaouane	**2018**	89	2	127	24	0	0	242	7,5
	2019	88	5	48	31	1	0	173	4,7
	Variation en %	-1,1	150	-62,2	29,2	-	0	-28,5	
Région de Thiès	**2018**	1910	132	591	577	1	5	3216	100
	2019	1942	151	954	657	3	3	3710	100
	Variation en %	1,7	14,4	61,4	13,9	200	-40	15,4	0

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire

VII.1.5. LES CONDITIONS DE DETENTION

La région de Thiès compte 3 maisons d'arrêt et de correction (MAC) classées selon la nouvelle réforme pénitentiaire, en établissement hors classe (MAC de Thiès), de première classe (MAC de Mbour) et de deuxième classe (MAC de Tivaouane).

Leur capacité d'accueil est restreinte. La promiscuité et le manque d'hygiène dans les cellules favorisent la propagation des maladies.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

Les structures de prise en charge de l'éducation surveillée de la région de Thiès sont chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes conçus en matière de prise en charge de l'enfance. Elles ont un rôle de protection, de rééducation et de formation des jeunes âgés de moins de 21 ans en danger ou en conflit avec la loi.

Le tableau ci-dessous montre que la région dispose 5 structures de prise en charge de l'éducation surveillée. Ces services extérieurs se répartissent de deux sections AEMO, d'un centre de sauvegarde, d'un centre d'adaptation sociale, et d'une coordination AEMO. Il convient, toutefois, de noter que la région de Thiès ne dispose pas de centre polyvalent et de secteur AEMO.

S'agissant de la répartition par département, l'essentiel des infrastructures sont abritées dans les départements de Thiès et Mbour avec une coordination AEMO et un centre de sauvegarde dans le département de Thiès, dans le département de Thiès, et une section AEMO et un centre d'adaptation sociale dans le département de Mbour. Le département de Tivaouane ne dispose qu'une section AEMO comme structure de prise en charge de l'éducation surveillée.

Tableau VII-5 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Thiès en 2019

Circonscription administrative	Coord. AEMO[2]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[3]	CP[4]	CAS[5]	Total
Thiès	1	0	0	1	0	0	2
Mbour	0	1	0	0	0	1	2
Tivaouane	0	1	0	0	0	0	1
Région de Thiès	1	2	0	1	0	1	5

Source : AEMO Thiès

Le personnel des structures de l'éducation surveillée de la région de Thiès est évalué à 74 agents en 2019, composé majoritairement d'hommes (63,5%).

S'agissant de la formation, une proportion de 39,2% du personnel est constituée d'autres personnels et le personnel de bureau est composé en majorité d'éducateurs spécialisés, suivi des maîtresses et monitrices d'économie familiale, représentant 14,9% de l'effectif, Les maîtres d'enseignement technique, professionnel et les techniciens et agents horticoles représentent respectivement 5,4% et 4,1%.

Par ailleurs, il est constaté que l'essentiel du personnel des structures de l'éducation surveillée est abrité dans le département de Thiès notamment à la coordination AEMO et au centre de sauvegarde (70%). Pour le département de Mbour 20 agents sont recensés dans les structures et Tivaouane ne compte que 2 agents.

Tableau VII-6 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Thiès selon la formation et le sexe, par circonscription administrative

Formation	Sexe	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région Thiès		
		2018	2019	Variation en en %	2018	2019	Variation en en %	2018	2019	Variation en en %	2018	2019	Variation en en %
Educateur spécialisé	Masc.	2	3	50	7	8	14,3	1	1	0	10	12	20
	Fem.	5	8	60	2	7	250	1	1	0	8	16	100
	Ens.	7	10	42,9	6	15	150	2	2	0	15	27	80
Maître d'Enseignement Technique et Professionnel	Masc.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Fem.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Ens.	4	4	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0
Technicien et Agent horticole	Masc.	1	2	100	1	1	0	0	0	0	2	3	50
	Fem.	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
	Ens.	1	2	100	1	1	0	0	0	0	2	3	50
Maîtresse et Monitrice d'Economie Familiale	Masc.	**9**	**10**	11,1	0	0	0	0	0	0	9	10	11,1
	Fem.	**3**	**1**	-66,7	0	0	0	0	0	0	3	1	-66,7
	Ens.	12	11	-8,3	0	0	0	0	0	0	12	11	-8,3
Assistant (e) social (e)	Masc.	**0**	**0**	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0	0	0
	Fem.	**0**	**0**	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0	0	0

[2] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[3] CS = Centre de Sauvegarde
[4] CP = Centre Polyvalent
[5] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

Formation	Sexe	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région Thiès		
		2018	2019	Variation en en %	2018	2019	Variation en en %	2018	2019	Variation en en %	2018	2019	Variation en en %
	Ens.	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0	0	0
Autres personnels	Masc.	**19**	**18**	-5,3	**2**	**2**	0	**0**	**0**	0	21	20	-4,8
	Fem.	**6**	**7**	16,7	**2**	**2**	0	**0**	**0**	0	8	9	12,5
	Ens.	**25**	**25**	0	**4**	**4**	0	0	0	0	29	29	0
Total	Masc.	33	35	6,1	10	11	10	1	1	0	44	47	6,8
	Fem.	16	18	12,5	5	10	100	1	1	0	22	29	31,8
	Ens.	49	52	6,1	11	20	81,8	2	2	0	62	74	19,4

Source : AEMO Thiès

Les structures de l'éducation surveillée de la région de Thiès sont composées de 74 agents répartis dans les différents centres et secteurs.

Dans cet effectif, la majeure partie du personnel travaille au niveau du centre de sauvegarde de Thiès avec une proportion de 64,86%. Les autres structures comme le centre d'adaptation sociale de Nianing a enregistré un effectif de 13 personnes, et la coordination AEMO et les sections AEMO ont enregistré ensemble 16% de l'effectif global. Comparativement à l'année précédente, les effectifs ont connu une évolution de 12,3%. Une évolution similaire est notée dans toutes les structures de l'éducation surveillée de la région.

Tableau VII-7 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Coord. AEMO[1]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[2]	CP[3]	CAS[4]	Total
Thiès	2018	3	0	0	46	0	0	49
	2019	5	0	0	48	0	0	53
	Variation en %	66,7	0	0	4,3	0	0	8,2
Mbour	2018	0	4	0	0	0	10	14
	2019	0	5	0	0	0	13	18
	Variation en %	0		0	0	0	0	28,6
Tivaouane	2018	0	2	0	0	0	0	2
	2019	0	2	0	0	0	0	2
	Variation en %	0		0	0	0	0	0
Région de Thiès	2018	3	6	0	46	0	10	65
	2019	5	7	0	48	0	13	73
	Variation en %	66,7	16,7	0	4,3	0	30	12,3

Source : AEMO Thiès

VII.2.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

Le mineur en danger moral est celui dont l'éducation, la santé, la moralité et la sécurité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Ce sont généralement des enfants exposés ou en situation de vulnérabilité avérée au sens des articles 293 du Code de la Famille (C F) et 594 du Code de Procédure Pénale (CPP).

L'Enfant en Conflit avec la Loi (ECL) désigne toute personne de moins de 18 ans qui a commis seul ou en coaction une infraction ou qui en est complice ou accusée. Il s'agit d'un enfant dont les agissements tombent sous le coup de la loi et qui est appelé à faire face au système institutionnel de réparation des torts causés à autrui ou à la société.

Tableau VII-8 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Thiès	2018	106	10	116	236	124	360	342	134	476
	2019	95	37	132	159	140	299	254	177	431
	Variation en %	-10,4	270	13,8	-32,6	12,9	-16,9	-25,7	32,1	-9,5
Mbour	2018	36	0	36	56	0	74	92	0	92
	2019	123	6	129	149	0	189	272	6	278
	Variation %	241,7	6	258,3	166,1	0	155,4	195,7	-	202,2
Tivaouane	2018	30	2	32	11	4	15	41	6	47
	2019	23	0	23	68	18	86	91	18	109
	Variation %	-23,3	-100	-28,1	518,2	350	473,3	122	200	131,9%
Région de Thiès	2018	172	12	184	303	128	449	475	140	615
	2019	241	43	284	376	158	574	617	201	818
	Variation %	40,1	258,3	54,3	24,1	23,4	27,8	29,9	43,6	33

Source : AEMO Thiès

En 2019, les centres et services AEMO de la région ont pris en charge un effectif de 818 mineurs en danger ou en conflit avec la loi. Ces personnes sont composées d'environ 67% d'enfants en danger (574), contre 33% d'enfants en conflit avec la loi. Plus de la moitié de ces enfants sont logés dans les centres et services du département de Thiès (431 enfants).

L'analyse suivant le sexe montre que la majorité des enfants en conflit avec la loi ou en danger (75,4%) sont des garçons.

VII.2.3. EFFECTIFS SCOLAIRES

L'effectif scolaire des structures de l'Education surveillée est constitué de 253 élèves dont 144 garçons et 109 filles en 2019. La répartition des effectifs scolaires par structure montre que 98% de ces enfants sont au niveau du centre de sauvegarde de Thiès et le reste des enfants sont abrités au centre d'adaptation sociale de Nianing.

Dans la région, le nombre de mineurs au niveau des structures de scolarisation de l'éducation surveillée passe de 243 à 253 élèves entre 2018 et 2019, soit une hausse de 4,1%. C'est une évolution similaire qui est observée chez les enfants de sexe masculin, contrairement au nombre d'enfants de sexe féminin qui a affiché une baisse de 3,5%.

Par ailleurs, il est important de signaler que le nombre d'enfants importants par rapport au déficit en personnel ne facilite pas le développement d'une bonne politique de protection des enfants et de prise en charge des mineurs.

Tableau VII-9 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	CS[6]			CP[7]			CAS[8]			Total		
		Garçon.	Fille.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Thiès	2018	126	113	239	0	0	0	0	0	0	126	113	239
	2019	139	109	248	0	0	0	0	0	0	139	109	248
	Variation en %	10,3	-3,5	3,8	0	0	0	0	0	0	10,3	-3,5	3,8
Mbour	2018	0	0	0	0	0	0	4	0	4	4	0	4
	2019	0	0	0	0	0	0	5	0	5	5	0	5
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	25	0	25	25	0	25
Tivaouane	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région de Thiès	2018	126	113	239	0	0	0	4	0	4	130	113	243
	2019	139	109	248	0	0	0	5	0	5	144	109	253
	Variation en %	10,3	-3,5	3,8	0	0	0	25	0	25	10,8	-3,5	4,1

Source : AEMO Thiès

[6] CS = Centre de Sauvegarde
[7] CP = Centre Polyvalent
[8] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

Conclusion

L'effectif des écroués dans la région de Thiès s'élevait à 4473 en 2018 et 5221 en 2019, soit une hausse de 16,7% de la population carcérale. La majorité des écroués sont des hommes avec une proportion de 96,8% contre 3,2% de femmes.

Les détenus provisoires représentent 38,23% de la population carcérale, tandis que les condamnés englobent 61,76% de cette population. Par ailleurs, il est observé que la plupart des détenus ont un âge compris entre 19 et 26 ans et plus de la moitié des détenus sont arrêtés pour vol, tentative de vol et détention trafic usage de chanvre indien. En ce qui concerne les sorties, le motif des expiations de peine est plus fréquent.

Pour ce qui concerne l'éducation surveillée, la DESPS développe une politique de veille, de protection, d'accompagnement et de rééducation des jeunes de plus en plus fragilisés et en perte de repères. Cependant, malgré la volonté des intervenants, des écarts sont notés dans la prise en charge des mineurs au Sénégal. Dans la région, le nombre de mineurs en conflits avec la loi a enregistré une augmentation significative de 54,3% entre 2018 et 2019, de même que les enfants en dangers ont enregistré une augmentation de 27,8%.

Le personnel des structures de l'éducation surveillée s'est établi à 74 agents pour 818 enfants en 2019, dominés par garçons. Plus de la moitié de ces enfants sont abrités au niveau des centres et services du département de Thiès.

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

L'eau est un élément vital pour l'homme et contribue au bien-être sanitaire de ce dernier. L'accès à l'eau figure parmi les axes prioritaires des ODD. Au Sénégal la politique de l'alimentation en eau potable et d'accès à l'assainissement s'appuie sur le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM). L'axe 2 « Capital humain, Protection Sociale et Développement Durable » du Plan Sénégal Emergent s'insère dans une vision mondiale pour l'amélioration des conditions d'assainissement. Il vise à développer l'assainissement aussi bien en milieu rural, par la mise en œuvre d'une réforme du sous-secteur, qu'en milieu urbain et péri urbain par la construction et la réhabilitation des systèmes d'égouts.

Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord le sous-secteur de l'eau puis celui de l'assainissement.

VIII.1. L'EAU

Les usages multiples de l'eau montrent avec acuité les enjeux qui existent autour de sa gestion en termes de production mais également de préservation. L'approvisionnement en eau de la région de Thiès est principalement obtenu à travers ses eaux souterraines, les eaux de surface étant presque inexistantes.

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1.1. Les services techniques

Les services techniques qui assurent la gestion de l'eau sont :

- la SONES qui est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public.
- la Sénégalaise des eaux (Sen'eau) qui est responsable de l'exploitation de l'entretien et du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation. Ainsi du recouvrement des factures d'eau.

La question de l'eau en milieu rural est gérée au niveau régional par la division régionale de l'hydraulique qui relève directement de la direction de l'hydraulique rurale du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Elle a en charge la réalisation et le contrôle des travaux neufs d'alimentation en eau potable en milieu rural notamment les forages, les

puits, les superstructures, les adductions d'eau potable et les matériels d'exhaure et le suivi de la progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'hydraulique rurale et en particulier du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. La division est appuyée par les subdivisions de maintenance, les brigades des puits et forages et les brigades Hydrologiques.

VIII.1.1.2. Les infrastructures

Les infrastructures hydrauliques comprennent d'une part, les réseaux d'adduction d'eau potable multi villages ou villageoises (AEMV et AEV) à partir de forages motorisés (thermique, électrique, solaire, éolien), d'autre part, les puits modernes et forages d'hydrauliques villageoises équipés de pompe à motricité humaine. Le nombre de forages électrifiés se chiffre à 44 tandis que les forages avec groupe électrogène (GE) sont au nombre de 67 et les forages solaires au nombre de 06 seulement. On compte également 22 forages électrifiés avec groupe électrogène (GE) de secours et 09 forages avec moteur thermique et pompe à axe vertical. Concernant l'approvisionnement en eau par adduction d'eau, le nombre de réseaux qui existent dans la région est à 82, couvrant 709 villages. Quant à l'approvisionnement en eau par puits modernes et/ou forage à motricité humaine, 582 ouvrages desservent 487 villages de la région.

VIII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

VIII.1.2.1. Les eaux de surface

La région de Thiès ne dispose d'aucun réseau hydrographique à écoulement permanent ou sous forme de bassins organisés. Cependant, elle compte des eaux de surface réparties en lacs, qui se sont asséchés avec les déficits pluviométriques cumulés, la lagune, des mares temporaires pendant l'hivernage qui se localisent dans des bas-fonds, vallées fossiles et des bassins de rétention. Le réseau hydrographique du plateau de Thiès est composé essentiellement de marigots constitués en fait de mares temporaires et de thalweg qui rassemblent les ruissellements lors des fortes pluies.

VIII.1.2.2. Les eaux souterraines

Les ressources en eau mobilisables dans la région sont essentiellement souterraines. Les différents aquifères captés dans la région de Thiès sont les suivants :

- la nappe du Quaternaire ou des sables du littoral nord qui est alimentée par les pluies. Son niveau varie entre 1 à 10 mètres dans les dépressions et 10 à 35 mètres à certains endroits ;
- la nappe du Paléocène est une nappe surexploitée. Le niveau de l'eau a baissé de 12 mètres par rapport à 1960. La qualité de l'eau est très variable, la salinité est

parfois trop élevée selon les zones. Les forages ont une profondeur de 150 mètres et un débit de 300 m3/h ;

- la nappe de l'Eocène moyen qui fournit des débits entre 200 et 250 m^3/h. Elle est localisée à l'Ouest du horst de Ndiass et les profondeurs varient de 2 à 50 mètres à Allou Kagne ;
- la nappe du Continental Terminal qui est alimentée par les pluies et les nappes contiguës. La profondeur de l'eau varie selon les endroits. Elle est captée par des forages ayant un débit de 100 m^3/h.
- la nappe de Maastrichtien s'étend sur la quasi-totalité du bassin sédimentaire sénégalais. Les principales problématiques de ces eaux souterraines, sont la présence du fer et du fluor à des teneurs supérieures à celles admises par l'OMS.

VIII.1.3. L'ACCES A L'EAU

VIII.1.3.1. En milieu urbain

Les centres urbains de la région de Thiès faisant partie du périmètre affermé de la société Sen'eau sont alimentés en grande partie par des batteries de forages qui captent pour la plupart le Paléocène et le Maestrichtien, hormis le département de Tivaouane (Mékhé, Pire et Tivaouane ville) qui est alimenté exclusivement par le Lac de Guiers. Les eaux ainsi produites répondent aux critères édictés en matière de potabilité : conformité physico-chimique et bactériologique contrôlée suivant les standards fixés par l'OMS.

Le réseau d'adduction à l'eau potable de la région de Thiès s'étendait sur une longueur de 2 983,22 km en 2018 pour s'établir à 2997,595 km en 2019, soit une hausse de 0,5%. Cette tendance haussière du réseau est observée au niveau de tous les départements de la région avec 3,9% à Tivaouane, 0,6% à Thiès et 0,1% à Mbour (0,1%).

Pour ce qui est de la production régionale, le volume d'eau passe de 28 234 254 m^3 en 2018 à 27 675 920 m^3 entre 2018 et 2019, soit une baisse de 2%. Cette baisse de la production s'est également observée dans le département de Tivaouane. Par contre, les départements de Mbour et Thiès ont enregistré une hausse de la production de 4,3% et 2,2%, respectivement.

Tableau VIII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Département de Mbour	**Année 2018**	1988539	10619815	8907421
	Année 2019	1989812	11081500	9586662
	Variation en %	0,1	4,3	7,6
Département de Thiès	**Année 2018**	775348	13109580	11356739
	Année 2019	779837	13400802	11968718
	Variation en %	0,6	2,2	5,4
Département de Tivaouane	**Année 2018**	219332	4504859	3684997
	Année 2019	227946	4444623	4063837
	Variation en %	3,9	-1,3	10,3
Région de Thiès	**Année 2018**	2983219	28234254	23949157
	Année 2019	2997595	27675920	25619217
	Variation en %	0,5	-2	7

Source: Sen´ eau/Thiès

S'agissant de la consommation d'eau, elle a augmenté de 7% entre 2018 et 2019, en passant de 23949157 m3 à 25619217 m^3 soit une consommation moyenne journalière de 70 189 m^3.

Au niveau départemental, une évolution similaire est notée, avec les augmentations respectives de 10,3%, 7,6% et de 5,4% à Tivaouane, Thiès et Mbour.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'abonnés au réseau d'AEP de sen' Eau de la région de Thiès est passé de 108 331 abonnés à 119 352 abonnés, soit une hausse de 10,2%.

Le département de Thiès compte le plus grand nombre d'abonnés avec 49 851 abonnés suivis du département de Mbour avec 47 028 abonnés et de Tivaouane avec 22 473 abonnés.

Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
Mbour	**2018**	649	1099051	165	265461	41434	7470408	42248	8834920
	2019	802	1129135	195	234366	46031	8207718	47028	9571219
	Variation en %	23,6	2,7	18,2	-11,7	11,1	9,9	11,3	8,3
Thiès	**2018**	923	2228342	360	1558516	44729	7586941	46012	11373799
	2019	1 149	1935798	372	1522169	48330	8337498	49851	11795465

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)
	Variation en %	24,5	-13,1	3,3	-2,3	8,1	9,9	8,3	3,7
Tivaouane	2018	505	450615	113	181272	19453	3016234	20071	3648121
	2019	566	455428	119	133122	21788	3380325	22473	3968875
	Variation en %	12,1	1,1	5,3	-26,6	12	12,1	12,0	8,8
Région de Thiès	2018	2077	3778008	638	2005249	105616	18073583	108331	23856840
	2019	2517	3520361	686	1889657	116149	19925 541	119352	25335559
	Variation en %	21,2	-6,8	7,5	-5,8	10	10,2	10,2	6,2

Source: Sen'Eau/Thiès

Les abonnés sont répartis selon trois classifications. Il y a les abonnés « affaires », les abonnés « officiels » et les abonnés dits « privés ». Ces derniers constituent 97,3% des abonnés tandis que les abonnés « affaires » ne font que 2,1% et les abonnés « Officiels », de 0,6%. Pour les différents types d'abonnés, il est noté une augmentation positive de la consommation en eau pour les abonnés privés entre 2018 et 2019. Par contre, les abonnés affaires et officiels ont enregistré une baisse de la consommation.

VIII.1.4. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau est très importante pour la santé des populations, donc elle mérite d'être gérée rationnellement. L'eau exploitée traitée et distribuée par la SEN'Eau provient de deux sources à savoir des eaux superficielles et des eaux profondes. C'est le cas des forages, qui subissent un traitement physique et chimique en vue de leur potabilisation. Malgré les efforts, la population a une perception négative sur la qualité de l'eau avec une présence de fer qui rend l'eau rougeâtre dans certains endroits du réseau de distribution.

Par ailleurs, au niveau régional, il existe d'autres unités agréées de production d'eau minérale ou de source conditionnée en bouteille ou en sachets.

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement occupe une place importante dans une localité pour le bien-être de la population. Le gouvernement, conscient de cela, a initié l'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement urbain avec la participation de tous les acteurs locaux, basée sur les approches participatives axées sur la demande pour une meilleure couverture. Aussi, à travers l'axe 3 du PSE et dans la dynamique mondiale des ODD, le gouvernement s'est fixé des objectifs pour résorber le gap en matière d'assainissement.

VIII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.2.1.1. Les services techniques

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'opérateur public en charge de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement des installations collectives et individuelles d'assainissement d'eaux usées et pluviales dans les grands centres urbains. Au niveau régional, dans le domaine de l'assainissement, interviennent les projets, les programmes, les ONG, les collectivités locales et, entre autres, les partenaires au développement. L'Etat y est représenté par ses services déconcentrés à savoir les services régionaux de l'assainissement (SRA) et les services départementaux de l'assainissement (SDA).

VIII.2.1.2. Les autres intervenants

Dans la région de Thiès, plusieurs projets accompagnent l'Etat dans le travail. Il s'agit du mécanisme communautaire décentralisé de développement de l'assainissement rural qui émane du budget consolidé d'investissement de l'Etat du Sénégal (MCDAR), du SEN030 Tome 2 du LUXDEV, du projet d'amélioration du service de l'eau potable et de l'assainissement rural (PASEPAR).

VIII.2.1.3. Les infrastructures

Le patrimoine de la région de Thiès est partagé entre les différentes communes de la région à savoir Thiès, Tivaouane, Mbour et Saly. Le réseau d'assainissement de la ville de Thiès est de type séparatif avec des quartiers assainis. Il existe un réseau de drainage des eaux pluviales géré par la mairie et un réseau d'eaux usées domestique géré par l'ONAS. Le réseau d'eaux usées s'étend sur 90,995 Km au niveau des départements de Thiès et Tivaouane. La zone Nord est caractérisé par un réseau ancien (1970) en amiante ciment sur 15 km avec une plage de diamètre compris entre 250 et 700 mm, un réseau neuf (2007) en PVC DN250 mm sur 25 km. Le réseau de la zone Sud s'étend sur 35 km en PVC DN 250 mm connecté à la station de pompage de Sampathé. Quant à la ville de Mbour, son réseau est constitué d'une longueur de 28,902 kilomètres linéaires qui est divisé en 2 bassins : le bassin N° 1 et le bassin N° 2.Le bassin N°1 est constitué de collecteur en PVC d'eaux usées venant des quartiers Thiocé Ouest. Onze Novembre, et Escale avec des diamètres de 200 mm, 250 mm et 315 mm, pour une longueur de 21,344 kilomètres linéaires. Le bassin N°2 concerne uniquement le quartier Tefess situé dans un bas fond. Il est composé de 7 557 mètres linéaires de collecteurs en PVC d'eaux usées de diamètres respectifs de 200 mm, 250 mm et 315 mm. Pour ce qui est de la commune de Saly, elle dispose d'un réseau d'égout d'un linéaire de 7 km avec cinq stations de pompage.

VIII.2.2. L'ACCES

La région de Thiès a bénéficié d'importants projets d'assainissement notamment le projet des eaux usées de Mbour (eaux usées, boues de vidange) et celui de Tivaouane (boues de vidange) qui sont déjà terminés et d'autres en préparation comme le projet d'assainissement des eaux usées de Joal (eaux usées), Pointe Sarène (eaux usées) et Tivaouane (eaux usées).

En matière de planification du développement de l'assainissement, la région de Thiès est prise en compte à travers l'élaboration ou l'actualisation des plans directeurs d'assainissement des villes suivantes : Thiès, Tivaouane, Saly Portudal et Joal.

VIII.2.2.1. En milieu urbain

Le taux d'accès à l'assainissement urbain par réseau d'égout dans la région de Thiès se situe à 13,89% en 2019. Au niveau départemental, le taux d'accès est plus important dans le département de Thiès avec une proportion de 15,5% suivi du département de Mbour qui enregistre un taux d'accès de 12,28%.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous montre que la longueur du réseau des eaux usées s'étend sur une distance de 179 000 mètres, tandis que celui des eaux pluviales s'étend sur 27 000 mètres.

Toutefois, une large disparité est observée au niveau départemental avec le Thiès qui enregistre 52,5% du réseau des eaux usées et 44,4% de celui des eaux pluviales 2019.Tandis que le département de Mbour capitalise 48% du réseau des eaux usées et 37% du réseau des eaux pluviales. S'agissant du département de Tivaouane, il ne dispose qu'un réseau des eaux pluviales qui s'étend sur une longueur de 5000 mètres.

Pour ce qui est du nombre d'abonnés au réseau la région enregistre un effectif de 10 238 abonnés dont 5819 abonnés à Thiès et 4419 à Mbour.

Tableau VIII-3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nb d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution de l'eau
Thiès	**2018**	02	83 000 (eaux usées) 12 000 (eaux pluviales)	5013	12%	100%	98%
	2019	02	94 000 (eaux usées) 12 000 (eaux pluviales)	5819	15,5%	100%	98%
Mbour + Saly + Joal	**2018**	02	41 500 (eaux usées) 10 000(eaux pluviales)	1419	4%-	100%	98%
	2019	02	85 500 (eaux usées) 10 000 (eaux pluviales)	4419	12.28%	100%	98%
Tivaouane	**2018**		00 (eaux usées) 5 000 (eaux pluviales)	-	-	-	-
	2019		00 (eaux usées) 5 000(eaux pluviales)	-	-	-	-
Région Thiès	**2018**		124 500 (eaux usées) 27 000 (eaux pluviales)	6432		100%	98%
	2019		179 000 (eaux usées) 27 000 (eaux pluviales)	10 238	13,89%	100%	98%

Source : ONAS/Thiès

VIII.2.2.2. En milieu rural

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est de 17% selon le PEPAM. Ce taux est de loin inférieur à la norme OMD qui est fixée à 63%. Le taux d'accès national se situe à 39%, d'où la nécessité d'augmenter les réalisations d'ouvrages d'assainissement individuel améliorés.

Au niveau de la région de Thiès, le type de toilettes le plus utilisé par les ménages ruraux est la chasse d'eau reliée à une fosse septique, représentant une proportion de 38%. Les fosses d'aisance avec dalle sont utilisées par 26,1% des ménages ruraux, alors que la fosse d'aisances améliorée auto aérée ne concerne que 8,1% de ces ménages.

Graphique VIII-1 : Répartition des ménages par type de toilettes utilisées de la région de Thiès en (%)

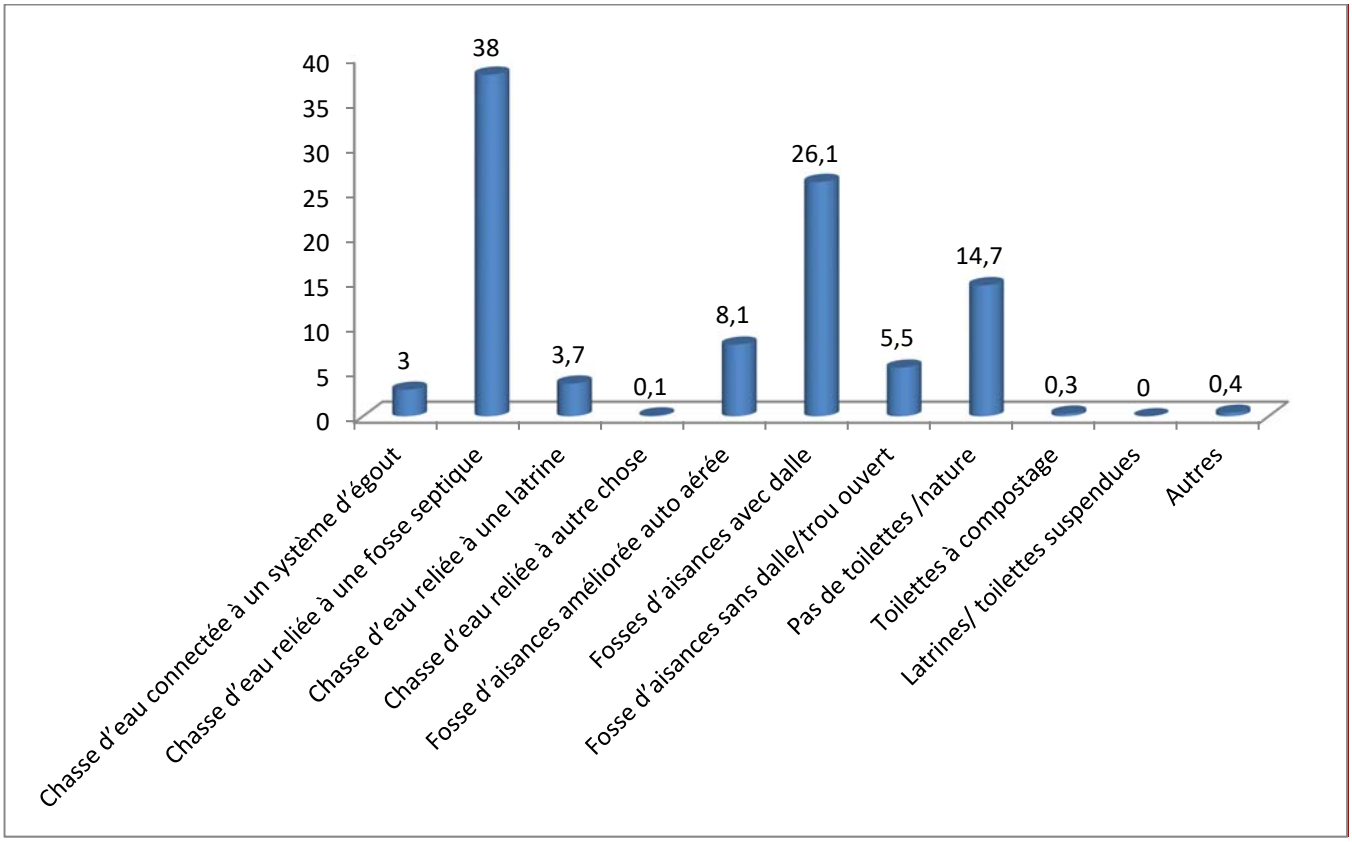

Source : ANSD EDS 2017

En outre, 5,5% des ménages ruraux utilisent des fosses d'aisances sans dalle/trou, contre 3,7% qui utilisent une chasse d'eau reliée à une latrine.

S'agissant du raccordement au système d'égouts, il est quasi inexistant dans la région (3%). Malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 14,7% des ménages ruraux de la région utilisent la nature comme type d'aisance.

Conclusion

L'accès à l'eau, et à l'assainissement font partie des préoccupations majeures de l'Etat dans sa stratégie nationale de développement économique et social. Des mesures ont été prises pour une nette amélioration de ces secteurs.

Le réseau d'adduction à l'eau potable de la région s'étend sur une longueur de 2997,595 km en 2019 accusant une hausse de 0,5% par rapport à l'année précédente, ce qui a entrainé une hausse du nombre d'abonnés de 10,2% et du niveau de consommation de 7%. Malgré ces hausses, la production régionale a baissé de 2% entre 2018 et 2019.

Par conséquent, des efforts doivent être encore consentis pour une plus grande disposition d'eau potable notamment dans le milieu rural.

En ce qui concerne l'assainissement rural, l'Etat doit mettre en place des programmes et projets de réalisation de paquets d'ouvrages individuels adaptés au niveau des ménages ; des projets de réalisations d'ouvrages collectifs adaptés au niveau des établissements publics ; des stratégies efficaces de sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement.

CHAPITRE IX : AGRICULTURE

Introduction

Depuis 2014, le gouvernement, à travers le ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER), met en œuvre le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS) pour construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, facteur de renforcement d'une résilience qui tire avantage du commerce international tout en garantissant des revenus stables aux ruraux. Le processus d'actualisation du PRACAS est actuellement en cours.

Le PRACAS cible des filières prioritaires par cercles concentriques glissants à l'horizon 2017 et, progressivement, couvrira toutes les principales filières agricoles. Les filières concernées par le programme prioritaire (2014-2017) sont, dans un premier temps, le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes.

Aussi, le PRACAS est aligné au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et aux orientations stratégiques de la politique de développement agro-sylvo-pastorale définies dans la loi n°2004-16 portant Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) adoptée en mai 2004.

Par ailleurs, le MAER contribue également à la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la nutrition (PNDN) à travers son plan d'action sectoriel nutrition, de la Stratégie National d'Equité et de Genre (SNEEG), du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et de la résilience (SNSAR).

Du point de vue de la production, la région occupe la première place pour l'horticulture (avec un tiers de la production nationale, ce qui est une performance exceptionnelle eu égard à la superficie régionale) et le manioc, la deuxième pour l'arboriculture fruitière. Elle occupe une place importante dans le bassin arachidier. Encore aujourd'hui, l'arachide demeure l'une des principales cultures commerciales du pays, et la zone à laquelle elle a donné son nom est grande productrice de céréales.

Les principales cultures pratiquées dans la région sont : le mil, l'arachide, le niébé, le maïs, le sorgho, le manioc, etc.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le développement agricole et rural de la région interpelle plusieurs catégories d'acteurs. D'une part les autorités administratives (Gouverneur, Préfets et Sous-préfets), les collectivités locales (Départements, Communautés rurales) et l'Agence Régionale de Développement (ARD), les services techniques régionaux et leurs démembrements. D'autre part, les projets/programmes, les ONG et les institutions financières. La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) est le représentant du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural dans la région de Thiès. La région regorge aussi un nombre important d'organisations de producteurs (OP). Leur prolifération a suscité la nécessité de mettre sur pied des cadres de concertation des acteurs de développement à tous les échelons, de la région et au niveau village. Ces cadres viennent élargir et renforcer la concertation déjà engagée dans le cadre des Comités régionaux, départementaux et locaux de développement (CRD, CDD, CLD) convoqués et présidés par les autorités administratives, ainsi qu'au sein des unions et fédérations d'OP à tous les niveaux. On peut citer :

- La Cellule Régionale de Concertation des Acteurs de Développement (CERCAD) ;
- Le Conseil Régional de Concertation et de Coopération des Ruraux (CRCR) ;
- La Cellule Régionale du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CR/CONGAD).

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Pour assurer la bonne marche et la réussite de la campagne agricole de 2018/2019, le Gouvernement du Sénégal a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement incitatives. Au niveau régional, ces mesures se sont traduites par la mise à la disposition des paysans des quantités suffisantes de semences, du matériel agricole, d'engrais et de fertilisants et à faciliter leur vente.

IX.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

Pour la campagne agricole 2018/2019, la quantité totale de semences reçue dans la région passe de 8764,45 tonnes à 8521,05 tonnes par rapport à la campagne 2017/2018, soit une baisse de 2,8%. Lors de la campagne 2018/2019, la quantité de semences d'arachide reçue au niveau régional est de 2530 tonnes. Toute cette quantité reçue a été presque entièrement vendue (soit un taux de cession de 99,6%) Celle-ci a connu une légère baisse (0,2%) s par rapport à la campagne 2017/2018.

Pour le maïs, la quantité de semence locale reçue est de 20 tonnes. Le taux de cession de semence du maïs local reçu est de 96%. De plus par rapport à la campagne précédente, Les quantités de semence de maïs local reçues ont connu une baisse de plus de 100%. S'agissant des autres semences comme le sorgho local, la quantité reçue par rapport à la campagne précédente a diminué d'un peu plus de la moitié, soit 54% de même que celles du niébé et du manioc qui ont connu des baisses respectives de 12,4% et 2,8%. Le quota alloué à la région est réparti en fonction des trois (03) départements. Le département de Tivaouane a reçu un plus de la moitié de ces semences (58,3%), ceux de Mbour et Thiès enregistre respectivement 22,7% et 19% des semences reçues.

Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès

Semences		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %
Arachide	Reçu (T)	622	617	-0,80	546	546	0	1357	1367,2	0,75	2525	2530	0,2
	Vendu (T)	622	617	-0,80	546	545,8	-0,04	1357	1357	0	2525	2519,8	-0,2
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0,2	-	0	10,2	-	0	10,35	100
Maïs local	Reçu (T)	19	0	-100	11	9	-18,18	19	11	-42,11	49	20	-145
	Vendu (T)	19	0	0	10,7	9	-15,89	15,8	10,14	-35,82	45,5	19,14	-137,7
	Reliquat (T)	0	0	0	0,3	0	-100	3,2	0,86	-73,13	3,5	0,86	-307
Sorgho local	Reçu (T)	13,5	16,5	22,22	9,95	0	-100	2	0	-100	25,45	16,05	-54,2
	Vendu (T)	13,5	16,5	22,22	9,95	0	-100	2	0	-100	25,45	16,05	-54,2
	Reliquat (T)	0	0	0	0		-	0	0	0	0	0	0
Riz	Reçu (T)	0	26,3	-	0	3	-	0	0	0	0	29,3	100
	Vendu (T)	0	12,02	-	0	1,84	-	0	0	0	0	13,86	100
	Reliquat (T)		14,28	-	0	1,16	-	0	0	0	0	15,44	100
Niébé	Reçu (T)	245	170	-30,61	210	228,7	8,9	400	362	-9,5	855	760,7	-12,4
	Vendu (T)	245	170	-30,61	210	220,7	5,1	394,7	362	-8,28	849,7	752,7	-12,9
	Reliquat (T)	0	0	0	0	8	-	5,3	0	-100	5,3	8	33,8
Manioc	Reçu (ha)	740	1105	49,32	1050	830	-20,95 %	3520	3230	-8,24	5310	5165	-2,8
	Vendu (ha)	740	-	-100	1050	-	-100	-	-	-	-	-	0,2
	Reliquat (ha)	0	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-0,2

Source : DRDR région de Thiès

IX.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Les engrais sont des substances organiques ou minérales, souvent utilisées en mélanges, destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance, et à augmenter le rendement et la qualité des cultures.

Ainsi, les autorités et acteurs de l'agriculture, ont consenti des efforts pour appuyer les producteurs en subventionnant les engrais et produits phytopharmaceutiques au début de chaque campagne. Au cours de la campagne agricole 2018/2019, la quantité totale d'engrais reçue dans la région s'élevait à 1084,65 tonnes contre 1794 tonnes à l'année précédente, soit une baisse de 39,5%.

Les engrais distribués concernaient principalement les engrais 6.20.10 (897,5 tonnes), les engrais 15.15.15 (94 tonnes), les engrais 10.10.20 (82,7 tonnes). Aussi, la région a reçu une quantité de 629,95 tonnes d'urée qui a connu une baisse de 31,1% comparativement à la campagne précédente. Par ailleurs, sur la quantité d'engrais reçue, 83,3% ont été destinées à la vente.

Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais distribuées dans la région de Thiès

Engrais et autres fertilisants		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	325	350	7,7	230	167,5	-27,2	400	380	-5	955	897,5	-6
	Vendu (T)	325	273,1	-16	193,85	95	-51	392	364,5	-7	910,85	732,6	-19,6
	Reliquat (T)	0	76,9	-	36,15	72,5	100,6	8	11	37,5	44,15	160,4	263,3
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	164	64	-61	181	0	-100	320	29,15	-90,9	665	93,15	-86
	Vendu (T)	164	64	-61	112,85	0	-100	315	18,7	-94,1	591,85	82,7	-86
	Reliquat (T)	0	0	0	68,15	0	-100	5	10,45	109	73,15	10,45	-85,7
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	30	30	0	50	49	-2	94	15	-84,	174	94	-46
	Vendu (T)	30	30	0	47,4	42,9	-9,5	83,5	14,8	-82,3	160,9	87,7	-45,5
	Reliquat (T)	0	0	0	2,6	6,1	134,6	10,5	0,2	-98,1	13,1	6,3	-51,9
Urée	Reçu (T)	245	260	6,1	189,75	180	-5,1	480	189,95	-60,4	914,75	629,95	-31,1
	Vendu (T)	245	260	6,1	164,55	161,95	-1,6	177	180,55	2	586,55	602,5	2,7
	Reliquat (T)	0	0	0!	25,2	18,05	-28,4	303	9,4	-96,9	328,2	27,45	-91,6

Source : DRDR région de Thiès

IX.2.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Pour assurer une bonne performance des rendements, l'Etat a mis en place un système de traitement par des produits phytosanitaires. Les superficies traitées se sont passées de 1500 hectares pour la campagne 2017/2018 à 750 hectares pour la campagne 2018/2019, soit une réduction 50,7%.

Le département de Thiès enregistrait 360 hectares traités, contre 250 et 130 hectares pour Tivaouane et Mbour, respectivement.

Tableau IX-3 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traités selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de PIV traités			Superficie (ha) traitées		
	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Mbour	0	0	0	0	130	-
Thiès	-	-	-	1500	360	-76
Tivaouane	-	-	-	-	250	-
Région de Thiès	-	-	-	1500	740	-50,7

Source : DRDR région de Thiès
NB - = Données non disponibles

IX.2.4. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

La campagne agricole 2018/2019 a été marquée par la réception de 403 équipements agricoles contre 500 lors de la campagne précédente, soit une baisse de 19,4%. L'équipement réceptionné est constitué de 400 Semoirs super-éco et de 3 décortiqueuses de riz. Ces dernières ont été réceptionnées dans le département de Mbour alors que les semoirs super-éco ont été répartis de manière égale dans les départements de Mbour et de Tivaouane avec chacun 200 semoirs. S'agissant du département de Thiès aucun matériel et équipement n'a été reçu lors de la campagne 2018/2019.

Tableau IX-4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels et équipements agricoles	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Matériels de culture attelée												
Semoir Super-éco + 3 disques	200	-	-	100	-	-	200	-	-	500	-	-
Décortiqueuse à riz	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	203	-	-	100	-	-	200	-	-	**503**	-	-

Source : DRDR région de Thiès

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les résultats des cultures vivrières de la campagne 2018/2019 sont satisfaisants, car ils s'inscrivaient en hausse avec une production du mil qui passe de 110 238 tonnes à 208 665 tonnes entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Une évolution similaire est notée pour le mi et le maïs.

Par ailleurs, les rendements par hectare en mil ont baissé de 42,93%, de même que ceux de maïs. En revanche, le sorgho a enregistré une amélioration des rendements de 19,95 %, due à un accroissement des superficies qui a été multiplié par 3.

Tableau IX-5 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Mbour			Thiès			Tivaouane			Région de Thiès		
		2017 / 2018	2018 / 2019	Variation %	2017 / 2018	2018 / 2019	Variation %	2017 / 2018	2018 / 2019	Variation %	2017 / 2018	2018 / 2019	Variation %
Mil	**Sup (Ha)**	58959	59000	0,07	30074	24035	-20,08	25186	25000	-0,74	114219	375004	228,32
	Rdt (Kg/Ha)	923	660	-28,53	1104	450	-59,24	898	420	-53,23	975	556	-42,93
	Prod (T)	54419	38921	-28,48	33202	10816	-67,42	22617	10500	-53,57	110238	208665	89,29
Sorgho	**Sup (Ha)**	7534	8500	12,82	1009	1700	68,48	2067	2500	20,95	10610	47218	345
	Rdt (Kg/Ha)	807	950	17,72	850	600	-29,41	555	610	9,91	737	884	19,95
	Prod (T)	6080	8075	32,81	858	1020	18,88	1147	1525	32,96	8085	41761	416,52
Maïs	**Sup (Ha)**	542	596	10,03	812	893	10	1676	1844	10	3030	6768	123,36
	Rdt (Kg/Ha)	778	778	0	893	893	0	767	767	0	813	555	-31,69
	Prod (T)	422	464	9,94	725	798	10,02	1285	1414	10,04	2432	3757	54,48

Source : DRDR région de Thiès

IX.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

La production d'arachide d'huilerie a baissé pour la campagne 2018/2019 de 16,17% par rapport à la campagne précédente, pour atteindre 87 345 tonnes, Cette baisse résulte d'un repli des superficies (-3,53%) et des rendements qui sont passés de 1081 tonnes à 944 tonnes, soit un recul de 12,64%. Par contre, la production du bissap s'est accrue de 73,95%.

En ce qui concerne les autres cultures notamment le manioc, le niébé, elles ont connu une augmentation de leurs productions dans des proportions respectives de 24,8%, 20,75%. La production de la pastèque a connu une forte hausse en passant de 2029 tonnes à 36 257 tonnes, soit une production multipliée par 17.

Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	37420	36748	-1,8	18716	19898	6,32	39731	35840	-9,79	95867	92486	-3,53
	Rdt (Kg/ Ha)	1204	1083	-10,05	1041	700	-32,76	998	938	-6,01	1081,0	944	-12,64
	Prod(T)	45054	59000	30,95	19483	13929	-28,51	39651	33618	-15,22	104188	87345	-16,17
Manioc	Sup (Ha)	6500	7500	15,38	7800	9000	15,38	32600	40200	23,31	46900	56700	20,9
	Rdt (Kg/ Ha)	9000	9500	5,56	9000	9500	5,56	12000	12000	0	11126	11272	1,32
	Prod(T)	50400	71250	41,37	70200	85500	21,79	391200	482400	23,31	511800	639150	24,88
Pastèque	Sup (Ha)	495	1250	152,53	45	1101	2346,67	-	1500	-	540	3851	613,15
	Rdt (Kg/ Ha)	4000	9590	139,75	1100	9100	727,27	-	9500	-	3760,0	9415	150,4
	Prod(T)	1980	11988	505,43	49	10019	20347,14	-	14250	-	2029	36257	1686,9
Bissap	Sup (Ha)	274	214	-21,78	2437	511	-79,05	142	23	-83,82	2853	748	-73,78
	Rdt (Kg/ Ha)	300	300	0	300	300	0	400	400	0	333,3	303	-9,08
	Prod(T)	82	64	-21,59	731	153	-79,04	57	9	-83,88	870	227	-73,95
Niébé	Sup (Ha)	8723	9970	14,30	5961	7200	20,79	10860	12900	18,78	25544	30070	17,72
	Rdt (Kg/ Ha)	700	700	0	523	550	5,16	580	605	4,31	601	623	3,72
	Prod(T)	6106	6979	14,3	3118	3960	27	6299	7805	23,9	15523	18744	20,75

Source : DRDR région de Thiès

Conclusion

L'agriculture occupe une place importante dans la région. Elle est pratiquée sous pluie et en irrigation. Elle dispose d'importants avantages à savoir une maîtrise des techniques culturales, la proximité des Niayes.

La quantité totale de semences reçue dans la région lors de la campagne agricole 2018/2019 est de 8 521,05 tonnes. Elle a, toutefois, connu une baisse par rapport à la campagne précédente. De même que la quantité totale d'engrais reçue qui s'élevait à 1084,65 tonnes contre 1794 tonnes, soit une baisse de 39,5% entre les deux campagnes. La production des cultures vivrières constituées du mil, du sorgho et du maïs s'est améliorée de 110,5%, sous l'effet de la hausse des superficies emblavées malgré un repli des rendements à l'hectare.

La production des cultures industrielles comme l'arachide d'huilerie, le manioc, la pastèque, le bissap, le niébé s'est accrue au niveau régional avec une production qui passe de 634 410 tonnes à 781 723 tonnes, soit 23,3% entre les deux campagnes. Cette amélioration est imputable aux effets conjugués de la hausse des superficies emblavées et des rendements.

CHAPITRE X : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le secteur de l'élevage constitue un maillon essentiel de l'économie du Sénégal en général, de la région de Thiès en particulier. La pratique de l'élevage constitue l'une des principales activités créatrices de revenu et contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des populations surtout en milieu rural. Au Sénégal l'élevage se décompose en trois principaux types : un élevage pastoral supposé immuable, caractérisé par sa mobilité, son caractère extensif, sa faible intégration aux marchés ; un élevage agro-pastoral moins visible mais plus valorisé, car associé à une intégration agriculture/élevage garante d'intensification et de durabilité et un élevage intensif urbain ou périurbain.

Cette dernière décennie a été marquée par la mise en œuvre d'un éventail de politiques et programmes visant à réduire les contraintes et booster ce sous-secteur dans le but d'améliorer ces résultats. C'est ainsi que dans le cadre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, le gouvernement du Sénégal a décidé de mettre sur pied un plan national de développement de l'élevage (PNE) qui vise la modernisation et l'intensification du sous-secteur. A côté de ce plan, il y a le projet d'appui à l'élevage phase II (PAPEL II), le programme d'appui au développement villageois (PADV) et l'initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres (IPEFP). Ces projets et programmes contribuent au développement et à la modernisation du sous-secteur de l'élevage avec des résultats satisfaisants sur le plan de la santé des animaux, pastoral et, entre autres, zootechnique.

Dans un premier temps, nous allons décrire la situation de l'élevage durant l'année 2019 en faisant une revue sur les services techniques, le cheptel, la production et les entrées et sorties de bétail.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel des services déconcentrés de l'élevage est réparti entre l'inspection régionale des services vétérinaires (IRSV) et les inspections départementales de Mbour, Thiès et Tivaouane.

Le personnel est composé de 45 personnes dont 27 hommes et 16 femmes. La plupart des employés de ces services sont des agents techniques représentant un effectif de 22 personnes soit 49% de l'effectif total, suivi des autres employés à savoir le personnel

administratif, les chauffeurs, etc. qui enregistrent une proportion de 24% du personnel, et viennent ensuite les ingénieurs des travaux de l'élevage qui sont constitués de 6 hommes et 3 femmes, soit 20% du total.

La répartition par département du personnel dans les services est assez homogène. En effet, l'effectif le plus élevé est abrité par le département de Thiès avec 14 employés au niveau de l'Inspection régionale des services vétérinaires et 10 personnes dans les inspections départementale des services vétérinaires, alors que les départements de Mbour et Tivaouane comptent respectivement 11 et 10 employés. Par ailleurs, il est constaté que l'effectif n'a pas changé par rapport à l'année précédente.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[1]	2018	2	1	3	1	2	3	1	2	3	3	2	5	7	6	14
	2019	2	1	3	1	2	3	1	2	3	3	2	5	7	5	14
IDSV [2]de Tivaouane	2018	0	0	0	2	0	2	4	2	6	1	1	2	7	3	10
	2019	0	0	0	2	0	2	4	2	6	1	1	2	7	3	10
IDSV [3]de Mbour	2018	0	0	0	1	0	1	5	3	8	1	1	2	7	4	11
	2019	0	0	0	2	0	2	5	3	8	1	1	2	7	4	11
IDSV [4]de Thiès	2018	0	0	0	1	1	2	4	1	5	1	1	2	6	4	10
	2019	0	0	0	1	1	2	4	1	5	1	1	2	6	4	10
Total	2018	2	1	3	5	3	8	14	8	22	6	5	11	27	17	45
	2019	2	1	3	6	3	9	14	8	22	6	5	11	27	16	45
	Variation %	0	0	0	20	0	13	0	0	0	0	0	0	0	-6	0

Source : Service régional de l'élevage

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

En plus des services techniques rattachés au Ministère de l'élevage, il y a des ONG et associations qui interviennent dans le secteur de l'élevage. Ces intervenants sont listés dans le tableau ci- dessous.

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Heifer international	ONG	Élevage intensif	Région de Thiès
ASPAE	Association	Protection des animaux et l'environnement	Commune de Thiès
Maison des éleveurs	Association	Promotion de l'élevage	Région de Thiès
DIRFEL	Association	Promotion de l'élevage	Région de Thiès
REIT	Association	Promotion de l'élevage	Région de Thiès
APESS	Association	Promotion de l'élevage	Région de Thiès
ATEPAB	Association	Eleveurs basse court	Région de Thiés

Source : Service régional de l'élevage

X.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

En ce qui concerne les infrastructures et équipements, 54 Forages agropastoraux ont été répertoriés dont 26 dans le département de Mbour et 28 à Tivaouane.

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

La région de Thiès compte 884 399 têtes en 2019. Les ovins représentent 58% de l'effectif total et les bovins sont au nombre de 276 039 têtes constituant les espèces les plus représentées dans la région. Viennent ensuite, les équins qui enregistrent la proportion la plus faible, soit 11% du cheptel. En ce qui concerne la volaille, un effectif de 1247950 sujets est enregistré au niveau du service de l'élevage dont 178325 à Thiès, 189500 sujets à Tivaouane.

S'agissant de la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Mbour abritait 41% du cheptel de la région et les départements de Thiès et de Tivaouane enregistrent respectivement 38% et 20% du cheptel.

En outre, il est important de noter que l'élevage des moutons occupe une place de choix dans le secteur de l'élevage.

Comparativement à l'année précédente, le nombre de bétails est passé de 703706 têtes à 884399 têtes, soit une hausse de 24%. Cette augmentation s'est observée dans toutes les espèces.

Tableau X-3 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Bovins	99369	129674	30	77250	103565	34	42800	42800	0	229419	276039	20
Ovins	170720	166809	-2	108600	232853	114	109100	114100	5	388420	513762	32
Equins	37027	42406	15	24700	28052	14	24140	24140	0	85867	94598	10
Total bétail	307116	338889	10	210550	364470	73	176040	181040	3	703706	884399	26
Volaille	144200	178325	24	930250	nd	-	173500	189500	9	1247950	367825	-

Source : Service régional de l'élevage

X.3. LES PRODUCTIONS

X.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

La quantité de viande provenant des abattages contrôlés est estimée à 42 022,971 tonnes (pour 78910 bêtes abattues) en 2019 dans la région de Thiès. Les bovins qui représentent 42% de l'effectif des animaux abattus ont contribué à 28 547,94 tonnes de la production de viande contrôlée dans la région. Les ovins et les caprins, malgré leur importance numérique, ont contribué à des volumes de 7719 tonnes et 5755 tonnes de viande.

Il faut noter que la production de viande de porcins, de caméliens et d'équins échappe au contrôle des autorités compétentes. Ceci pourrait être une conséquence des nombreux abattages clandestins effectués sur ces espèces.

Le département de Tivaouane a enregistré 18754 bêtes abattues, soit 70% du poids de viande dans la région. Les départements de Mbour et Thiès enregistrent 30% des animaux abattus et capitalisent 30% de la quantité de viande produite contrôlée dans la région.

Tableau X-4 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Taureaux	**Nb**	6745	7534	12	3533	3818	8	2435	3289	35	12713	14641	15
	Poids (T.)	1166,6	1252,27	7	657,85	711,99	8	469,36	336,856	-28	2293,81	2301,116	0
Bœufs	**Nb**	1577	2059	31	755	844	12	325	375	15	2657	3278	23
	Poids (T.)	251,34	1691,34	573	138,89	147,52	6	59,03	1184,6	1907	449,26	3023,46	573
Vaches	**Nb**	4172	4674	12	4268	4538	6	2169	2687	24	10609	11899	12
	Poids (T.)	539,32	7472,5	1286	520,909	573,6	10	235,96	12846,65	5344	1296,189	20892,75	1512
Veaux / vêles	**Nb**	1900	1609	-15	1086	1158	7	299	602	101	3285	3369	3
	Poids (T.)	179,2	197,53	10	82,881	87,78	6	20,84	2045,36	9715	282,921	2330,67	724
Total bovins	**Nb**	14394	15876	10	9642	10358	7	5228	6953	33	29264	33187	13
	Poids (T.)	2136,5	10613,64	397	1400,52	1520,89	9	785,19	16413,41	1990	4322,21	28547,94	560
Ovins	**Nb**	12940	10228	-21	3110	2961	-5	6105	5933	-3	22155	19122	-14
	Poids (T.)	179,41	262,7	46	61,227	50,521	-17	97,15	7406,53	7524	337,787	7719,751	2185%
Caprins	**Nb**	14695	17159	17	3933	3574	-9	4695	5868	25	23323	26601	14%
	Poids (T.)	158,67	209,39	32	47,51	73,79	55	56,52	5472,1	9582	262,7	5755,28	2091
Caméliens	**Nb**	5		-100	7			0	0	à	12	0	-100
	Poids (T.)	333	-	-	1,939	-	-	0	0	à	334,939	0	-100
Total	**Nb**	42034	43263	3	16692	16893	1	16028	18754	17	74754	78910	6
	Poids (T.)	2807,6	11085,73	295	1511,2	1645,2	9	938,86	29292,04	3020	5257,636	42022,971	69

Source : Service régional de l'élevage

Au niveau de la région de Thiès, la production d'œufs passe de 6 436 548 unités en 2018 à 2 587 200 unités en 2019 accusant une baisse importante de 60%. Cette baisse de la production est observée dans les départements de Mbour et de Tivaouane de 83% et 72%, respectivement. Toutefois, le département de Thiès a enregistré une forte hausse de sa production qui est passée de 514 548 unités en 2018 pour s'établir à 1 382 640 unités en 2019.

Tableau X-5 : Répartition et évolution de la production d'œufs selon la circonscription administrative

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Œufs	**Nb**	514548	1382640	169	4170000	714000	-83	1752000	490560	-72	6436548	2587200	-60

Source : Service régional de l'élevage

X.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

La production de lait dans la région de Thiès est estimée à 1 354 051 litres et 84% de la production régionale du lait, proviennent du département de Tivaouane tandis que les départements de Thiès et de Mbour contribuent respectivement à hauteur de 12% et 4% de la production régionale.

Tableau X-6 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

Circonscription administrative	2018		2019		Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	
Thiès	146466	14	158859,98	12	8
Mbour	76639	7	60192	4	-21
Tivaouane	861400	79	1 135 000	84	32
Région	1084505	100	1354051,98	100	25

Source : Service régional de l'élevage

X.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

Les cuirs et peaux constituent la première filière d'exportation du sous-secteur de l'élevage. La production de cuirs et peaux s'est chiffrée à 56 935 tonnes en 2019, constituée de 47% de cuirs, 28% de peaux caprines et 25% de peaux d'ovines.

Par ailleurs, il est constaté que 62% de la production viennent du département de Tivaouane, 31% de Mbour et 8%, proviennent de Thiès.

Tableau X-7 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Cuirs	**Nb.**		3849		9896	10340	4	5999	12343	105,75	15895	26532	66
	Qté (T.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Peaux ovines	**Nb.**		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Qté (T.)		216		3436	2854	-17	2346	11168	376	5782	14238	146
Peaux caprines	**Nb.**												
	Qté (T.)		306		4291	4315	0,56	583	11541	1879	4874	16162	231
Total	**Nb.**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Qté (T.)		4371		17623	17509	-0,65	8928	35052	292	26551	56935	114

Source : Service régional de l'élevage

X.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL.

X.4.1. LES ENTREES ET SORTIES

La région de Thiès entretient des relations d'échanges de bétail avec ses voisins. En 2019, les entrées de bétail s'élèvent à 512 040 têtes qui ont largement dépassé les sorties qui sont estimées à 203 967 têtes, soit un solde égal à 308 073 têtes. Ceci pourrait s'expliquer par la forte demande lors des évènements religieux comme le Maouloud, Gamous pour combler le gap que l'offre régionale ne couvre pas.

Tableau X-8 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Bovins	**Entrées**	32403	29796	-8	31506	29044	-8	31506	32552	3	95415	91392	-4
	Sorties	11247	20173	79	13084	14609	12	20253	6412	-68	44584	41194	-8
	Solde	21156	9623	-55	18422	14435	-22	11253	26140	132	50831	50198	-1
Ovins	**Entrées**	118214	180291	53	31506	62615	99	63809	77575	22	213529	320481	50
	Sorties	52950	55554	5	25712	38076	48	7653	21662	183	86315	115292	34
	Solde	65264	124737	91	5794	24539	324	56156	55913	0	127214	205189	61

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Variation en %
Caprins	**Entrées**	20729	18375	-11	34738	40437	16	9909	20294	105	65376	79106	21
	Sorties	1119	12033	975	17558	19076	9	113	9260	8095	18790	40369	115
	Solde	19610	6342	-68	17180	21361	24	9796	11034	13	46586	38737	-17
Equins	**Entrées**	3163	4503	42	12964	7696	-41	1628	2549	57	17755	14748	-17
	Sorties	1119	1948	74	4768	2746	-42		138		5887	4832	-18
	Solde	2044	2555	25	8196	4950	-40	1628	2411	48	11868	9916	-16
Asins	**Entrées**	1743	1966	13	5585	3277	-41	366	1045	186	7694	6288	-18
	Sorties	528	1056	100	1833	1012	-45	33	66	100	2394	2134	-11
	Solde	1215	910	-87	3752	2265	4	333	979	86	5300	4154	-7
Caméliens	**Entrées**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Solde	-	-	-	-	718		-	-	-	-	718	
Porcins	**Entrées**	-	-	-	900	25	-97	-	-	-	900	25	-97
	Sorties	-	-	-	-	146		-	-	-		146	
	Solde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**Entrées**	176252	234931	33	117199	143094	22	107218	134015	25	400669	512040	28
	Sorties	66963	90764	36	62955	75665	20	28052	37538	34	157970	203967	29
	Solde	109289	144167	32	54244	67429	24	79166	96477	22	242699	308073	27

Source : Service régional de l'élevage

Par ailleurs, il faut signaler qu'une part importante des entrées de bétail est constituée d'ovins (63%) et de bovins (18%), tandis que les caprins représentent 15% des entrées. Pour les sorties, elles concernent principalement les ovins (57%) et les caprins (20%) ; les bovins ne représentant que 20% des celles-ci.

Conclusion

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle important sur le plan économique et social. Son développement peut réduire significativement la pauvreté. En 2019, les services de l'élevage comptent au total 45 personnes, dont 27 hommes et 16 femmes. La quantité de viande provenant des abattages contrôlés est estimée 42 022 tonnes dans la région de Thiès et 2 587 200 unités d'œufs sont produits dans l'année. Quant à la production de lait, elle est estimée à 1 354 051 litres et 84% de la production régionale de lait, proviennent du département de Tivaouane.

Les entrées de bétail évaluées à 512 040 têtes ont largement dépassé les sorties ui se situent à 203 967 têtes, soit un solde égal à 308 073 têtes.

CHAPITRE XI : PECHE

INTRODUCTION

La région de Thiès dispose d'une double façade maritime (Nord et Sud) séparée par le littoral de la région de Dakar. Elle contribue de manière considérable à la sécurité alimentaire au niveau national par les débarquements de produits halieutiques avec 55% en moyenne des mises à terre.

La côte-nord (grande côte), joignant les départements de Thiès et Tivaouane, est marquée par l'existence d'une campagne de pêche annuelle particulière (octobre à juin). Celle-ci mobilise une forte concentration de population de pêcheurs, mareyeurs et transformatrices en provenance d'horizons divers rendant exigües les aires de débarquement et de transformation artisanale à certaines périodes à Cayar et à Fass Boye. La côte sud, représentant une section du littoral de la petite côte, se situe dans le département de Mbour, avec de grands ports de pêche comme Joal, Mbour, Ngaparou et Pointe Sarène, est marquée par une activité de pêche annuelle permanente.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel des services de pêche de la région de Thiès compte 41 personnes en 2019 dont 36 hommes et 5 femmes. Cet effectif a connu une hausse de 8% par rapport à l'année précédente.

La répartition du personnel selon le diplôme obtenu montre qu'en général, plus de la moitié des membres du personnel sont des agents techniques de pêche et des Techniciens supérieurs de pêche. En ce qui concerne les ingénieurs des pêches, le service des pêches n'en dispose que 2 agents dont un homme et une femme.

Toutefois, pour un secteur exploitable comme la pêche, participant à l'autosuffisance alimentaire et à l'avancé économique du pays, il devrait y avoir bon nombre d'appui technique pour assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques d'améliorations des conditions.

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[1]			Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Ingénieur des pêches	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Tot.	2	2	0	0	0	0	0	2	-	0	0	0	2	4	1
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	1	0	-100	0	1	-	5	5	0	2	0	-100	9	6	-33
	Fem.	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	2	2	0
	Tot.	1	0	-100	1	2	100	5	5	0	3	1	-67	8	8	0
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	0	1	2	100	6	6	0	1	1	0	8	9	13
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	1	2	100	6	6	0	1	1	0	8	9	13
Autres	Masc.	1	1	0	7	9	29	5	8	60	3	2	-33	16	20	25
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	2	100	0	0	0	1	2	100
	Tot.	1	1	0	7	9	29	6	10	67	3	2	-33	17	22	29
Ensemble	Masc.	3	2	-33	8	12	50	16	19	19	6	3	-50	34	36	6
	Fem.	1	1	0	1	1	0	1	2	100	1	1	0	4	5	25
	Tot.	4	3	-25	9	13	44	17	21	24	7	4	-43	38	41	8

Source : Service régional de la pêche de Thiès

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La région de Thiès compte plusieurs organismes intervenant dans le secteur de la pêche dont la plupart interviennent sous forme de projet. On peut en citer entre autres USAID COMFISH qui s'active dans le domaine de la gestion de la ressource dans les localités Mbour et Cayar ; ADUPES qui intervient dans la distribution d'équipements à Mboro ; le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime qui intervient dans le financement des femmes, de la dotation des gilets de sauvetage et d'équipements de transformation.

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
USAID/COMFISH	Projet	Gestion des pêches	Petite côte, Cayar
COMFISH	Projet	Gestion des pêches	Mbour, Pointe sarene, Ngaparou
GO-WAMMER	Projet	Gestion des pêches	Thiès et Fatick
NICOLAS HULOT UICN	Projet	Transformation artisanale	Cayar
ADUPES	Projet	Equipement	Mboro sur mer
JICA	Coopération	Construction de quai de pêché et de maison des pêcheurs	Pointe Sarene, Joal

Source : Service régional de la pêche de Thiès

XI.2. LA PECHE ARTISANALE

XI.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

Au niveau de la région de Thiès 10443 pirogues sont dénombrées en 2019. Comparativement à l'année précédente, une hausse de 20,7% est enregistrée.

Par ailleurs, il est constaté que plus de la moitié de l'armement de pêche sont abrités dans le département de Mbour notamment à Joal, Ngaparou, Pointe Sarène etc. Les départements de Thiès et Tivaouane enregistrent respectivement 1543 pirogues et 1055.

Tableau XI-3 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[9]	PM[10]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Thiès	**2018**	0			0			0	2519	2519
	2019	0			0			0	1543	1543
Mbour	**2018**	0			0			0	4643	4643
	2019	0			0			0	7845	7845
Tivaouane	**2018**	0			0			0	1493	1493
	2019	0			0			0	1055	1055
TOTAL	**2018**	0			0			0	8655	8655
	2019	0			0			0	10443	10443
	Variation %	0			0			0	20,7	20,7

Source : Service régional de la pêche de Thiès

[9] PC = Pêche Continentale
[10] PM = Pêche Maritime

Dans la région de Thiès, les types d'armement de la pêche artisanale existants sont les pirogues locales et celles saisonnières. Ainsi, sur les 10 443 pirogues de la région, 87,63% sont des types locaux et les pirogues saisonnières ne représentent que 12,36%

Comparativement à l'année précédente, il est constaté que le nombre de pirogues passe de 5204 pirogues en 2018 à 9152 en 2019 soit une progression de 75,9%. Néanmoins, les pirogues saisonnières enregistrent une baisse de 62,6%.

Tableau XI-4 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Embarcation locale	Pirogues locales	1032	1324	28,3	3444	6 806	97,6	728	1022	40,4	5204	9152	75,9
	Pirogues saisonnières	1487	219	-85,3	1199	1039	-13,3	765	33	-95,7	3451	1291	-62,6
	Total embarcations	2519	1543	-38,7	4643	7845	69	1493	1055	-29,3	8655	10443	20,7

Source : Service régional de la pêche de Thiès

XI.2.2. LA PRODUCTION

La production de la pêche artisanale de la région de Thiès a évolué globalement à la fois en quantités de poissons qu'en valeurs économiques.

Elle est passée de 171 694,275 tonnes à 178 983,826 tonnes entre 2018 et, soit une augmentation de 4%.

La production de la pêche artisanale varie suivant les espèces. Cependant, pour l'année 2019, les captures totales toutes espèces confondues sont estimées à 191475,624 tonnes dont 178983, 826 tonnes de poissons, 12 275, 245 tonnes de mollusques et 216,553 tonnes de crustacés.

Les quantités produites ont considérablement amélioré pour toutes les espèces avec des hausses de 4,2% pour les poissons, 2,7% de la production des mollusques.

Tableau XI-5 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons	Mollusques	Crustacés
		Quantité (Tonne)	Quantité (Tonne)	Quantité (Tonne)
Région de Thiès	2018	171 694 275	11 956 086	81 193
	2019	178 983 826	12 275 245	216 553
	Variation en %	4,2	2,7	166,7

Source : Service régional de la pêche de Thiès

XI.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

La consommation locale absorbe seulement 9% de la production, soit 17369, 175 tonnes. Elle a connu une hausse de 43,1% par rapport à l'année précédente. Le département de Mbour a enregistré une consommation de 13 421, 611 tonnes alors que Thiès et Tivaouane ont consommé respectivement 3 637, 558 tonnes et 310, 006 tonnes.

La transformation artisanale des produits est un sous-secteur de la pêche et occupe une place prépondérante dans la valorisation optimale des ressources halieutiques. Elle est particulièrement pratiquée par les femmes qui en font leurs activités génératrices de revenus. Cependant en 2019, 56 779,768 tonnes ont été transformées dans la région. Comparativement à l'année précédente une progression de la production artisanale de 10% est enregistrée.

La quasi-totalité (97%) de la production régionale provient du département de Mbour Les départements de Thiès et Tivaouane contribuent à hauteur de 1,6% et 1,5%, respectivement.

La part de la transformation industrielle dans les mises à terre en 2019 est de l'ordre de 31%, soit un volume de 60019,363 tonnes.

Comparativement à l'année dernière, le volume destiné à la transformation industrielle est passé de 50 778,233 tonnes pour s'établir à 60019,363 tonnes en 2019, soit une hausse de 18,2%.

Les produits issus de cette transformation industrielle sont essentiellement acheminés sur Dakar, souvent pour être exportés.

Tableau XI-6 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Consommation locale en tonne	2703,7	3637,6	34,5	9083,9	13421,6	47,8	347,3	310,0	-10,7	12134,9	17369,2	43,1
Mareyage en tonne	10339,3	10471,8	1,3	51148,1	38996,4	-23,8	7700,6	7839,1	1,8	69188,0	57307,3	-17,2
Transformation industrielle en tonne	22585,8	25306,9	12,0	24337,5	31483,3	29,4	3854,9	3229,2	-16,2	50778,2	60019,4	18,2
Transformation artisanale en tonne	1647,2	899,5	-45,4	48814,3	55002,4	12,7	1169,0	877,9	-24,9	51630,5	56779,8	10
Total	37275,9	40315,7	8,2	133383,8	138903,6	4,1	13071,9	12256,3	-6,2	183731,6	191475,6	4,2

Source : Service régional de la pêche de Thiès

Sur la production globale, une quantité de 12740,118 tonnes représentant 67,3% de la production est expédiée à l'étranger, tandis que 6062,895 tonnes sont aussi expédiées dans les régions, et seulement une très petite quantité est destinée à la consommation locale, soit 123,576 tonnes représentant une proportion de 0,7% de la production.

La destination de la production artisanale varie d'un département à un autre. Au niveau du département de Thiès, une part importante de la production (70,1%) est expédiée vers les autres régions, 27,7% est exporté vers les autres pays de la sous-région, et 2,2% consacré à la consommation locale.

Concernant le département de Mbour, 69% de la production est exportée vers les autres pays de la sous-région, 30,4% vers les autres régions et 0,6% pour la consommation locale. Au niveau du département de Tivaouane, la plus grande part de la production est destinée aux autres régions (96%) et le reste est consacré à la consommation locale.

Tableau XI-7 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative

Destinations		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation	2018	2019	Variation
Consommation locale	**Qté (tonne)**	50,7	6,6	-86,9	42,7	106,7	149,8	6,4	10,2	59,8	99,8	123,6	23,8
Exportation vers les autres régions	**Qté (tonne)**	393,7	210,2	-46,6	5854,6	5570,3	-4,9	383,3	282,4	-26,3	6631,5	6062,9	-8,6
Exportation vers les autres pays de la sous-région	**Qté (tonne)**	104,8	83,0	-20,7	10372,6	12657,1	22,0	-	-	-	10477,3	12740,1	21,6
Total	**Qté (tonne)**	549,1	299,8	-45,4	16269,9	18334,1	12,7	389,7	292,6	-24,9	17208,6	18926,6	10,0
	Valeur (1000 FCFA)	195676,0	147358,4	-24,7	8498922,5	10058848,8	18,4	204338,8	177083,4	-13,3	8898936,8	10383290,6	16,7

Source : Service régional de la pêche de Thiès

CONCLUSION

Le secteur de la pêche fait partie des créneaux économiques dans lesquels la région occupe une place importante. C'est l'un des secteurs à forte capacité de création de richesses, d'emploi et de valeur ajoutée. Il contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages.

Le personnel des services de pêche de la région de Thiès est estimé 41 personnes en 2019, composé majoritairement d'hommes Ce personnel est appuyé par des ONG, des projets etc. Le nombre de pirogues a progressé de 20% de même que la production en quantités de poissons et en valeurs économiques.

L'essentiel de la production est destiné à l'exportation vers les autres régions et autres pays de la sous-région. Toutefois, une proportion de 0,7% est consacrée à la consommation locale.

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Les ressources naturelles occupent une place importante au Sénégal. L'exploitation forestière joue un rôle central dans l'économie du pays grâce aux emplois qu'elle génère, à la valeur de l'exportation des produits tirés de cette exploitation.

La région de Thiès dispose d'un important domaine forestier avec quatorze (14) forêts classées couvrant une superficie de 92279,2589 hectares, soit un taux de classement de 13,97% de la superficie régionale. En plus de ces forêts classées, il existe une importante formation végétale (avec une densité variant d'une zone à une autre) contenant des ligneux sur tout le territoire régional et un système d'agroforesterie dynamique. Toutefois, la multiplicité des carrières et mines qui se trouvent en grande partie au niveau des forêts classées entraine une dégradation inquiétante de ces ressources naturelles.

Ce chapitre traite, dans son ensemble, la gestion du domaine forestier de la région (lutte contre les feux de brousse, reboisement et conservation des sols) et l'exploitation forestière.

XII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'effectif total du personnel des services des eaux et forêts de la région de Thiès est passé de 78 personnes en 2018 pour s'établir à 73 personnes en 2019, soit un repli de 6,8%. Par ailleurs, il est constaté que plus de la moitié du personnel (52%) est composé d'agents techniques et gardes des Eaux et Forêts. Toutefois, il est dénombré treize ingénieurs composés de huit ingénieurs des travaux des eaux et forêts (dont 6 femmes et 2 hommes) ; quatre ingénieurs des eaux et forêts (dont 3 hommes et une femme) et d'un ingénieur

Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme

Diplômes	Sexe	IREF[1]			Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Total	3	3	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	4	4	0
ITEF[2]	Masc.	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Fem.	1	1	0	1	1	0	0	1	100	3	3	0	5	6	16,7
	Total	2	2	0	2	2	0	0	1	100	3	3	0	7	8	12,5
11ITPN[3]	Masc.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	100
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	100
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	3	2	-50	5	5	0	5	4	-25	8	8	0	21	19	-10,5
	Fem.	0	0	0	2	1	-100	2	2	0	0	0	0	4	3	-33,3
	Total	3	2	-50	7	6	-16,7	7	6	-16,7	8	8	0	25	22	-13,6
Garde des Eaux et Forêts	Masc.	0	1	100	3	4	25	3	3	0	6	6	0	12	14	14,3
	Fem	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Total	0	1	100	5	6	16,7	3	3	0	6	6	0	14	16	12,5
Autres	Masc.	11	8	-37,5	2	2	0	4	3	-33,3	3	3	0	20	16	-25
	Fem.	3	3	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	7	7	0
	Total	14	11	-27,3	3	3	0	6	5	-20	4	4	0	27	23	-17,4
Ensemble	Masc.	17	14	-21,4	11	12	8,3	13	10	-30	18	18	0	59	54	-9,3
	Fem.	5	5	0	6	5	-20	4	5	20	4	4	0	19	19	0
	Total	22	19	-15,8	17	17	0	17	15	-13,3	22	22	0	78	73	-6,8

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

XII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

En dehors des agents des services des eaux et forêts, d'autres acteurs s'activent dans le sous-secteur. Il s'agit d'ONG, d'associations et d'autres partenaires qui interviennent dans différents domaines à travers des projets et programmes de développement. Parmi ces domaines d'intervention, il y a, entre autres, l'agriculture, l'éducation environnementale, le reboisement, l'aménagement et le développement écologique (avec ENDA GRAIM), la gestion durable des terres (avec le programme de développement durable l'ANCAR). Par ailleurs, sur les huit intervenants, quatre sont basés dans le département de Tivaouane, deux dans le département de Mbour, un à Thiès et d'autres sont à cheval entre les départements.

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
ASAFODEB	Association	Éducation environnementale	Départ de Tivaouane
ADG	ONG	Agriculture	Département Tivaouane
ANCAR	Agence	Gestion ressources naturelles	Toute la région
GCO/MDL	Entreprise minière	GRN	Tivaouane
PRGTE	Projet	GRN	Départ Thiès Tivaouane
ENDA/GRAIM	ONG	GRN	Pout, Thiès
ACCES	Association	DRS_CES, GRN	Départ Mbour
Réserve Bandia	Privé	Gestion de la faune	Département Mbour

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le patrimoine forestier de la région est composé d'un domaine classé, d'un domaine protégé, d'un réseau hydrographique avec un réseau potentiel faunique. Le domaine classé est composé de forêts naturelles ou périmètres de reboisement ayant fait l'objet d'actes de classement.

Les superficies classées sont estimées à 92 279 ha, soit un taux de classement de 13,97% de la superficie régionale qui est de 6601 km^2, constituées de 13 forêts dont 6 à Mbour, 4 à Tivaouane et 3 à Thiès.

La superficie couverte par les forêts classées est plus importante dans le département de Tivaouane avec une superficie de 55 394 ha, soit un taux de classement de 17,74%. Pour les départements de Thiès et de Mbour, les taux classement sont respectivement de 9,64% et de 11,71% correspondant à des surfaces estimées à 18 058,6089 ha et à 18 826,65 ha. Il est important de souligner que la forêt de Pout est à cheval entre les départements de Thiès et Tivaouane. De même celle de Bandia s'étend sur les départements de Thiès et de Mbour.

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Thiès	1873	03	18058,6089	9,64
Mbour	1607	06	18826,65	11,71
Tivaouane	3121	04	55394	17,74
Région	**6601**	**13**	**92279,2589**	**13,97**

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

Cette superficie représente 93,5% de la superficie classée initiale. Les 6,5% restants ont fait l'objet de déclassement et concernent les forêts de Pout, Sébikotane, Thiès, Diass, et Niaming.

XII.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Les feux de brousse constituent un frein majeur à l'entretien et au développement des plantations. Ils détruisent le couvert végétal et d'importantes ressources naturelles. Cependant, la lutte contre les feux de brousse dépend de l'intensité de la pluviométrie qui détermine en grande partie la reconstitution des formations ligneuses et la régénérescence du tapis herbacé.

XII.2.2.1. Lutte préventive

Dans le cadre de la lutte préventive, des comités de lutte contre les feux de brousse sont installés dans la région. Ainsi en 2019, la région compte 334 comités de lutte contre les feux de brousse, soit une diminution de trois comités par rapport à l'année précédente. Toutefois, aucun de ces comités n'est équipé en 2019 contrairement à 2018 où au moins 9 de ces comités étaient équipés.

La majorité des comités de lutte contre les feux de brousse (68%) est localisée dans le département de Tivaouane, 18,9% à Mbour et Thiès enregistre 13,2%. Près de sept (7) comités sur dix (10) ont été redynamisés. Cependant, il est important de signaler les comités ne sont pas équipés, ce qui constitue un réel problème pour une gestion rigoureuse des feux de brousse.

Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Thiès	2018	9	0	33	42	
	2019	0	0	44	44	
	Variation %	-100	0	33	4,7	
Mbour	2018	0	0	62	62	
	2019	0	0	63	63	
	Variation %	0	0	1,6	1,6	
Tivaouane	2018	0	0	242	242	
	2019	0	0	227	227	
	Variation %	0	0	6,2	6,2	
Région	**2018**	**9**	**0**	**337**	**337**	**100**
	2019	**0**	**0**	**334**	**334**	
	Variation %	**100**	**0**	**0,9**	**0,9**	**100**

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

Les séances d'animation consistent à informer et sensibiliser la population sur les feux de brousse, les bandes de filao, l'importance de la forêt et l'urgence de l'aménager et sur la sauvegarde de périmètre de restauration.

En 2019, 378 séances d'échanges et d'animations sont réalisées dans la région pour un effectif de 101239 personnes dont 60795 personnes à Thiès, 30000 à Tivaouane et 10444 personnes à Mbour. Comparativement à l'année précédente, le nombre de personnes touchées a connu une hausse de 52%. Aussi, le nombre de séances enregistrées a fortement augmenté par rapport à l'année précédente en passant de 227 à 378 séances organisées dans les départements avec 37 séances à Thiès, 111 séances à Mbour et 230 séances à Tivaouane.

Tableau XII-5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Thiès	2018	37	16,3	48000	72,1
	2019	37	9,8	60795	60,1
	Variation %	0	-39,	26,6	-16,6
Mbour	2018	40	17,6	600	0,9
	2019	111	29,4	10444	10,3
	Variation %	177,5	67	1640,6	1044,4
Tivaouane	2018	150	66,1	18004	27
	2019	230	60,8	30000	29,6
	Variation %	53,3	-8	66,6	9,6
Région	2018	227	100	66604	100
	2019	378	100	101239	100
	Variation %	66,5	0	52	0

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

XII.2.2.2. Lutte active

Pour l'année 2019, des activités de lutte active contre les feux de brousse ont été réalisées sur une longueur de 7,71 km dans le département de Tivaouane.

En ce qui concerne la réhabilitation des pare-feu, elle s'étend sur 25 km au niveau du département de Tivaouane. Par rapport à l'année précédente une baisse importante des activités du comité de réhabilitation des pare-feu est observée soit 74%.

Tableau XII-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Pare-feu ouverts (km)	-	0	-	-	0	-	-	7,71	-	-	7,71	-
Pare-feu réhabilités (km)	-	0	-	81,6	-	-	15	25	-	96,6	25	-74
Pare-feu non réhabilités(km)		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total réseau pare-feu (km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

Le nombre de cas de feux de brousse a baissé de même que les surfaces brûlées, dans la région de Thiès. En effet, le nombre de cas passe de 39 à 8 cas et le nombre d'hectares brûlés passe de 305,675 ha à 23,99 ha entre 2018 et 2019.

Les départements de Thiès et Mbour, comptabilisent chacun 3 cas avec respectivement une surface brûlée de 14,06 hectares à Thiès et 8,5 hectares à Mbour, en 2019. Le département de Tivaouane enregistre la plus faible superficie brulée qui 's'étend sur 1,43 hectare.

Les dégâts occasionnés par les feux ont affecté généralement le tapis herbacé et quelques arbres.

Cependant, pour une lutte efficace contre les feux de brousse, il est nécessaire de renforcer les comités de lutte pour faciliter l'appropriation de l'activité, d'équiper les comités de lutte en petit matériel etc.

Tableau XII-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2018		2019		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Thiès	02	10	03	14,06	7	40,06
Mbour	31	164,205	03	8,5	-28	-95
Tivaouane	06	131,47	02	1,43	-4	-99
Région	39	305,675	08	23,99	-31	-90

Source : Bilan CNLCFB 2018, 2019 IREF Thiès

XII.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XII.2.3.1. Production de plants

La production régionale comprend celle réalisée en régie, celle des privés, celle des villageois, celle de projets/programmes et celle des individuels.

Ainsi, pour le compte de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2019, la production totale de plants tous types de pépinières confondus est de 1 688 040 plants. Le nombre de pépinières passe de 573 en 2018 pour s'établir à 686 pépinières en 2019, accusant une hausse de 20%. Par contre, malgré cette hausse, le nombre de plants produit a baissé de 19%.

La répartition des plants selon les circonscriptions administratives montre que le département de Tivaouane abrite 90% des pépinières de la région, qui ont assuré 78,2% de la production régionale. Il est suivi de loin par les départements de Thiès et Mbour qui enregistrent chacun 5 pépinières avec 21,8% de la production globale.

Tableau XII-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Régie	**Pépinières**	3	5	66	2	3	50	7	7	0	12	15	25
	Plants	134825	137450	1,9	37695	51685	37	89782	75246	-16	252302	264381	0,8
Villageoises	**pépinières**	7	9	28	23	17	-26	8	6	-25	38	32	-16
	plants	37040	17295	-53	32553	14054	-56	107675	71100	-34	177268	102449	-42
Projets/Programme	**pépinières**	00	3		00	00	00	4	3	-25	4	6	50
	plants	00	7318		00	00	00	67173	53410	-20	67173	60728	-9
Privées / Individuelles	**pépinières**	18	15	-16	19	15	-21	481	603	25	518	633	22
	plants	148055	138897	-6	8855	983	-89	1416037	1120602	-21	1572947	1260482	-20
Scolaires	**pépinières**				01		00	01	00		01	00	
	plants				268		00	268	268		268	00	
Total	**pépinières**	28	32	14	45	35	-22	500	619	24	573	686	20
	plants	319920	300960	-6	79371	66722	-16	1680667	1320358	-21	2079958	1688040	-19

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

Les plants fruitiers représentent 70,3 % de la production totale, les forestiers, 23,4%, les fruitier-forestiers, 4,4% et les ornementaux, 1,8%.

Le département de Tivaouane abrite la part la plus importante de la production de plants fruitiers et forestiers de la région avec respectivement 93,5% de la production de plants fruitiers et 59% de la production de plants forestiers. Par ailleurs, il est constaté que la production de plants ornementaux est plus importante dans le département de Thiès.

Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Forestières	130450	118304	-9	68465	43877	-36	236161	233559	-1	435076	395740	-9
Fruitières	79283	73627	-7	2743	2707	-1,31	1410252	1110863	-21	1492278	1187197	-25
Fruitières forestières	79063	16332	-79	4194	7079	-69	25269	51557	104	108526	74968	-44
Ornementales	36122	21329	-41	3969	2599	-34	3987	6207	51	44078	30135	-46
Total	324918	229592	-29	79371	56262	-29	1675669	1402186	-16	2079958	1688040	-23

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

XII.2.3.2. Plantations réalisées

Les plantations massives effectuées dans la région, ont couvert une superficie de 139,55 ha en 2018 contre 122,934 ha en 2019, accusant un repli de 12%.

En ce qui concerne, les plantations linéaires, les réalisations s'étendent sur 237,937 km en 2018 contre 279,09 km en 2019, soit une hausse de 17%. Les réalisations dans ce cadre sont réparties comme suit : 179,46 km à Tivaouane, 77,08 km à Mbour et 22,5 km à Thiès. Comparativement à l'année précédente, les plantations linéaires ont augmenté dans les départements de Tivaouane et Mbour avec respectivement 97% et 33%. Par contre dans le département de Thiès, il est constaté un repli de 76% de plantations linéaires.

Tableau XII-10 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Plantations massives (ha)	32,01	6,776	-78	29,193	29,99	2,6	78,352	86,168	9,9	139,55	122,934	-12
Plantations linéaires (km)	95,38	22,5	-76	51,452	77,08	33	91,105	179,46	97	237,937	279,09	17
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	67,64	6	-91-	0	8,51		5,06	80,45	15		94,96	

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES

Pour les exploitations forestières, la quantité de bois de chauffe produite en 2019 au niveau régional est évaluée à 2369 stères, soit une valeur marchande de 1 639 000 FCFA. La quantité des produits de cueillette est estimée pour une valeur marchande de 1 577 600 FCFA et la quantité de charbon de bois est de 259 quintaux pour une valeur marchande de 1 813 000 FCFA.

Tableau XII-11 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Charbon de bois	Qté (quintaux)							259	0		259		
	Valeur (1000 FCFA)							181,3			181,3		
Bois d'œuvre	Qté (m^3)												
	Valeur (1000 FCFA)												
Bois d'artisanat	Qté (stères)												
	Valeur (1000 FCFA)												
Bois de chauffe	Qté (stères)		910					4049	2369	-41,5	4049	2369	19,1
	Valeur (1000 FCFA)		455					2025	1184	-41,5	2025	1639	-19,06
Produits de cueillette	Qté (tonnes)												
	Valeur (1000 FCFA)	1576	1122	28,8	431	24,64	-94	428	431	0,7	1749	1577,6	-9,7

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Les ressources fauniques ne sont pas très importantes dans la région de Thiès du fait de la dégradation du couvert végétal et de l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens qui existent sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels que les singes, les chacals, de gibier à plumes notamment les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

XII.4.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

La région de Thiès a enregistré 20 chasseurs pour la campagne de chasse 2019, dont 10 à Mbour, 7 à Tivaouane et 3 à Thiès. Au cours de cette campagne, 249 pièces de gibiers à plumes ont été abattus. Par rapport à l'année précédente, le nombre de chasseurs a diminué, ce qui impacte sur le nombre de pièces de gibiers à plumes abattus qui a passé de 383 en 2018 à 249 gibiers en 2019. Il est important de préciser que cette activité de chasse est plus pratiquée dans les départements de Mbour et Thiès.

Tableau XII-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Nombre de chasseurs	15	7	-53	15	10	-33	00	03	-	30	20	-33
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	120	26	-78	263	201	-23,5	00	22	-	383	249	-35

Source : Rapports annuels 2018, 2019 IREF Thiès

Conclusion

Les services des Eaux et Forêts de la région de Thiès comptent 73 employés en 2019 dont la majeure partie est composée d'hommes. Les superficies classées sont estimées à 92 279 ha composés de 14 forêts classées, soit un taux de classement de 13,97% de la superficie régionale. Dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse, la région dispose de 334 comités de lutte préventive contre les feux de brousse et d'un réseau de pare-feu s'étendant sur une distance de 186 km pour la lutte active. Le nombre de cas de feux de brousse a baissé de même que les surfaces brûlées.

Dans le cadre de la réhabilitation des écosystèmes dégradés, 1 688 040 plants ont été produits avec 686 pépinières dans la région.

Les plantations réalisées sont constituées de plantations massives qui s'étalent sur une superficie de 122,934 hectares, de plantations conservatoires et de réhabilitation qui sont réalisées sur une superficie de 94,96 hectares et de plantations linéaires sur une distance de 279,09 km.

Malgré certaines difficultés notées, l'espoir de reverdir la région de Thiès est permis. Cela passera nécessairement par une forte implication des collectivités locales dans le reboisement et l'entretien des réalisations et l'appropriation des réalisations par les populations.

Cette implication des collectivités locales doit se traduire par la prise en charge des activités de production de plants, de plantations et d'entretien et de suivi des réalisations.

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Dans la perspective d'une meilleure prise en charge des problèmes d'environnement, il est important d'intégrer les interventions des divers services déconcentrés de l'Etat et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement. Ce qui pourrait contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui est devenu le tableau de bord en matière de gestion de l'Environnement depuis 2006 au Sénégal, ainsi que la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Cependant, il urge de redoubler d'efforts pour la protection de l'environnement à travers une bonne politique. Dans la région de Thiès, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.

Ce chapitre aborde la question environnementale dans la région à travers les activités de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC), notamment la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances, la protection de l'environnement ensuite les études d'impact de l'environnement.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Dans la région de Thiès, le système de collecte des ordures ménagères mis en place est le ramassage par des camions au niveau de certaines municipalités disposant de bennes-tasseuses. Ainsi, la collecte d'ordures ménagères est effectuée par des charretiers. Ensuite, les ordures sont acheminées vers un centre de pré-collecte où sont triées les ordures recyclables. Une partie des ordures servira de compost.

Cependant, il est important de souligner que certains charretiers s'empressent de se débarrasser de leurs ordures dans les endroits qui leur sont plus accessibles, ce qui favorise la création de dépôts sauvages et le déversement des déchets dans des canaux d'évacuation des eaux usées et pluviales. A terme, cela provoque des inondations au niveau de certains quartiers de la région.

Au niveau des villages ou des zones où il n'existe pas de système de collecte des ordures. Les populations les entassent dans un coin de la maison pour en faire des amendements organiques, d'autres, les enfouissent dans le sol ou bien les jettent à la sortie du village.

Les décharges ne répondent pas aux normes environnementales. Elles se trouvent souvent dans des zones qui ne sont pas loin des habitations, ce qui pose un sérieux problème environnemental.

XIII.1.2. LA GESTION DE DECHETS

La gestion des ordures est une chaîne. Elle passe par le ramassage, la collecte, le nettoiement, l'évacuation jusqu'à la décharge.

La gestion des déchets solides de la région de Thiès est confiée à l'unité de coordination de la gestion des déchets (UCG) qui est chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoiement, de collecte et de traitement des déchets, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie. Les municipalités ont la responsabilité de la gestion des déchets solides ménagères et de la salubrité publique. Elles sont aussi interpellées dans la gestion des déchets biomédicaux car leurs services de nettoiement assurent l'enlèvement des bacs à ordures dans la plupart des structures de santé.

XIII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La DREEC a la charge de veiller à la gestion des pollutions et nuisances. Cependant au cours de l'année 2019, elle a reçu des plaintes venant des populations et des déclarations du Centre de Gestion des urgences environnementales sous forme de bulletin, aussi des appels d'urgences environnementales. Ces bulletins sont des cas multiformes relatifs à tous les secteurs de l'environnement notamment, la gestion du cadre de vie, le déversement d'hydrocarbure, la coupe d'arbres, l'implantation illégale d'activités, l'occupation du domaine public etc.

Par ailleurs, des activités économiques comme l'industrie, le commerce et les services ainsi que certaines activités récréatives peuvent aussi générer des nuisances sonores ou bien olfactives. La DREEC reçoit souvent des plaintes relatives à ces nuisances mais pour l'année 2019, elle n'a reçu que 12 plaintes.

XIII.2.1. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(ICPE)

On entend par installations classées, toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. On distingue les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, les installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

Les premières doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du code de l'environnement. Celles de la seconde catégorie sont soumises à déclaration et doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

Il convient de préciser que la seconde catégorie est constituée par les Stations de pêche, les stations-services, les boulangeries, les dépôts de gaz butane, les unités de conditionnement, les produits chimiques, les dépôts de ferrailles, les garages pour entretien et air de stationnement et les usines.

Graphique XIII-1 : Evolution des dossiers d'ouverture des ICPE selon la nature et la classe

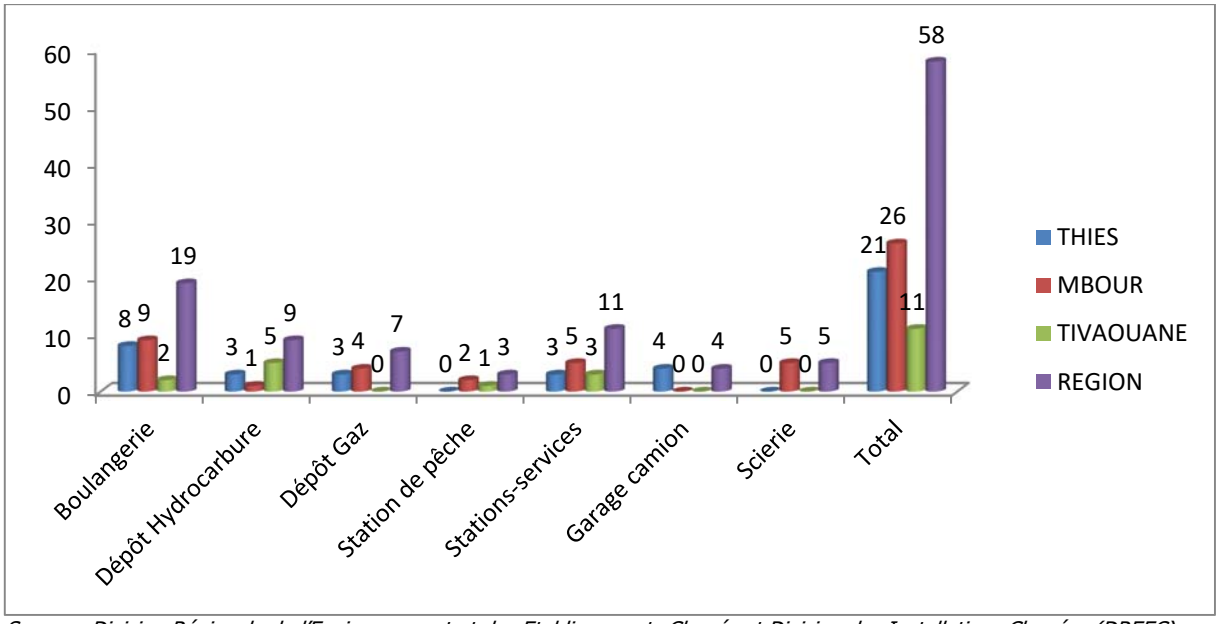

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

Le nombre de dossiers d'ouverture des ICPE est passé de 71 à 58 dossiers entre 2018 et 2019 accusant ainsi une baisse de 18%.

Par ailleurs, l'installation classée la plus observée concerne les boulangeries avec 19 dossiers, viennent après les stations-services avec 11 dossiers et 9 dépôts d'hydrocarbure. Les dépôts de gaz, les scieries, les stations de pêche et les garages camion sont moins fréquents avec 5 dossiers pour les scieries, 4 pour les dépôts de gaz et garages camions et 3 pour les stations de pêche.

XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige, soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Celle-ci fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines. Selon les estimations, l'augmentation du niveau de la mer, au cours des 100 prochaines années, entraînera des grandes inondations ainsi qu'un recul du littoral.

Conclusion

La division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés de Thiès a exécuté au courant de l'année 2019 des activités sur la Préservation et amélioration du cadre de vie, Gestion des pollutions et nuisances, Gestion de l'environnement marin et côtier, Gestion des établissements classés et les évaluations environnementales.

L'environnement de la région de Thiès est pollué par des déchets provenant essentiellement des ordures ménagères (eaux usées et matières fécales), de la transformation de produits halieutiques et des industries, des entreprises minières et carrières, etc. Cependant, la gestion des déchets dans la région de Thiès constitue un défi majeur à relever. Il nécessite une large gamme de technologies comme la construction des centres d'enfouissement technique, le recyclage et réutilisation de certains produits etc. Toutefois, il convient de souligner que la gestion des déchets requiert une action à la fois individuelle et collective, impliquant la prise en compte de dimensions socioculturelles, et nécessite des investissements coûteux en infrastructures.

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

La question de l'emploi et du chômage a toujours occupé une place importante dans les réflexions des autorités pour l'élaboration des politiques économiques, notamment la lutte contre la pauvreté. Dans ce chapitre, il sera nécessaire de faire le point sur la question de l'emploi à partir des activités menées par les services en charge du travail, plus principalement les inspections du travail et de la sécurité sociale.

La question de l'activité économique et les contrats et conflits de travail seront aussi abordés

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives, des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans. En 2019, la région enregistre 1267521 personnes en âge de travailler dont 626 895 hommes et 640 626 femmes.

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le nombre d'établissements déclarés ouverts est passé de 249 établissements en 2018 à 201 en 2019, soit une baisse de 25,3%. Ces établissements ont généré 1177 emplois. Toutefois le nombre d'emploi créé a connu une baisse de 25,3% par rapport à l'année précédente.
Par ailleurs, il est observé que le secteur BTP a généré plus d'emploi en 2019 représentant 40,44% du total, suivi d'Hôtellerie Auberge Bar Restaurant. D'autres branches aussi se sont singularisées par leur dynamisme. Il s'agit notamment des branches d'activité comme le commerce de gros et détail, la réparation de véhicules automobiles et de motocycles, les activités de services administratifs et d'appui etc.

Comparativement à l'année précédente, le nombre d'emplois créé a baissé dans toutes les branches d'activité de la région dont les plus significatives sont notées dans les branches d'activité des Industries alimentaires (85,7%), du commerce de gros et détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles (79,5%), etc..

Tableau XIV-1 : Répartition des établissements ouverts et du nombre d'emplois créés en fonction des branches d'activités

Branche d'activité	Nombre d'emplois créés		
	2018	2019	Variation en %
Commerce de gros et détail Réparation de véhicules automobiles et de motocycles	566	116	-79,5
BTP	533	476	-10,7
Hôtellerie Auberge Bar Restaurant	296	143	-51,7
Boulangerie	14	42	200
Activités de services administratifs et d'appui		89	
Education	36	19	-47,2
Industries alimentaires	14	2	-85,7
Agriculture, sylviculture et pêche	46	39	-15,2
Transport et entreposage	21	10	-52,4
Industries extractives	-	26	
Sécurité et Gardiennage	17	6	-64,7
DGM	32	-	-
Activités professionnelles scientifiques, et techniques	-	2	-
Activités de fabrication	-	43	-
Information et communication	-	30	-
Autres activités de services	-	44	-
Activités financières et d'assurances	-	4	-
Santé et activité d'action sociale	-	6	-
Activité financière des assurances	-	9	-
Production et distribution d'électricité de gaz de vapeur et climatisation	-	35	-
Activités immobilières	-	25	-
Nettoiement	-	2	-
Collectivités territoriales	-	4	-
Arts spectacles et loisirs	-	5	-
Total	1575	1177	-25,3

Source : Inspection régionale du travail et la DSTE 2018 /2019

Au niveau de la région de Thiès, en considérant la forme juridique des établissements ouverts, il est constaté que ceux de types particuliers sont majoritaires représentant 56,71% de l'effectif global. Suivis des Sociétés à Responsabilité Limitée et des sociétés unipersonnelles à Responsabilité Limitée avec respectivement 20,3% et 7,5%.

Par ailleurs, l'inspection régionale du travail et de la sécurité sociale de Thiès a enregistré les statuts juridiques comme les sociétés anonymes (13 établissements), les Groupement d'intérêt économique (7 établissements) et les associations (6 établissements). Les autres types statuts juridiques représentent moins de 2% de l'effectif global.

Par rapport à l'année précédente, tous les types de statuts juridiques ont enregistré une baisse à l'exception des associations et des sociétés unipersonnelles à Responsabilité Limitée.

Tableau XIV-2 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique

Statut juridique	Année		Variation en %
	2018	2019	
Association	5	6	20,7
Autres	4	3	-24,8
Collectivités territoriales	1	1	0
Etablissement public	1	0	-100
ONG	1	0	-100
Particulier	140	114	-18,5
Projet	0	0	0
SA	13	13	0
SARL	46	41	-11
SAS	0	0	0
SAU	0	1	-
SCI	0	0	0
SUARL	13	15	15,8
GIE	25	7	-71,9
Total région	249	201	-19,3

Source: Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE) rapports 2018 /2019

Les déclarations de fermeture d'établissements et de cessation d'activité sont passées de 44 à 38 établissements entre 2018 et 2019, soit une baisse de 13, 6%. Par conséquent, 298 travailleurs, bénéficiant des activités de ces structures, ont perdu leurs emplois au courant de l'année 2019.

Graphique XIV-1 : Répartition des établissements fermes et/ou en cessation d'activités

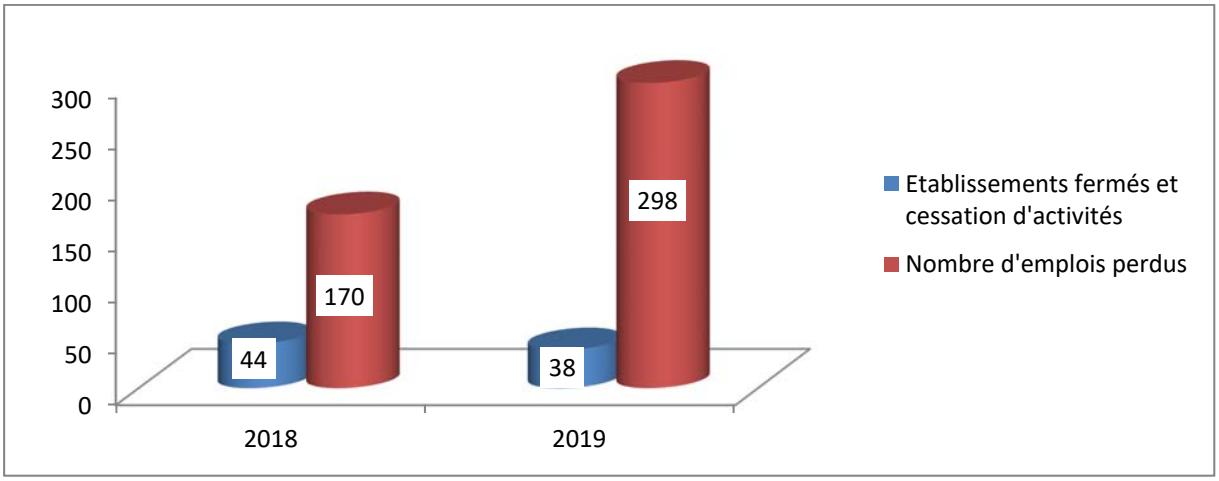

Source: DSTE 2018 /2019

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail se définit ainsi comme un accord de volonté par lequel une personne physique appelée « employé » met sa qualification professionnelle sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée appelée « employeur » moyennant une rémunération.

Cependant, il existe différents types de contrats à savoir le contrat à durée indéterminée (CDI) ; le contrat à durée déterminée (CDD); et autres (le contrat de saisonnier, le contrat de stage, le contrat d'apprentissage etc.)

De manière générale, les contrats enregistrés ont connu une baisse de 54% entre 2018 et 2019 à l'exception des contrats de stage. Cependant, la répartition par type, de contrats de travail enregistrés dans les ITSS révèle qu'en 2019, 3596 contrats de travail ont été enregistrés dans les Inspections du Travail et de la sécurité sociale (ITSS).

La répartition de ces contrats selon le genre montre une large prédominance des hommes sur les femmes avec 2810 contrats pour les hommes contre 786 contrats pour les femmes. La distribution de ces contrats par type montre la suprématie des contrats à durée déterminée (CDD) représentent 61,4% du total, soit 2211 CDD, suivis des contrats à durée indéterminée (CDI) 22,3%, soit 805 CDI.

Les autres types de contrats enregistrés dans les ITSS, représentent 16,1% du total et sont répartis comme suit : 4,5% de contrats de travail temporaire, 3,7% de contrats de stage 3,7%, et 7,8% de contrats de travail saisonnier. Aucun contrat d'apprentissage n'est enregistré en 2019.

Tableau XIV-3 : Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises selon le sexe.

Types de contrats	2018			2019			Variation en % 2018/2019		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
CDI	1 613	643	2 256	616	189	805	-62	-71	-64
CDD	3 444	833	4 277	1742	469	2211	-49	-44	-48
SAISONNIER	550	94	644	230	51	281	-58	-46	-56
STAGE	81	40	121	88	46	134	9	15	11
APPRENTISSAGE	29	0	29	0	0	0	-100	0	-100
TEMPORAIRE	376	147	523	134	31	165	-64	-79	-68
TOTAL REGION	6 093	1757	7 850	2810	786	3596	-54	-55	-54

Source: DSTE 2018 /2019

XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

XIV.4.1. CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail est un accord de volonté par lequel une personne s'engage à mettre son activité professionnelle moyennant une rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne physique ou morale, publique ou privée. Les employeurs sont tenus de déposer, à l'inspection du travail et de la Sécurité sociale du ressort, tout contrat à durée déterminée de plus de trois mois avant tout commencement d'exécution. (ART L 44 du Code du Travail).

Un Conflit individuel et conciliation est caractérisé par des tentatives de règlement des conflits portés devant les inspections du travail suite aux différends entre employeurs et travailleurs. En cas de différend, la partie plaignante saisit l'inspecteur du travail par une requête, l'inspecteur convoque les deux parties pour une tentative de conciliation. Les conciliations sont souvent sanctionnées par des règlements pécuniaires suite à des régularisations. Ainsi en 2019, 511 conflits de travail ont été enregistrés au niveau des inspections du travail dont 255 conflits de travail conciliés et 255 conflits non conciliés. Comparativement à l'année précédente, le nombre de conflits individuels de travail a baissé dans la région.

Tableau XIV-4 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
		Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	INSTANCE	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
Région	**2018**	239	12	180	431	2	2	2	6	241	14	182	437
	2019	255	1	255	511	3	0	5	8	258	1	260	519
	Variation %	7	-92	42	19	50	-100	150	33	7	-93	43	19

Source: DSTE 2018 /2019

Le conflit collectif est un désaccord entre les travailleurs organisés ou non en syndicat et leur(s) employeur(s) appartenant ou non à une organisation patronale portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'intérêt collectif des travailleurs sur leurs lieux de travail. Concernant les conflits collectifs, le nombre de cas passe de 6 à 8 conflits collectifs entre 2018 et 2019 accusant une hausse de 33%. Sur les 8 cas soumis à l'ITSS de Thiès, les 3 conflits sont aboutis à une conciliation et 3 cas n'ont pas été conciliés.

Conclusion

La région a connu un essor remarquable dans le domaine de l'emploi et du travail. Sa position géographique constitue un atout déterminant dans l'évolution économique de la région. Toutefois, par rapport à l'année précédente, le nombre d'établissements a baissé de 25,3%. Ces établissements ouverts ont généré 1177 emplois.

Il est constaté que les établissements de types particuliers sont majoritaires représentant 56,71% en termes de volume d'emploi. Le secteur BTP a généré plus d'emploi représentant 40,44% du total.

Pour ce qui est des fermetures d'établissements, 38 cas sont enregistrés en 2019 et 298 emplois perdus.

S'agissant des contrats de travail, une prédominance des CDD est constatée depuis plusieurs années.

CHAPITRE XV : TRANSPORT

INTRODUCTION

Du fait de sa position stratégique d'un point de vue géographique (située au carrefour de nombreux axes reliant Dakar et les autres régions), la région de Thiès occupe une place importante dans le domaine du transport. Elle est communément appelée la « capitale du rail » et est traversée par le chemin de fer en plusieurs directions avec la présence de trois opérateurs ferroviaires (DBF-SEFICS-GCO) dont les activités ont un impact sur l'économie et le développement durable à l'échelle de la région. Elle dispose également d'un réseau routier long de plus de 1300 km et abrite l'aéroport international Blaise Diagne (AIDB).

Dans ce chapitre, il sera question de traiter les transports routiers.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

XV.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

XV.1.1.1. Le parc automobile

En 2019, le parc automobile de la région de Thiès compte 18812 véhicules contre 16166 en 2018 soit une augmentation de 16,37%. Par rapport au type de véhicule, le parc est constitué en majeur partie de véhicule particulier personnel (88895 véhicules), de taxis (1547 taxi interurbains et 1205 taxi urbains), de véhicules lourdes (1503 camionnettes, 1573 camions, 1254 tracteurs et 1143 de remorques semi-remorques) et d'autocars (1012 autocars interurbains et 179 autocars personnels).

Tableau XV-1 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture en 2019.

Type de véhicule	2018	2019	Variation en %
Véhicule particulier personnel	7894	8895	12,6
Taxi interurbain	1247	1547	24
Taxi urbain	879	1205	37
Camionnette	1461	1503	2,8
Camion	1349	1573	16,6
Tracteur	1057	1254	18,6
Remorque semi-remorque	974	1143	17,3
Autocar interurbain	780	1012	29,7
Autocar personnel	120	179	49,1
Autocar urbain	91	91	0
Transport Privé de Marchandise	11	39	254,5

Type de véhicule	2018	2019	Variation en %
Véhicule Auto- école	18	25	38,8
Véhicule Sanitaire Médical	37	47	27
Véhicule Spécial de Transport	247	298	20,6
Véhicule Travaux publics	1	1	0
Indéterminé	0	0	0
Total	16166	18812	16,37

Source : Service régional des transports terrestres

Par ailleurs, le parc automobile est constitué en majeur partie par des véhicules de 0 à 5 ans (51,59%) et des véhicules de plus de 10 ans (41,02%). Les véhicules âgés de 6 à 10 ans représentent 7,38% (1077 nombres).

Tableau XV-2 : Evolution des immatriculations selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2019

Type de véhicule	Âge des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
Véhicule particuliers	189	304	60,8	743	909	22,3	1473	1598	8,4
Taxis interurbains	0	0	-	0	0	-	1073	1271	18,4
Taxis urbains	0	0	-	10	28	180	-	-	-
Autocars (+8 places)	0	0	-	0	0	-	1523	1795	17,8
Camionnettes	29	47	62	37	57	54	287	397	38,3
Camions	2	2	0	15	19	26,6	104	379	264,4
Tracteurs routiers	0	0	-	8	47	487,5	287	437	52,26
Semi -remorques	0	0	-	4	17	325	87	106	21,84
Deux roues (motos)	373	7034	1785,7	-	-	-	-	-	-
Tricycles	12	47	291,6	-	-	-	-	-	-
Autocars urbains	91	91		-	-	-	-	-	-
Autres	0	0	-	-	-	-	-	-	-
Total	696	7525	981,1	817	1077	31,8	4834	5983	23,7

Source : Service régional des transports terrestres

XV.1.1.2. Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

En 2019, 3513 véhicules ont été nouvellement immatriculés contre 2720 en 2018, soit une hausse de 29,15%. Parmi ces nouvelles immatriculations 19,19% sont des véhicules particuliers personnels (soit 674 véhicules), 10,79 % d'autocars interurbains (379 autocars) et 8,23 % de taxi urbains (289 taxis).

Tableau XV-3 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type en 2019

Type de véhicules immatriculés	2018	2019	Variations en %
Autocar interurbain	278	379	36,3
Autocar personnel	27	49	81,4
Camion	301	411	36,5
Camionnette	310	445	43,5
Remorque semi-remorque	397	479	20,6
Taxi urbain	231	289	25,1
Tracteur	501	679	35,5
Véhicule Auto-école	0	-	-
Véhicule particulier personnel	573	674	17,6
Véhicule Spécial de Transport	102	108	5,8
Total	2720	3513	29,1

Source : Service régional des transports terrestres

Par rapport à l'État des véhicules 379 véhicules neufs (soit 9,8%) ont été nouvellement immatriculés contre 3470 véhicules d'occasion (90%).

Tableau XV-4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état en 2019

Etat des véhicules immatriculés	2018	2019	Variations
Véhicules neufs	147	379	157,8%
Véhicules d'occasion	1378	3470	151,8%
Total	1525	3849	152,3%

Source : Service régional des transports terrestres

XV.1.1.3. Les permis de conduire

Les permis de conduire sont de différents types ou catégories (deux roues, véhicules légers, poids lourds et transports en commun).

En 2019, le nombre d'inscrits au code de la route est de 5948 inscrits pour 3462 admis soit un taux d'admission de 58,2% tandis que pour les inscrits en conduite, leur nombre est de 1953 inscrits pour 1674 admis, soit un taux d'admission de 85,7%. Ainsi le taux d'admission en conduite est supérieur au taux d'admission au code de la route.

Pour les admissions au code de la route, les transports en commun ont le plus grand taux d'admission (76,3%), suivis des poids lourds (65,6%) et des deux roues (41,7%). Les véhicules légers viennent en dernière position (35,9%).

En ce qui concerne les admissions en conduite, les poids lourds viennent en première position (91,6%), suivis des véhicules légers (80,9%), des transports en commun (79,1%) et des deux roues (52%).

Tableau XV-5 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis en 2019

Type de permis	Année	Code de la route			Conduite		
		Inscrits	Admis	% Admis/ Inscrits	Inscrits	Admis	% Admis/Inscrits
Deux roues	2018	61	38	62,3%	21	18	85,7%
	2019	247	103	41,7%	25	13	52%
	variation	304,9%	171%	-	19%	-27,7%	-
Véhicules légers	2018	897	578	64,4%	613	479	78,1%
	2019	1676	603	35,9%	394	319	80,9%
	variation	86,85%	4,3%	-	-35,7%	-33,4%	-
Poids lourds	2018	2514	2038	81%	1718	1698	98,8%
	2019	2976	1955	65,6%	1021	936	91,6%
	variation	18,3%	-4%	-	-40,5%	-44,8%	-
Transports en commun	2018	717	578	80,6%	474	363	76,5%
	2019	1049	801	76,3%	513	406	79,1%
	variation	46,3%	38,5%	-	8,2%	11,8%	-
Total	2018	4189	3232	77,1%	2826	2558	90,5%
	2019	5948	3462	58,2%	1953	1674	85,7%
	variation	41,9%	7,1%	-	-30,8%	-34,5%	-

Source : Service régional des transports terrestres

Conclusion

En 2019, le parc automobile de la région de Thiès compte 18812 véhicules dont 88895 de véhicules particuliers personnels. Il est également constitué en majeure partie par des véhicules de moins de 5 ans (51,29%) et englobe la part la plus importante des nouvelles immatriculations (19,19%).

En ce qui concerne les permis de conduire, les admis en conduite dépassent (87,51%) les admis en code de la route (58 ,2%).

CHAPITRE XVI : MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

La région de Thiès est relativement riche en substances minières telles que l'attapulgite, le phosphate, le calcaire, le basalte, le grès et le sable. Elle est l'une des régions les plus dynamiques en matière de production et d'exploitation des mines et carrières du Sénégal comme en atteste la présence de grandes entreprises d'exploitation minières telles que les ICS (Industries Chimiques du Sénégal) qui exploite le phosphate, les Cimenteries du Sahel et Dangote qui produisent du ciment.

Le développement économique et social d'un pays dépend largement de sa politique énergétique. C'est ainsi que l'autosuffisance énergétique est devenue une des préoccupations majeures des décideurs du pays. Au niveau régional ce secteur est dominé par la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) qui assure la production et la distribution de l'électricité.

Ce chapitre fait une analyse de la situation minière, ensuite voir la situation énergétique de la région.

XVI.1. MINES

Les activités du Service Régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

XVI.1.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

La région de Thiès présente un potentiel minier assez diversifié. La diversité des formations géologiques offre une large variété de minerais susceptibles d'être exploitées. De plus, la proximité de Thiès avec Dakar où le secteur du bâtiment est en expansion, offre la possibilité d'extension des carrières de granulat.

Cependant, le nombre de carrières est passé de 28 à 36 entre 2018 et 2019, accusant une hausse de 29%. Les carrières de calcaire sont plus présentes dans la région avec un effectif de 13 carrières qui sont abritées dans les localités de Bandia et Pout. Elles sont suivies par les carrières de sable et de basalte qui enregistrent respectivement 10 et 9 carrières. Les carrières de grés et d'argile ne représentent que 11%.

Tableau XVI-1 : Situation des carrières en 2019

Type	Nombre	Localisation
Sable	10	keur Mory, Tivaouane, Louly, Tassette, Béer, Niokhob.
Calcaire	13	Bandia, Pout
Basalte	9	Ngoudiane
Grés	3	Toglou, Paki
Argile	1	TCHIKY
Total 2018	28	
Total 2019	36	
Variation %	29	

Source : Service régional des mines et de la géologie

La situation minière au niveau de la région se chiffre à 6 sites en 2018 pour s'établir à 4 sites en 2019, accusant une baisse de 33%. Ainsi, 2 sites d'attapulgite minier sont abrités dans les localisés de Pout et Mbodiéne. La région dispose également d'autres types de site à savoir Phosphate et de sable titanifère situés à Allou Kagne et Diogo.

Tableau XVI-2 : Situation des mines en 2019

Type	Nombre	Localisation
Attapulgite	02	Pout, Mbodiéne
Phosphate	01	ALLOU KAGNE
Sable titanifère	01	DIOGO
Total 2018	6	
Total 2019	4	
Variation en %	33	

Source : Service régional des mines et de la géologie

Le service régional des mines et de la géologie a délivré 212 titres miniers au cours de l'année 2019. Le nombre de titres attribués a progressé de 25% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, il est constaté que 77,83% des titres concernent les carrières privées permanentes et temporaires. Concernant les concessions minières, comme à l'année 2018, 23 titres ont été attribués en 2019. Par ailleurs, 11 permis de recherche sont attribuées 2019.

Tableau XVI-3 : situation des titres miniers et l'évolution par rapport à l'année 2019

Types	2018	2019	Variation en %
Permis de Recherche	10	11	10
Concession minière	23	23	0
Carrière privée permanente	83	98	18
Carrière privée temporaire	45	67	49
Carrière publique	1	1	0
Petite mine	5	5	0
Autorisation de prospection	3	5	67
Permis d'exploitation	0	2	-
Total	170	212	25

Source : Service régional des mines et de la géologie

XVI.1.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

Au niveau de la région de Thiès, la production des carrières passe de 4 621 277 m^3 en 2018 (avec une valeur commerciale de 7 087 531 560 milliards) à 4 833 683 m^3 (avec une valeur de 7 295 492 930 milliards) en 2019, accusant une hausse de 5% en volume et de 3% en valeur.

La production du sable a connu une variation considérable du volume de sa production qui est passé de 740 460 m^3 en 2018 à 769 987 m^3 en 2019, soit une hausse relative de 4 %, de même que le calcaire et le silex qui ont enregistré des hausses respectives de 72% et 229% par rapport à l'année précédente.

La latérite, le Basalte, et l'argile ont connu une baisse importante de production durant cette période (-52% pour la latérite, -7% pour le basalte et -2% pour l'argile).

Tableau XVI-4 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2018		2019		Variation en %	
	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume	Valeur
Sable	740 460	222138	769 987	230996,92	4	4
Latérite	702 360	294588	334 379	167189,5	-52	-43
Basalte	2418166	1876505,45	2 259 162	1285476,59	-7	-31
Calcaire	522 065	352324,6	898 511	506280,269	72	44
Grés	38500	10300	5 000	2500	-87	-76
Argile	39 301	1472,5	38 356	19178	-2	1202
Silex	160425	65137,593	528288	102957,08	229	58
Zircon (CGO)		4265065,42		4 980 914,57		17
Total	4 621 277	7087531,56	4 833 683	7295492,93	5	3%

Source : Service régional des mines et de la géologie

La production minière de la région a enregistré une valeur de 153 736128 FCFA pour l'attapulgite et 9 304 000 FCFA pour le Phosphate

Tableau XVI-5 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur

Type	2018		Année n-1		Variation en %	
	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA
Attapulgite	nd	Nd	nd	153 736,128		
Phosphate	nd	Nd	nd	9 304,000		
Total	nd	Nd	nd			

Source : Service régional des mines et de la géologie

XVI.2. ENERGIE

XVI.2.1. ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation en électricité du pays est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution.

XVI.2.1.1. Les abonnés

Le nombre d'abonnés que la SENELEC a enregistré passe de 218 365 abonnés en 2018 à 242 454 en 2019, soit une hausse de 11%. Cette progression est observée dans les différents départements de la région (10% à Mbour et Thiès 10%, 15% à Tivaouane).

Au niveau national la clientèle de la région en terme abonnement représente 15,18% des abonnés du Sénégal. En outre, il urge de signaler que la quasi-totalité des clients de la SENELEC au niveau de la région, soit 99,7%, sont abonnés à l'électricité basse tension, par contre ceux qui sont abonnés à la moyenne ne représentent que 0,21% de la clientèle régionale. Par ailleurs, il est constaté que la plupart des clients de la SENELEC sont abrités dans les départements de Mbour et de Thiès.

Tableau XVI-6 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Années	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	HT (Haute tension)	Total
Thiès	**2018**	86 725	175		86 900
	2019	95 179	203		95 382
	Variation en %	10	16		10
Mbour	**2018**	87 134	225		87 359
	2019	95 949	255		96 204
	Variation en %	10	13		10
Tivaouane	**2018**	44 059	47		44 106
	2019	50 802	65	1	50 868
	Variation en %	15	38		15
Région de Thiès	**2018**	217 918	447		218 365
	2019	241 930	523		242 454
	Variation en %	11	17		11
Sénégal	**2018**	1 444 773	2 648		1 447 421
	2019	1 593 786	2 983	6	1 596 769
	Variation en %	10,31	12,65		10,32

Source : SENELEC

Par contre, le département de Tivaouane enregistre le nombre de clients le plus faible au niveau de la région, cela peut s'expliquer par l'effectif de sa population qui est le plus minime de la région.

S'agissant de l'électricité en haute tension, la région n'en dispose qu'un seul abonné qui est la société des industries chimiques du Sénégal (ICS).

XVI.2.1.2. La consommation

La consommation en électricité de la région est estimée à 657 558 kwh en 2018, contre 4 832 629 kwh en 2019, accusant une augmentation de 4 175 071 kwh en valeur absolue. Cette hausse s'explique par le niveau de consommation très élevé de la société des industries chimiques du Sénégal.

S'agissant de la consommation en électricité basse et moyenne tension selon la circonscription administrative, le département de Mbour s'affiche comme le plus grand consommateur d'électricité de la région avec une consommation estimée à 336 659 kwh, soit 48,74% de la consommation régionale. Il est suivi par le département de Thiès qui enregistre une consommation de 288 869 de kwh soit 41,82%. Le département de Tivaouane arrive en troisième position avec une consommation de 65 101 kwh.

Tableau XVI-7 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Années	BT (enKw/h)	MT(en Kw/h)	HT(en Kw/h)	Total(en Kw/h)
Thiès	**2018**	210 323	97 781		308 104
	2019	205 794	83 075		288 869
	Variation en%	-2	-15		-6,2
Mbour	**2018**	216 005	85 313		301 318
	2019	233 938	102 721		336 659
	Variation en%	8	20		12
Tivaouane	**2018**	52 359	4 777		57 136
	2019	59 564	5 537	4142000	4 207 101
	Variation en%	14	16		7263
Région de Thiès	**2018**	469 687	187 871		657 558
	2019	499 296	191 333	4 142 000	4 832 629
	Variation en%	6	2		635
Sénégal	**2018**	2 095 610	1 015 027		3 110 637
	2019	1 702 466	1 082 599	237 466 000	240 251 065
	Variation en%	-19	7		7624

Source : SENELEC

Conclusion

L'exploitation minière a contribué aux succès de l'économie de la région avec l'implantation de grandes mines de phosphate à Taiba et à Lam-Lame et d'importants gisements de calcaires paléocènes situés entre Mbour au Sud et Pout au Nord. Vu l'importance de la forte demande nationale, des usines de ciment ont été ouvertes dans la région à savoir la cimenterie du sahel et le groupe cimentier international « Dangote dans la zone de Pout.

Le nombre d'abonnés de la SENELEC de la région de Thiès est passé de 218 365 abonnés en 2018 à 242 454 en 2019, soit une hausse de 11%. La quasi-totalité des clients (99,7%) sont abonnés à l'électricité basse tension.

En ce qui concerne la consommation, elle est estimée à 657 558 kwh en 2018, contre 4 832 629 en 2019, accusant une augmentation de 4 175 071 kwh en valeur absolue.

Tout bien pesé, l'énergie électrique demeure une nécessité pour la population, car elle permet d'améliorer leur cadre de vie et de propulser l'économie.

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

La région de Thiès bénéficie d'un secteur informel très dynamique avec un nombre important d'unités économiques qui évoluent dans le commerce. L'enquête sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) réalisée par l'ANSD en 2013, a révélé que près de 45% des PME de la région évoluent dans ledit secteur. On note de larges possibilités de création d'unités porteuses liées notamment au conditionnement et à la transformation de produits agro-alimentaires tels que les fruits et légumes, le lait, le poisson, la viande etc. De surcroit, la région de Thiès est une sorte de trait d'union entre la capitale et l'intérieur du pays, ce qui accroit davantage les flux commerciaux.

La région de Thiès compte, par ailleurs, un secteur artisanal très dynamique, réparti en trois sections (Art, Production et Service). L'activité artisanale joue un rôle important dans l'activité économique et sociale de la région et se développe essentiellement autour des villages artisanaux administré par la chambre des métiers. Elle assure l'insertion professionnelle des jeunes et offre de la formation, et de la qualification.

Ce chapitre traite du commerce intérieur en passant en revue les équipements marchands, les prix à la consommation ainsi que la vérification des instruments de mesures et le contrôle de la qualité des produits. Le secteur de l'artisanat sera également abordé.

XVII.1. COMMERCE

XVII.1.1. LES MARCHES

Au total, la région de Thiès, compte 46 marchés en 2019 dont 25 marchés permanents et 21 marchés hebdomadaires. Par rapport aux départements, Thiès compte le plus de marché avec 18 marchés, suivis respectivement des départements de Mbour (16) et de Tivaouane (12). De plus, le département de Tivaouane compte plus de marchés hebdomadaires que de marchés permanents alors que l'inverse est observé pour le département de Thiès.

Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Thiès	**2018**	13	5	**18**
	2019	13	5	**18**
Département Mbour	**2018**	8	8	**16**
	2019	8	8	**16**
Département Tivaouane	**2018**	4	8	**12**
	2019	4	8	**12**
Région de Thiès	**2018**	**25**	**21**	**46**
	2019	**25**	**21**	**46**
	Variation en %	**0**	**0**	**0**

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.2. LES COMMERÇANTS

Le nombre de commerçants enregistrés par la région de Thiès reste stable par rapport à l'année précédente avec un effectif de 113 commerçants (répertoire SRCI). Comparativement par circonscription administrative, le département de Thiès abrite 45% des commerçants de la région et les départements de Mbour et Tivaouane enregistrent respectivement 32% et 23% des commerçants.

Tableau XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Effectif
Département Thiès	**2018**	51
	2019	51
Département Mbour	**2018**	36
	2019	36
Département Tivaouane	**2018**	26
	2019	26
Région de Thiès	**2018**	**113**
	2019	**113**
	Variation %	**0**

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVII.1.3.1. Les stocks

L'analyse des stocks montre un volume très important de denrées au niveau de la région avec respectivement 90 005 tonnes de riz dont 17 714 tonnes de riz brisé parfumé, 29 934 tonnes de riz local et 42 357 tonnes de riz brisé non parfumé. Aussi, concernant le sucre, un stock de 50 232 tonnes est enregistré, constitué de 79% de sucre cristallisé et 21% de sucre en morceau. De plus d'autres produits ont été stockés

avec respectivement 166 093 tonnes de ciment, 216 122 litres huile en fût, 13 896 tonnes de lait en poudre.

Par ailleurs, il est important de noter que les stocks sont plus importants sont enregistrés dans le département de Thiès.

Tableau XVII-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région Thiès		
	2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	Variation %	2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	Variation %	2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	Variation %	2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	Variation en %
Riz brisé parfumé	-	11042	-	-	6240	-	-	432	-	-	17714	-
Riz brisé non parfumé	-	16077	-	-	13920	-	-	12360	-	-	42357	-
Riz local	-	13374	-	-	14400	-	-	2160	-	-	29934	-
Sucre en morceau	-	4102	-	-	5356	-	-	480	-	-	10498	-
Sucre Cristallisé	-	13334	-	-	10800	-	-	15600	-	-	39734	-
Lait en Poudre	-	9480	-	-	3600	-	-	816	-	-	13896	-
Huile en fût	-	151322	-	-	19200	-	-	45600	-	-	216122	-
Ciment SOCOCIM	-	55665	-	-	37440	-	-	2640	-	-	95145	-
Ciment SAHEL	-	32932	-	-	36000	-	-	2016	-	-	70948	-
Gaz Butane de 6 kg	-	56267	-	-	78000	-	-	2400	-	-	136667	-
Gaz Butane de 2,7 kg	-	12852	-	-	72000	-	-	14880	-	-	99732	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.3.2. Les prix

Au niveau de la région de Thiès, le prix de certains produits alimentaires est homologué avec 260 FCFA pour un kilo de riz brisé non parfumé, 580 FCFA pour le sucre cristallisé, et 905 FCFA pour le litre d'huile en fût.

Tableau XVII-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région Thiès		
	2018	2019	variation en %	2018	2019	variation en %	2018	2019	variation en %	2018	2019	variation en %
Riz brisé parfumé / kg	400	400	0	350	350	0	350	350	0			
Riz brisé non parfumé / kg	300	260	-13	300	300	0	300	300	0	300	300	0
Riz local / kg	350	350	0	350	350	0	350	350	0	350	350	0
Sucre en morceaux / kg	700	700	0	750	750	0	750	750	0			
Sucre Cristallisé / kg	580	580	0	580	580	0	580	580	0	580	580	0
Lait en Poudre / kg	2400	2400	0	2400	2400	0	2400	2400	0	2400	2400	0
Huile en fût / litre	905	905	0	905	905	0	905	905	0	905	905	0
Ciment / tonne	62000	65000	5	65000	65000	0	61000	61000	0			
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	2990	2990	0	2990	2990	0	2990	2990	0	2990	2990	0
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1360	1360	0	1360	1360	0	1360	1360	0	1360	1360	0

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.4. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

XVII.1.4.1. La vérification des instruments de mesure

Les balances, les Bascules, Poids, les distributeurs d'huile comestible, les distributeurs de lubrifiants, et les distributeurs de carburant constituent les instruments de mesure ou de pesée. Tous ces appareils ou outils de mesure, de pesée doivent répondre à des normes très strictes de qualité, de fiabilité et, surtout, de précision car la moindre défaillance peut avoir des conséquences économiques. C'est pourquoi, la loi sénégalaise exige un contrôle strict et une surveillance sévère.

XVII.1.4.2. Le contrôle de la qualité des produits

Le contrôle qualité permet au service du commerce intérieur de savoir si les produits ou les services vendus par l'entreprise sont conformes aux exigences du marché et aux législations.

XVII.2. ARTISANAT

XVII.2.1. LES INFRASTRUCTURES

La région de Thiès enregistrait 3 villages artisanaux dont un village dans chaque département. Comparativement à l'année précédente, le nombre de villages artisanaux n'a pas connu de variation.

Tableau XVII-5 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux		Variation en %
	2018	2019	
Thiès	1	1	0
Mbour	1	1	0
Tivaouane	1	1	0
Région	3	3	0

Source : la chambre des métiers de Thiès

XVII.2.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers de Thiès est passé de 6 792 en 2018 à 7096 en 2019. Les artisans inscrits à la chambre des métiers sont constitués majoritairement d'entreprises individuelles.

De plus en 2019, le département de Thiès compte le plus grand nombre d'inscrits avec 54 % des inscrits de la région. Le reste est réparti entre le département de Mbour (28% des inscrits) et le département de Tivaouane (18%). Les artisans ont été répertoriés en trois sections que sont la production, le service et l'art. Plus de la moitié des artisans inscrits (52%) évolue dans la section production.

Tous les départements ont enregistré une hausse du nombre d'artisans entre 2018 et 2019.

Tableau XVII-6 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			Total		
		2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
Mbour	**Production**	1034	1087	5	1034	1087	5
	Service	491	511	4	491	511	4
	Art	405	411	1	405	411	1
Thiès	**Production**	1912	1983	4	1912	1983	4
	Service	966	1009	4	966	1009	4
	Art	790	815	3	790	815	3
Tivaouane	**Production**	542	612	13	542	612	13
	Service	241	253	5	241	253	5
	Art	411	415	1	411	415	1
Total	**Production**	3488	3682	6	3488	3682	6
	Service	1698	1773	4	1698	1773	4
	Art	1606	1641	2	1606	1641	2

Conclusion

Le commerce occupe une place prépondérante dans le développement socio-économique de la région de Thiès. La région dispose de 46 marchés avec 112 grossistes. Les stocks enregistrés sont importants alors que les prix des denrées sont restés stables à l'exception de celui du ciment. Cependant pour une bonne organisation du secteur commercial, le service du commerce intérieur effectue souvent la vérification des instruments de mesure et le contrôle de la qualité des produits.

En ce qui concerne l'artisanat, le nombre de villages artisanaux n'a pas évolué avec les trois villages artisanaux des trois départements. Le nombre total d'artisans inscrits est évalué à 7096 en 2019, constitué majoritairement d'entreprises individuelles.

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

La population de Thiès se caractérise par sa jeunesse. Les jeunes représentent 61% de la population de la région. Elle joue un rôle primordial dans le développement e la région du fait de son poids démographique assez important, d'où une opportunité de travailler dans plusieurs secteurs tels que le commerce, l'agriculture, l'élevage etc. C'est dans ce contexte que le PAPEJF (Projet d'Appui pour l'Emploi des Jeunes et des Femmes), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Etat du Sénégal, pour les cinq prochaines années, est mis en place pour la création de 15 000 emplois durables en milieu rurale et périurbain. Aussi, il est noté, la présence de l'ANPEJ (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes) qui joue un rôle important dans la création d'emploi des jeunes et de la concrétisation de leurs projets personnels. De plus, le PRODAC (Programme des Domaines Agricoles Communautaires) qui a pour objectifs de promouvoir l'emploi et l'entreprenariat en milieu rural (d'où la création de 300 000 emplois d'ici 5 ans) est également présent dans la région.

Avec une population aussi jeune, les activités sportives jouent un rôle important dans l'épanouissement physique et social des jeunes ainsi que dans le renforcement de l'entente sociale entre jeunes et vieux à travers les compétitions.

Dans la région de Thiès, la mission du service régional de la jeunesse est la promotion des jeunes et celui du service régional des sports, de veiller au développement des sports. Ils sont relayés par les services départementaux de Thiès, Mbour et Tivaouane et s'appuient sur les structures délégataires.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord faire l'état des lieux des infrastructures de la jeunesse et des associations. Ensuite, sera présentée la situation des disciplines sportives pratiquées dans la région.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

En 2019, la région de Thiès compte trente-huit (38) infrastructures répertoriées. Elles sont principalement composées de :

- Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) ;

- espaces jeunes ;
- foyers de jeunes ;
- Centres Conseil Adolescents.

Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) sont présents dans chaque département en 2019. Cependant, seul le département de Thiès dispose d'un espace jeune (EJ).

Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative.

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[12]	EJ[13]	FJ[14]	CCA[15]	Total
Thiès	**2018**	1	1	15	0	17
	2019	1	1	15	0	17
Mbour	**2018**	1	0	16	1	18
	2019	1	0	16	1	18
Tivaouane	**2018**	1	0	2	0	3
	2019	1	0	2	0	3
Région	**2018**	3	1	33	1	38
	2019	3	1	33	1	38
	Variation %	0	0	0	0	0

Source : service régional de la jeunesse

Les foyers de jeunes (FJ) ne sont présents que dans les départements de Mbour (16 foyers) et de Tivaouane (2 foyers). Par ailleurs, seul le département de Mbour a un centre de conseil d'adolescent (CCA).

XVIII.2. SPORT

La région de Thiès compte 20 disciplines sportives en 2018. Une part importante de ces disciplines (13) a comme structures de gestions des ligues tandis que pour les autres elles sont organisées en club. Les arts martiaux y sont assez représentés avec 433 personnes disposant d'une licence en karaté et 603 personnes en taekwondo. Pour la lutte, la région compte 553 licenciés et pour l'athlétisme, ils sont au nombre de 555.

Tableau XVIII-2 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018

	Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb licenciés (dont nombre de filles)
1	Athlétisme	Ligue	09	450 dont 207 filles
2	Football	Ligue régionale	-	-

[12] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[13] EJ = Espace Jeunes
[14] FJ = Foyer de Jeunes
[15] CCA = Centre Conseil Adolescents

	Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb licenciés (dont nombre de filles)
3	Basketball	Ligue	-	-
4	Handball	Ligue	-	-
5	Volleyball	Ligue	-	-
6	Karaté	Ligue	15	433 Dont 70 filles
7	Taekwondo	Ligue	34	603 Dont 135 filles
8	Viet Vo Dao	Clubs	-	-
9	Jeux de Dames	Ligue	13	85
10	Scrabble	Ligue	12	69 dont 8 filles
11	Judo	Clubs. ligue non fonctionnelle		Adulte 14 Mini judo 35
12	Lutte	Comité régional de gestion	24	369 pour lutteurs 27 pour manager 4 pour promoteurs
13	Nan bu do	Clubs	04	
14	Natation	Ligue régionale	03	94 dont 83 filles
15	Randonnée pédestre	Ligue non encore installée	02	00
16	Pétanque	Ligue régionale		
17	Rugby			
18	Spécial olympique	Clubs		
19	Gymnastique	Non existence de ligue		
20	Kung Fu	Ligue		

Source : Service Régional des sports 2018

Conclusion

Le développement des jeunes est un enjeu socioéconomique majeur. Les jeunes constituent un groupe très exposé aux problèmes de santé, d'éducation et d'insertion sociale. Ainsi, une des perspectives majeures de la jeunesse est de mettre en œuvre une pluralité de stratégies, projets et programmes pour faciliter l'accès des jeunes à des emplois durables et décents. Par conséquent leur accompagnement est primordial. L'ensemble des activités menées par le service Régionale et les CDEPS sont très importantes pour un bon épanouissement des jeunes Thièssois.

Le sport dans la région est très bien pratiqué bien que les statistiques reçues ne couvrent pas l'ensemble des activités sportives.

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Le tourisme constitue l'un des secteurs les plus importants de la région. Il contribue à l'économie régionale à travers toutes les activités connexes et constitue un secteur créateur d'emplois. L'offre touristique dans la région est essentiellement balnéaire, et est concentrée entre Saly Portudal, Nianning, Somone et Toubab Dialaw. La région bénéficie d'immenses potentialités liées à sa position stratégique, ses sites touristiques, ses grands hôtels et ses belles plages. Sur le plan de la culture, le patrimoine de la région est constitué de sites historiques et de monuments répartis dans les trois départements.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord analyser la situation du secteur du tourisme dans la région et ensuite présenter le potentiel culturel existant.

XIX.1. TOURISME

La politique du tourisme s'inscrit dans la vision du Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Elle vise à promouvoir un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à l'émergence économique.

Le tourisme de la région est essentiellement balnéaire dans le département de Mbour (la station touristique de Saly Portudal, les sites de Somone, Nianing, Joal) tandis que le département de Thiès est caractérisé par un tourisme de transit et d'affaires (organisation de séminaires, réunions, etc.) et le département de Tivaouane se distingue par le tourisme religieux.

L'analyse de l'intensité du flux touristique a permis d'identifier deux (02) saisons. La Haute saison touristique qui correspond aux mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre. Durant cette saison, le secteur touristique enregistre ses chiffres d'affaires les plus élevés. D'ailleurs, le mois de décembre est le mois qui enregistre le plus de touristes non-résidents. La basse saison touristique moins performante va de mai à octobre où le mois de septembre enregistre le plus moins de touriste non-résidents.

Tableau XIX-1 : Evolution du nombre de réceptifs entre 2018 et 2019

Réceptifs		Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
		2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
Hôtel	Réceptifs	44	50	14	6	7	17	6	6	0	56	63	13
	Chambres	2005	2082	4	149	203	36	77	77	0	2231	2362	6
	Lits	4078	3919	-4	311	419	35	145	145	0	4534	4483	-1
Auberge	Réceptifs	105	113	8	10	13	30	1	1	0	116	127	9
	Chambres	727	809	11	91	113	24	8	8	0	826	930	13
	Lits	1396	1547	11	182	226	24	16	16	0	1584	1789	13
Campement touristique	Réceptifs	18	21	17	0	0	0	2	8	300	20	29	45
	Chambres	116	133	15	0	0	0	19	19	0	135	152	13
	Lits	230	266	16	0	0	0	38	38	0	268	304	13
Total	Réceptifs	167	184	10	16	20	25	9	15	67	192	219	14
	Chambres	2848	3024	6	240	316	32	104	104	0	3192	3444	8
	Lits	5704	5732	0,49	493	645	3	199	199	0	6386	6576	3

Source : Service régional du tourisme

En termes de capacité d'hébergement, en 2019 la région capitalise 63 hôtels, 127 auberges, 29 campements touristiques.

La majeure partie des hôtels sont abrités dans le département de Mbour soit 79% et les départements de Thiès et Tivaouane comptent respectivement 7 et 6 hôtels.

La région compte 3192 chambres et 6386 lits en 2018 contre 3444 chambres et 6576 lits en 2019.

Le nombre d'hôtel est passé de 56 à 63 hôtels soit une hausse de 13% entre 2018 et 2019. Cette tendance haussière est observée sur l'effectif des auberges et les campements touristiques entrainant respectivement 9% et 45%.

Cette croissance s'explique par la reprise du tourisme de loisirs et du développement des axes routiers AIBD-Mbour et AIBD Thiès.

XIX.2. CULTURE

XIX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Le Centre Culturel Régional représente l'un des centres d'intérêt et le principal réceptacle d'activités culturelles et artistiques de la région. Parmi les infrastructures à vocation culturelle, outre les trois (03) CDEPS de Thiès, Mbour et Tivaouane, on peut citer:

- la Manufacture Sénégalaise des Arts Décoratifs (MSAD);
- le Musée Régional dans un état avancé de détérioration;
- le Village des Arts ;

- le palais des Arts ;
- les espaces Jeunes dans les trois départements;
- l'Agora de la place de France;
- la promenade des Thièssois;
- L'Espace Business Center (EBC) ;
- La Meute ;
- La maison socioculturelle Keur Yaye.

En plus de ces infrastructures culturelles, la région de Thiès a la particularité d'avoir un réseau d'associations bien structurées :

- L'ARCOTS (Association des Artistes Comédiens du Sénégal) / Section Thiès;
- L'AMS (Association des Métiers de la Musique) / Section Thiès;
- L'ADAPT (Association dynamique des Artistes plasticiens de Thiès);
- Le CET (Cercle des Ecrivains de Thiès);
- L'AELN (Association des Ecrivains en Langues nationales);
- L'Association des stylistes, modélistes et coiffeuses de Thiès;
- Thiès Expo.

La Direction régionale de la culture assure les missions liées à la conservation, à la documentation et à la valorisation du patrimoine, à l'expertise, au conseil et au soutien dans le champ de la création et de la diffusion culturelle sous toutes ses formes.

XIX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

XIX.2.2.1. Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel de la région de Thiès est composé, en 2019, de 39 sites historiques et monuments répartis dans les trois départements. Le tableau ci-dessous dresse la liste des sites historiques et monuments dans chacun de trois départements de la région. Treize(13) de ces sites historiques et monuments se trouvent dans le département de Mbour quinze (15), dans le département de Thiès et onze (11) à Tivaouane.

XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel

La région de Thiès présente des caractéristiques d'un espace où la culture joue encore un rôle très important dans le vécu quotidien de sa population.

Ci-dessous est dressée la liste indicative du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et descriptives de la pratique) de la région de Thiès. Chaque ethnie a ces propres expressions et rites culturelles :

- le Takhourane, pratiqué par les wolofs du cayor et du baol (département de Tivaouane), est un art composite qui revêt une triple fonction (historique,
- didactique et récréative).
- Le Ndut, pratiqué par les sérères de Baback (département de Thiès), est un rituel qui s'organise tous les 4 ans et regroupe les circoncis pour les besoins de leur initiation à la vie adulte.
- Le Mbilim, pratiqué par les sérères noon (département de Thiès), se caractérise par des chants, danses, rythmes traditionnels et était, dans le passé, organisé après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes.
- - Le kassack, pratiqué par trois ethnies (diola, sérère et wolof), comprend des chants initiatiques, des proverbes et des savoirs ésotériques pour forger la personnalité des circoncis à mieux appréhender les différentes étapes de la vie.
- - Le Nguel, observé chez les sérères de Joal et du Sine (département de Mbour), est composé de chants et de danses ; tout comme le mbilim, le nguel était dans le passé un rituel qui se faisait après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes.
- - Le Kankourang et le Kuyamboyo, pratiqué par les mandingues (Mbour) : durant la période du kuyamboyo ou circoncision des garçons, les circoncis sont sous la protection du kankourang.

CONCLUSION

L'économie de la région est fortement influencée par le tourisme qui contribue à la création d'emplois. L'offre touristique est assez diverse dans la région. Elle est essentiellement balnéaire à Mbour, plus axée sur un tourisme de transit et d'affaires dans le département de Thiès et principalement d'ordre religieux à Tivaouane. La région se caractérise par une diversité ethnique et la culture est ancrée au quotidien de la population. Le patrimoine de la région est constitué de sites historiques et de monuments. Le patrimoine culturel immatériel se caractérise par des expressions et rites culturelles propres aux ethnies.

CHAPITRE XX : POSTE ET SFD

INTRODUCTION

Le service de la poste qui, auparavant, assurait principalement le transport et la distribution de courrier en particulier les lettres et enveloppes et les petits paquets connait de nos jours, un grand dynamisme dans le domaine des transferts d'argents.

Elle est présente dans toutes les régions du Sénégal et a des bureaux dans presque toutes les localités.

La microfinance, à travers des acteurs financiers appelés Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), met à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire, des services d'épargne et /ou de crédit.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter les activités de la poste puis celle des SFD.

XX.1. POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XX.1.1. COUVERTURE

La région de Thiès compte 29 bureaux de poste en 2018 contre 31 bureaux en 2019, soit une hausse de 7%. Cette évolution relève de l'installation d'un nouveau bureau dans les départements de Mbour et Tivaouane.

Par ailleurs, la répartition du nombre de bureaux de poste selon la circonscription administrative montre que le département de Mbour compte le plus de bureaux de poste, soit 14 bureaux. En même temps, il regroupe 9900 boites postales et 6858 boites attribuées. Vient ensuite le département de Thiès qui regroupe 9 bureaux de poste et capitalise 4000 boites postales installées et 2451 boites attribuées. Et en dernière position, le département de Tivaouane enregistre le plus petit nombre de bureaux de poste de la région avec 8 bureaux.

Comparativement à l'année précédente, il est constaté une hausse du nombre de bureaux de poste, de même que l'effectif des boites postales installées. En revanche le nombre de boites postales attribuées a baissé en passant de 7331 boites en 2018 pour s'établir à 6858 boites en 2019.

Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de Postes	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Thiès	2018	9	4000	3004
	2019	9	4000	2451
Mbour	2018	13	4800	3824
	2019	14	4900	3851
Tivaouane	2018	7	900	503
	2019	8	1000	556
Région	2018	29	9700	7331
	2019	31	9900	6858
	Variation en %	7	2	-6

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

Les structures de transferts du domaine de la poste sont composées de 72 bureaux de transferts poste one et 72 bureaux Poste cash.

La répartition de ces structures montre que 78% parmi elles sont abritées dans les départements de Thiès et de Mbour. Le département de Tivaouane n'enregistre que 32 bureaux de transferts.

Tableau XX-2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
POSTEONE	20	27	35%	18	29	61%	12	16	33%	50	72	44%
POSTECASH	20	27	35%	18	29	61%	12	16	33%	50	72	44%
TOTAL	**40**	**54**	35%	**36**	**58**	**61%**	**24**	**32**	**33%**	**100**	**144**	**44%**

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

XX.1.2. MANDATS EMIS

Le montant global des mandats émis a considérablement augmenté en passant de 6 571 000 000 FCFA en 2018 pour s'établir à 17 933 000 000 FCFA en 2019, soit une hausse de 11 362 000 000 FCFA en valeur absolue. Par ailleurs, il est important de souligner que 69% de ces opérations concernent les versements compte CCP et la

caisse nationale d'épargne qui enregistrent 17% des mandats émis représentant une valeur de 3 038 000 000.

En 2019, le montant des mandants émis est plus important au niveau du département de Mbour, soit 39% des opérations représentant une valeur de 7 054 000 000 FCFA. Il est suivi par le département de Thiès (38%) et Tivaouane arrive en dernière avec 22% des opérations.

Tableau XX-3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %
POSTEONE	242	207	-14	189	103	-46	65	43	-34	496	353	-29
Versement sur compte CCP	461	4 426	860	1 050	4 843	361	495	3 091	524	2 007	12 360	516
CNE	326	1 459	348	895	1 099	23	266	480	80	1 487	3 038	104
WESTERN UNION	691	616	-11	974	870	-11	249	349	40	1 914	1 835	-4
MONEY GRAM	134	47	-65	67	53	-21	23	17	-27	224	117	-48
RIA	142	106	-25	77	86	12	224	38	-83	443	230	-48
TOTAL	1 995	6 861	244	3 252	7 054	117	1 323	4 018	204	6 571	17 933	173

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

XX.1.3. MANDATS PAYES

Le montant global des mandats payés au niveau des services postaux de la région de Thiès selon la structure de transfert est passé de 22 468 000 000 FCFA en 2018 à 27 061 000 000 FCAF en 2019, accusant une hausse de 20%. La plus importante proportion des montants payés en 2019 est enregistrée dans le département de Thiès, suivi du département de Mbour avec un montant de 10 894 000 000 FCFA et vient après celui de Tivaouane.

Par ailleurs, il est constaté que plus de la moitié des transferts (53%) s'opèrent avec western union ou par paiement sur compte CCP. S'agissant des autres structures comme RIA ; CNE ; MONEY GRAM, ils enregistrent respectivement 20%, 11% et 8% des mandats payés.

Tableau XX-4 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %
POSTEONE	329	245	-26	364	240	-34	85	62	-27	778	547	-30
Paiement sur compte CCP	611	4 478	633	897	1 768	97	231	774	235	1 739	7 020	304
CNE	315	1 379	338	401	1 151	187	101	505	400	817	3 035	271
WESTERN UNION	4 069	2 126	-48	6 663	3 472	-48	3 083	1 784	-42	13 815	7 382	-47
MONEY GRAM	1 458	660	-55	2 132	1 130	-47	805	480	-40	4 395	2 270	-48
RIA	327	1736	431	438	2577	488	159	1080	579	924	5 393	484
CMT SMALL WORLD		702			556			156		0	1 414	
TOTAL	7 109	11 326	59	10 895	10 894	0	4 464	4 841	8	22 468	27 061	20

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

En ce qui concerne les mandats payés par les structures de transferts autres que la poste, le montant global est passé de 38 millions en 2018 à 27 millions en 2019, accusant un repli de 30%. Cette tendance baissière est observée au niveau de tous les départements.

Tableau XX-5 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %	2018 (en millions de FCFA)	2019 (en millions de FCFA)	Variation en %
POSTEONE	16	12	-24	18	12	-34	4	3	-30	38	27	-30
TOTAL	16	12	-24	18	12	-34	4	3	-30	38	27	-30

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

XX.1.4. ORIGINE ET DESTINATION DES MANDATS

Au niveau des services postaux de la région, le montant global des mandats émis et payés en provenance du Sénégal s'établit à 40 900 000 000F CFA en 2018, contre 44 994 000 000 FCFA en 2019, soit une hausse de 10%. Cette hausse est observée au niveau des départements de Thiès et Tivaouane avec respectivement 35% et 11%. Par contre le département de Mbour a enregistré une baisse de 8%.

Pour ce qui est des mandats provenant de l'extérieur, une hausse est observée comparativement à l'année précédente. En revanche, les mandats provenant du reste du monde ont connu une baisse par rapport à l'année 2019.

Tableau XX-6 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation%	2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation en %	2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation en %	2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation en %
Provenance	Sénégal	3 248	12 963	299	4 914	10 213	108	1 739	5 359	208	9 901	28 535	188
	Reste du monde	10 216	5 224	-49	14 507	7 735	-47	6 276	3 500	-44	30 999	16 459	-47
	Total	13 464	18 187	35	19 421	17 948	-8	8 015	8 859	11	40 900	44 994	10
Destination	Sénégal	12 497	17 418	39	18 304	17 026	-7	7 519	8 455	12	38 320	42 899	12
	Reste du monde	967	769	-20	1 117	922	-17	496	404	-19	2 580	2 095	-19
	Total	13 464	18 187	35	19 421	17 948	-8	8 015	8 859	11	40 900	44 994	10

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

En ce qui concerne le montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste en provenance du pays, le montant s'élève à 63 000 000 FCFA en 2018 contre 44 000 000 FCFA en 2019, soit une baisse de 30%. S'agissant des mandats émis et payés en provenance de l'extérieur du pays le même constat est observé.

Tableau XX-7 : Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2018 (en million de FCFA)	Année 2019 (en million de FCFA)	Variation	2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation en %	2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation en %	2018 (en million de FCFA)	2019 (en million de FCFA)	Variation en %
Provenance	Sénégal	28	23	-18	28	17	-39	7	4	-43	63	44	-30
	Reste du monde	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	-	-
	Total	28	23	-18	28	17	-39	7	4	-43	63	44	-30
Destination	Sénégal	28	23	-18	28	17	-39	7	4	-43	63	44	-30
	Reste du monde	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Total	28	23	-18	28	17	-39	7	4	-43	63	44	-30

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

XX.1.5. TRAFIC POSTAL

La poste offre une large gamme de services adaptés à tous types d'envois, notamment la lettre qui est définie comme tout envoi de document n'excédant pas 500 grammes, à découvert ou sous enveloppe close ou non close, ayant le caractère de correspondance ou pouvant en tenir lieu. La carte postale qui est une feuille de carton mince, suffisamment résistante dont au moins la moitié droite du recto est réservée à l'adresse du destinataire. Les cartes postales illustrées sont un moyen unique de rester en contact avec ses proches même en voyage et de leur faire découvrir d'autres horizons et d'autres cultures. Les envois de marchandises sous forme de paquet pouvant peser jusqu'à trois kilos selon la destination.

Le trafic postal de la région de Thiès est composé de dépêches expédiées et reçues, de lettres recommandées expédiées et reçues, de paquets d'objets chargés, de colis postaux et d'E.M.S.

Les activités postales sont dominées par les lettres recommandées reçues qui sont passées de 23 182 en 2018 pour s'établir à 23 644 lettres en 2019, soit une progression de 2%. Viennent ensuite, les lettres recommandées expédiées qui représentent 24,4% du trafic postal.

A propos des colis postaux, le nombre de colis expédiés a connu une baisse de 2% par rapport à l'année précédente. Par contre les colis reçus, enregistrent une hausse de 158 unités en valeur absolue.

Tableau XX-8 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %	2018	2019	Variation en %
dépêchés Expédiées	604	608	1	2 437	2 102	-14	313	390	25	3 354	3 100	-8
Dépêchés Reçues	600	607	1	2 398	2 098	-13	613	690	13	3 611	3 395	-6
Lettres recommandées Expédiées	5 436	5 109	-6	8 973	7 832	-13	920	899	-2	15 329	13 840	-10
Lettres recommandées Reçues	11 434	12 308	8	10 829	10 307	-5	919	1 029	12	23 182	23 644	2
Paquets recommandés Expédiés	834	869	4	652	590	-10	14	18	29	1 500	1 477	-2
Paquets recommandés Reçus	1 013	1 350	33	5 730	4 978	-13	30	37	23	6 773	6 365	-6
V.D. Expédiées	0	18								0	18	
V.D. Reçues	7	8	14	10	9	-10	3	3	0	20	20	0
Colis Expédiés	388	408	5	378	346	-8				766	754	-2
Colis Reçus	1 953	2 007	3	2 053	2 157	5				4 006	4 164	4
E.M.S. Expédiés	86	98	14	64	42	-34	7	3	-57	157	143	-9

Source: Direction Régionale des Postes de Thiès

XX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

La micro finance est considérée comme étant un instrument puissant pour mener à bien la lutte contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (OMD). La micro finance au Sénégal a connu une nette croissance et un développement rapide ces dernières années. Le réseau est très dense et les encours de crédits dépassent largement les encours de l'épargne, ce qui démontre l'intérêt des populations pour ce mode de financement moins rigide que celui des banques.

XX.2.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

Le niveau de couverture des Systèmes financiers décentralisés de la région se situe à 48 structures en 2018 contre à 47 systèmes financiers décentralisés inscrits en 2019, soit une baisse d'une unité en valeur absolue.

Cependant, les SDF affiliés représentent 57% des SDF de la région, les IMEC isolées couvrent 36% des SDF, et les filières, ne représentent que 3% des SDF présents dans la région.

Tableau XX-9 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2018	2019	Variation en %
Faitière	3	3	0
Sfd affiliés	27	27	0
IMCEC isolées	18	17	-6
Sociétés commerciales	0	0	0
Association	0	0	0
SFD inscrits	**48**	**47**	-2

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

L'effectif des sociétaires des institutions de microfinance de la région de Thiès est évalué à 620 101 en 2018 contre 695 432 en 2019, accusant une hausse de 12%.

La répartition par sexe des sociétaires montre que 378 378 parmi eux sont des hommes contre 255 989 de femmes et 61066 sociétaires sont constitués de personnes morales.

Tableau XX-10 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative

Indicateurs	2018	2019	Variation en %
Hommes	337 391	378 378	12
Femmes	228 259	255 989	12
Personnes morales	54 451	61 066	12
Sociétariat	**620 101**	**695 432**	12

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

XX.2.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS

Les institutions financières décentralisées de la région comptent 561 453 épargnants dont 288 302 hommes, 217 366 femmes et 55 785 de personnes morales. Comparativement à l'année précédente, cet effectif a augmenté de 12%

Pour ce qui est du nombre de crédits en cours, il est passé de de 55 926 unités en 2018 pour s'établir à 56 462 unités en 2019, accusant une légère hausse de 1%. Il est constaté que 51% des crédits en cours concernent les hommes contre 41% pour les femmes et les personnes morales homologuent une proportion de 9%.

Par ailleurs, il est aussi intéressant de signaler que le nombre de crédits accordés aux clients a connu une hausse de 3% par rapport à l'année précédente.

Tableau XX-11 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	Année		
		2018	2019	Variation en %
Nombre d'épargnants	Hommes	273 263	288 302	6
	Femmes	206 027	217 366	6
	Personnes morales	52 875	55 785	6
Nombre de crédits en cours	Hommes	28 366	28 638	1
	Femmes	22 679	22 896	1
	Personnes morales	4 881	4 928	1%
Nombre de crédits accordés	Hommes	34 151	35 127	3%
	Femmes	30 497	31 368	3%
	Personnes morales	1 931	1 986	3%

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Le montant de l'épargne collectée au niveau des institutions financières décentralisées s'élevait à 59 145 896 754 FCFA en 2018, contre 64 075 559 179 FCFA en 2019 accusant une hausse de 8%. Par ailleurs, il est constaté que 66% de l'argent épargné proviennent des hommes. Le montant total épargné par les femmes ne représente que 26% du global. Concernant les personnes morales, elles ont épargné un montant de 5 262 066 898 FCFA représentant 8% du global.

S'agissant des montants de l'encours de crédit et des crédits accordés, ils ont enregistré des hausses respectives de 9% et 14% comparativement à l'année précédente.

Tableau XX-12 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2018	2019	Variation en %
Epargne collectée	Hommes	38 843 554 512	42 081 067 537	8
	Femmes	15 445 113 223	16 732 424 744	8
	Personnes morales	4 857 229 019	5 262 066 898	8
Encours de crédit	Hommes	37 449 085 766	40 925 453 940	9
	Femmes	22 966 899 958	25 098 898 603	9
	Personnes morales	8 165 046 307	8 923 000 915	9
Montant des crédits accordés	Hommes	44 349 161 648	50 722 729 561	14
	Femmes	12 871 724 512	14 721 563 546	14
	Personnes morales	8 617 732 466	9 856 215 925	14

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Le montant de l'encours de crédit s'est établi à 74 947 353 458 FCFA. L'encours de crédit à moyen terme occupe 39% de l'encours total de crédit contre 34% pour les encours de crédits à court termes. Les encours de crédit à long terme et les Crédits en souffrances capitalisent respectivement 23% et 4% de l'encours total de crédit.

Par ailleurs, l'encours d'épargne enregistre une valeur de 64 075 559 179 FCFA en 2019 et les dépôts à vue représentent 45% du montant global de l'encours d'épargne, les autres dépôts, 35%, les dépôts à terme représentent 21% du montant global.

Tableau XX-13 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

Désignation	2018	2019	Variation en %
Encours de crédit	**68 581 032 031**	**74 947 353 458**	9
Court terme	23 036 621 387	25 175 092 214	9
Moyen terme	27 052 179 165	29 563 410 956	9
Long terme	15 765 913 338	17 229 450 251	9
Crédits en souffrances	2 726 318 141	2 979 400 036	9
Encours d'épargne	**59 145 896 754**	**64 075 559 179**	8
Dépôts à vue	26 322 322 189	28 516 221 846	8
Dépôts à terme	12 214 661 629	13 232 723 097	8
Autres dépôts	20 608 912 936	22 326 614 236	8

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

XX.2.3. L'OBJET ET LES SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

Le montant des crédits octroyés par les SFD passe de 65 838 618 626 FCFA en 2018 pour s'établir à 75 300 509 032 FCFA en 2019, accusant une augmentation de 14,4%. La répartition des crédits accordés selon l'objet montre que la principale raison de ces crédits restait les crédits de trésorerie qui représentent 87% du montant global. Ensuite, viennent les crédits d'équipement qui capitalisaient 12% des crédits accordés. Et les autres types d'objet à savoir les crédits à la consommation, les crédits immobiliers représentent moins de 1% des crédits accordés.

Les secteurs d'activité qui ont enregistré le plus de crédits en 2019 dans la région de Thiès sont les secteurs du commerce, de la restauration, et des hôtels représentant une proportion de 78% des crédits accordés. Viennent ensuite, les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche enregistrent 7% des crédits accordés de même que les secteurs des services divers. S'agissant des autres secteurs, ils ont enregistré une proportion inférieure ou égale à 3%. Par rapport à l'année précédente une hausse de 14% des crédits accordés est observée.

Tableau XX-14 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités

Désignation	2018	2019	Variation en %
Montant des crédits accordés par objet	**65 838 618 626**	**75 300 509 032**	14,4
Crédits immobiliers	267 268 488	305 678 545	14,4
Crédits d'équipement	7 691 535 677	8 796 912 265	14,4
Crédits à la consommation	508 395 154	581 458 340	14,4
Crédits de trésorerie	57 299 816 688	65 534 567 008	14,4
Autres	71 602 619	81 892 873	14,4
Montant des crédits accordés par secteur d'activités	**65 838 618 626**	**75 300 509 032**	14,4
Agriculture, sylviculture et pêche	4 674 976 791	5 346 833 506	14,4
Industries extractives	5 006 616	5 726 134	14,4
Industries manufacturées	2 036 521 107	2 329 196 438	14,4
Bâtiment et travaux publics	851 822 754	974 241 080	14,4
Commerce, restaurants, hôtels	51 502 496 312	58 904 094 126	14,4
Électricité, gaz, eau	4 184 378	4 785 729	14,4
Transports, entrepôts et communications	1 395 709 666	1 596 291 819	14,4
Assurances, services aux entreprises	60 556 473	69 259 249	14,4
Immobilier	595 773 011	681 393 564	14,4
Services divers	4 711 571 519	5 388 687 386	14,4

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Conclusion

Le secteur postal détient une place importante dans l'économie pays vu qu'il est un grand pourvoyeur d'emplois directs et indirects et demeure un moyen important de transfert d'argent, d'objet sous forme physique et un moyen de communication. Cependant, l'utilité du secteur, a permis d'augmenter le nombre de bureaux de poste, de boites postales installées, de même que le volume des mandats émis et payés par rapport à l'année précédente.

Le système financier décentralisé du Sénégal occupe une place importante dans la vie économique et sociale du pays. Il permet l'accès aux crédits et à l'épargne à toutes les couches de la population. Ce qui contribue davantage à la création d'emploi, à la réduction de la pauvreté, à l'automatisation des femmes mais aussi augmente les possibilités d'investissements des PME/PMI. Le système financier décentralisé de la région de Thiès a réalisé d'énormes progrès.

Le niveau de couverture se situe à 47 structures, avec un effectif de 695 432 sociétaires, (561 453 épargnants et 56 462 crédits accordés). Le montant des crédits octroyés par les SFD a enregistré une hausse de 14% par rapport à 2018. Les secteurs du commerce, de la restauration, et des hôtels absorbent 78% des crédits accordés.

CHAPITRE XXI : ANNEXE

Tableau XXI-1 : Organisation administrative de la région de Thiès

DEPARTEMENTS	COMMUNES
THIES	KHOMBOLE- POUT- CAYAR- THIES NORD THIES EST- THIES OUEST- NOTTO- TASSETTE N'DIEYENE SIRAKH- N'GOUNDIANE- THIENABA TOUBA TOUL- DIENDER GUEDJI- FANDENE KEUR MOUSSA
MBOUR	JOAL- FADIOUTH - M'BOUR- GUEKOKH THIADIAYE- N'GAPAROU- POPOGUINE SALY PORTUDAL- SOMONE- FISSEL- N'DIAGANIAO- N'GUENIENE- SANDIARA SESSENE- MALICOUNDA – DIASS - SINDIA
TIVAOUANE	MEKHE- TIVAOUANE- M'BORO - MEOUANE TAIBA N'DIAYE- DAROU KHOUDOSS- KOUL MERINA DAKHAR- PEKESSE- M'BAYENE N'GANDIOUF- NIAKHENE- THILMAKHA CHERIF LÖ- MONT- ROLLAND- NOTTO.G. DIAMA PIRE GOUREYE- PAMBAL

Tableau XXI-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe.

NOM LOCALITE		2018			2019		
	Milieu	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
REGION THIES	**Ensemble**	1027194	1022570	2049764	1055165	1050542	2105707
ZONE URBAINE	**URBAIN**	531059	528669	1059728	550796	548383	1099179
ZONE RURALE	**RURAL**	496135	493901	990036	504369	502159	1006528
DEP:MBOUR		**388299**	**378133**	**766432**	**398896**	**388453**	**787349**
JOAL- FADIOUTH	**URBAIN**	27746	24852	52598	28503	25530	54033
M'BOUR	**URBAIN**	134747	131980	266727	138425	135582	274006
GUEKOKH	**URBAIN**	15633	15343	30976	16059	15761	31821
THIADIAYE	**URBAIN**	8389	8771	17160	8618	9010	17629
N'GAPAROU	**URBAIN**	5847	5067	10914	6006	5205	11212
POPOGUINE	**URBAIN**	4903	5010	9913	5037	5146	10183
SALY PORTUDAL	**URBAIN**	16215	14660	30875	16657	15060	31717
SOMONE	**URBAIN**	3246	2996	6243	3335	3078	6413
FISSEL	**RURAL**	21446	22517	43963	22031	23131	45163
N'DIAGANIAO	**RURAL**	26621	26625	53246	27348	27351	54700
N'GUENIENE	**RURAL**	20524	18986	39510	21084	19504	40588
SANDIARA	**RURAL**	16437	16139	32576	16886	16579	33466
SESSENE	**RURAL**	14463	13938	28401	14858	14319	29176
MALICOUNDA	**RURAL**	35877	34056	69932	36856	34985	71841
DIASS	**RURAL**	17006	17822	34829	17470	18309	35780

NOM LOCALITE		2018			2019		
	Milieu	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
SINDIA	RURAL	19199	19373	38573	19723	19902	39625
DEP : THIES	**Ensemble**	**379752**	**385461**	**765213**	**390116**	**395981**	**786097**
KHOMBOLE	URBAIN	8629	9231	17860	8864	9483	18348
POUT	URBAIN	13525	13664	27189	13894	14037	27931
CAYAR	URBAIN	13734	13291	27025	14109	13654	27762
THIES NORD	URBAIN	59507	59769	119277	61131	61401	122532
THIES EST	URBAIN	74021	77323	151343	76042	79433	155474
THIES OUEST	URBAIN	44806	48680	93487	46029	50009	96039
NOTTO	RURAL	24007	24045	48052	24662	24702	49364
TASSETTE	RURAL	12278	10945	23223	12613	11243	23857
N'DIEYENE SIRAKH	RURAL	17415	17091	34506	17890	17558	35448
N'GOUNDIANE	RURAL	14228	14048	28276	14617	14431	29048
THIENABA	RURAL	13752	14039	27791	14128	14423	28550
TOUBA TOUL	RURAL	25500	25710	51209	26196	26411	52607
DIENDER GUEDJI	RURAL	19055	19115	38170	19575	19636	39212
FANDENE	RURAL	16824	15316	32141	17283	15734	33018
KEUR MOUSSA	RURAL	22468	23194	45662	23081	23827	46908
DEP: TIVAOUANE	**Ensemble**	**259283**	**258836**	**518120**	**266360**	**265901**	**532261**
MEKHE	URBAIN	12519	13771	26290	12860	14147	27008
TIVAOUANE	URBAIN	39839	39861	79701	40927	40949	81876
M'BORO	URBAIN	16151	15582	31732	16592	16007	32598
MEOUANE	RURAL	19691	21118	40809	20228	21695	41923
TAIBA N'DIAYE	RURAL	12644	12872	25516	12989	13224	26212
DAROU KHOUDOSS	RURAL	31511	29713	61224	32371	30523	62895
KOUL	RURAL	15188	15607	30795	15602	16033	31635
MERINA DAKHAR	RURAL	18814	18249	37062	19327	18747	38074
PEKESSE	RURAL	11719	10921	22640	12039	11219	23258
M'BAYENE	RURAL	5292	5396	10687	5436	5543	10979
N'GANDIOUF	RURAL	15347	14753	30100	15766	15156	30922
NIAKHENE	RURAL	5135	5076	10211	5275	5215	10489
THILMAKHA	RURAL	6801	6625	13426	6987	6806	13792
CHERIF LÖ	RURAL	10379	10032	20411	10662	10306	20968
MONT- ROLLAND	RURAL	7813	8369	16182	8026	8598	16623
NOTTO GOUYE DIAMA	RURAL	12343	12653	24996	12680	12998	25678
PIRE GOUREYE	RURAL	13505	13282	26786	13873	13644	27518
PAMBAL	RURAL	4595	4956	9551	4721	5091	9811

Source : Rapport de projection ANSD

Tableau XXI-3 : Evolution du nombre d'admis au BFEM :

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		
		2017 / 2018	2018 / 2019	Variation en %
Département de Thiès	Garçons	2779	2810	1,12%
	Filles	3410	3058	-10,32%
	Ensemble	6189	5868	-5,19%
Département de Mbour	Garçons	3072	2691	-12,40%
	Filles	3428	3338	-2,63%
	Ensemble	6500	6029	-7,25%
Département de Tivaouane	Garçons	1376	1278	-7,12%
	Filles	1457	1442	-1,03%
	Ensemble	2833	2720	-3,99%
Région de Thiès	Garçons	7227	6779	-6,20%
	Filles	8295	7838	-5,51%
	Ensemble	15522	14617	-5,83%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2018/2019)

Tableau XXI-4 : Liste des sites historiques de la région, par département

Départements	Sites historiques et monuments
MBOUR	Résidence de Popenguine
	Cape de Naze
	Les tumulus de la forêt de Bandia
	Eglise et sanctuaire de Popenguine
	Ile de Fadiouth, Ile cimetière et Greniers sur pilotis
	Fort du Comptoir de Saly Portudal
	Thiémassas, site préhistorique
	Petit Séminaire de Ngazobil
	Maison familiale de Léopold Sédar Senghor
	Eglise de Ndianda
	Sangomar, lieu de culte sereer, à Palmarin
	Fangool et canon de Mbalamson
	Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel
THIES	Gare ferroviaire et entrepôts
	Place Ibrahima Sarr, Ballabey
	Bâtiment de la direction Générale de l'ex Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS)
	Fort de Thiès, Ex 10ème, actuel Musée Régional
	Bâtiment principal abritant la Gouvernance
	Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce
	Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Evêché
	Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face de la Cathédrale

	Bâtiment abritant la Poste à Thiès
	Fort de Mbidièm, arrondissement de keur Moussa
	Carrière de Diakité, site archéologique
	Carrière de Diack, site archéologique, arrondissement de Thiénaba
	Bâtiment abritant le bureau de Poste de Pout
	Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall)
TIVAOUANE	Gare ferroviaire de Tivaouane
	Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du commandant de cercle du Kayor)
	Village de Longhor, site historique et religieux
	Villages de Soughère et de Nguiguis, sites historiques, capitales secondaires des
	Damels du Kayor
	Village de Mboul, site historique, capitale des Damels

Source : Centre Culturel Régional de Thiès